

La prévention spécialisée à l'heure de la diversité culturelle : état des lieux, questionnements, initiatives, projets innovants en matière de développement social communautaire

Rapport présenté par la Commission « diversité culturelle » du Conseil technique de la Prévention spécialisée (CTPS)

Septembre 2009

Avant-propos

Aujourd'hui un peu moins de 4000 éducateurs interviennent en Prévention spécialisée, au sein d'environ 800 équipes inégalement réparties sur le territoire, mais cette forme originale d'intervention sociale, sans mandat nominatif, qui repose sur la création d'une relation de confiance entre une équipe éducative et des jeunes en risque de marginalisation, rencontrés le plus souvent dans la rue, n'est présente que dans la moitié des quartiers relevant de la politique de la ville.

La problématique de la diversité culturelle en Prévention spécialisée qui est l'objet du présent rapport ne concerne donc pas tous les services et équipes avec la même intensité.

Par ailleurs, on le sait, beaucoup des questions qui relèvent de cette problématique sont souvent à l'origine de vifs débats à tous les niveaux de la société.

En conséquence il a été proposé à l'assemblée plénière du CTPS, qui l'a accepté, de bien vouloir considérer que le corps de ce rapport constituait plus un support pour des débats à poursuivre au sein des équipes intéressées qu'un ensemble d'analyses qui seraient unanimement partagées.

Par contre les propositions présentées en conclusions de ce travail, qui ne reprennent pas toutes les pistes explorées au fil des différents chapitres du rapport, ont été approuvées explicitement par l'assemblée plénière du Conseil technique. Elles visent à permettre à ce secteur particulier de la protection de l'enfance de jouer un rôle accru dans les territoires, souvent en voie de ghettoïsation, où vivent aujourd'hui de nombreuses familles issues de l'immigration.

Elles s'adressent donc, bien évidemment, aux équipes de Prévention spécialisée et à leurs associations gestionnaires mais aussi, et surtout, aux pouvoirs publics : l'Etat, notamment en charge de l'éducation nationale, de l'intégration et de la politique de la ville, les départements responsables de la Prévention spécialisée et de son financement, les régions impliquées dans la formation de ses éducateurs, et les communes bénéficiaires de son action.

Elles devraient retenir l'attention car on ne peut plus ignorer aujourd'hui qu'une partie importante des jeunes en difficulté impliqués dans les violences urbaines et dans la délinquance sont « issus de l'immigration ». Déjà, en 2002, une étude réalisée par le sociologue Sébastien Roché dans le département de l'Isère, à partir de dossiers judiciaires, avait montré que, dans ce département, les deux tiers des jeunes délinquants se trouvaient être « d'origine étrangère ».

Par ailleurs, des travaux récents de la démographe Michèle Tribalat, indiquent que cette population des jeunes issus de l'immigration augmente dans notre pays : 37% de jeunes d'origine étrangère en Ile-de-France, plus de 60% dans une vingtaine de villes, une progression très forte hausse dans l'ouest de la France et une « explosion » du nombre de ceux d'entre eux d'origine africaine sub-saharienne. Les questions liées à la diversité culturelle examinées dans ce rapport qui sont déjà très présentes aujourd'hui dans beaucoup de zones urbaines de notre pays le seront donc vraisemblablement encore plus demain.

Lui faisant écho, Jean-Claude Guillebaud, dans la présentation de son dernier livre « *le commencement d'un monde* », considère que nous abordons actuellement une période qui se caractérise, au plan international, par l'achèvement de la longue séquence historique de d'hégémonie occidentale sur le monde et par l'avènement d'une modernité métisse au cœur de nos sociétés. Dans ce contexte le multiculturalisme, l'immigration, les brassages et métissages des cultures nous posent, à l'évidence, des problèmes nouveaux qui sont la transformation en problèmes domestiques du vieux face à face colonial de naguère.

Cet intellectuel ne considère toutefois pas que ce soit là une mauvaise nouvelle si nous savons nous ouvrir à la différence sans renier ce que nous sommes. Que nous le voulions ou non, nous serons pluriels et métis. Il nous reste donc à en tirer parti, sans démagogie et sans xénophobie, pour que cette diversité qui pose aujourd'hui problème devienne demain un atout et une richesse collective.

S'ouvrir sans se renier constitue le fil conducteur des réflexions du présent rapport.

Dans son avant propos au « *guide international sur la méthodologie du travail de rue dans le monde* » qui vient de sortir, le secrétaire d'état belge à la lutte contre la pauvreté rappelle que le travailleur de rue a pour objectif de (re) donner aux personnes en difficulté le pouvoir d'agir sur leur propre vie pour qu'elles puissent tendre vers un mieux être. Nul doute donc que, pour permettre aux familles et aux jeunes « issus de l'immigration » de prendre leur destin en main, la Prévention spécialisée, et au delà le travail social en général, ne peuvent plus faire l'impasse sur les « questions culturelles ».

Jean-Claude SOMMAIRE
Président du CTPS
Président de la commission « diversité culturelle »

La prévention spécialisée à l'heure de la diversité culturelle : état des lieux, questionnements, initiatives, projets innovants en matière de développement social communautaire

Plan du rapport

I- Ne plus être dans l'évitement et le non dit : la Prévention spécialisée doit construire, assumer et promouvoir une pédagogie de la diversité culturelle confortant l'unicité du « vivre ensemble » (page8)

I-1- Une réflexion déjà engagée dans le rapport du CTPS de juin 1997 « Jeunes en rupture, Education parentale et relations familiales »

I-2- Un sujet délicat qui met souvent mal à l'aise les éducateurs et que les administrateurs des associations gestionnaires peinent à aborder

I-3- Au-delà de la Prévention spécialisée, c'est l'ensemble du secteur social qui est confronté aujourd'hui à la problématique de la diversité culturelle

I-4- Pour la Prévention spécialisée ce questionnement intervient dans un contexte de déficit de reconnaissance de la part de beaucoup d'élus locaux liée à la priorité maintenant donnée aux politiques de sécurité

I-5- Au sein du Ministère de la Justice, la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), confrontée aux mêmes interrogations, a pris des initiatives intéressantes qui ne peuvent qu'inciter la Prévention spécialisée à se saisir pleinement de cette question qui est très importante pour l'avenir de notre « vivre ensemble »

I-6- La Prévention spécialisée, forte de son expérience singulière fondée sur la recherche d'une relation de confiance avec ses publics, a une vocation légitime à construire une pédagogie de la diversité culturelle confortant l'unicité du « vivre ensemble » dont l'ensemble de ses partenaires pourraient tirer profit

II- Confrontée, dans les quartiers sensibles, à une fracture sociale qui tend à devenir une fracture territoriale, ethnique, culturelle et religieuse, la Prévention spécialisée doit contribuer à ouvrir, ou à conforter, des pistes de réflexion nouvelles pour faciliter l'intégration sociale des jeunes issus de l'immigration (page19)

II-1- Notre « modèle républicain », fort de ses succès passés, est aujourd'hui en crise car il peine à tenir ses promesses de plein accès à la citoyenneté à l'égard de nos jeunes concitoyens issus des immigrations maghrébines et africaines sub-sahariennes

II-2- Alors que notre pays est devenu plus divers, au plan ethnique, culturel et confessionnel, la problématique de la lutte contre les discriminations raciales n'a été prise en compte que tardivement par notre législation et peu d'initiatives sont encore prises pour reconnaître et assumer cette diversité de notre société

II-3- Il faut surmonter les difficultés, réelles, à nommer les populations et les problématiques de la diversité, clarifier certains concepts, mais rester attentif au risque d'ethnisation des problèmes sociaux, une question raciale ne devant pas se substituer à la question sociale

II-4- La ghettoïsation en cours d'un certain nombre de quartiers sensibles, difficile à enrayer, invite à revisiter, sans tabou, la « question communautaire » qu'il faut clairement distinguer de celle du « communautarisme »

II-5- Dans une société devenue plus diverse notre laïcité républicaine doit permettre à chaque personne d'accéder à la citoyenneté sans avoir à renier ses appartenances religieuses et culturelles

II-6- La Prévention spécialisée peut contribuer au plan local à l'émergence de politiques de « reconnaissance » des populations issues de l'immigration

III- La Prévention spécialisée qui, elle aussi, a de vraies difficultés à se positionner vis à vis des comportements et des demandes de nombreux jeunes se référant au « religieux » doit se donner une méthode et des outils pour travailler ces questions (page 39)

III-1- Le secteur social, largement questionné aujourd'hui par l'islam, pourrait tirer profit de certaines des analyses et propositions du rapport de l'inspecteur général Obin sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires »

III-2- Des sociologues ont analysé ces phénomènes de mobilisation du religieux par les jeunes auxquels le rapport de Dounia Bouzar « Quelle éducation face au radicalisme religieux ? », réalisé sous l'égide de la DPJJ, s'efforce d'apporter des réponses, d'ordre professionnel, qui doivent être débattues par les équipes de Prévention spécialisée

III-3- Les demandes de viande halal doivent elles être satisfaites par les équipes de Prévention spécialisées à chaque fois que c'est matériellement possible, même s'il peut y avoir des doutes et des interrogations à leur sujet, de façon à conforter le lien de confiance avec les jeunes, voire avec les éducateurs de confession musulmane ?

III-4- Il ne faut pas avoir une approche dogmatique de la mixité mais être ferme sur le respect du principe de l'égalité homme femme qui, lui, est non négociable et doit rester un principe essentiel de toute démarche éducative

III-5- Il faut se donner une méthode et des outils pour travailler ces questions en y associant les administrateurs des associations gestionnaires et en sachant faire appel à des personnes ressources extérieures, y compris à celles appartenant à la sphère musulmane.

IV- Pour mieux répondre aux problématiques des jeunes d'origine africaine sub-saharienne qui interpellent fortement le secteur social, la prévention spécialisée doit développer des approches éducatives prenant en compte les spécificités propres aux différentes communautés culturelles (page 59)

IV-1- Il faut sortir d'une trop longue tradition d'évitement à l'égard des problématiques des populations africaines d'origine sub-saharienne, qui n'a pu être que préjudiciable aux familles et aux jeunes concernés, et prendre en considération la réalité des faits, aussi dérangeants puissent ils être

IV-2- Une approche spécifique des problématiques sociales et culturelles des populations d'origine africaine sub-saharienne doit être mise en œuvre par la Prévention spécialisée en lien avec les associations des communautés concernées

IV-3- Cette démarche particulière à l'égard des populations d'origine africaine sub-sahariennes devrait aider à la construction d'une véritable pédagogie de la diversité culturelle en Prévention spécialisée car cette question se pose aussi, à des degrés divers, pour d'autres groupes et communautés

IV-4- L'expérience acquise par certaines équipes de Prévention spécialisée auprès des « gens du voyage » pourrait également être prise en considération pour l'élaboration de cette pédagogie de la diversité culturelle

V –Quelle gestion des ressources humaines pour les employeurs quand la profession d'éducateur en prévention spécialisée s'ouvre de plus en plus à la diversité ? (page 73)

V-1- Aujourd'hui, en Prévention spécialisée, la problématique de la diversité ne concerne pas que les publics elle concerne aussi, de plus en plus, les éducateurs ce qui pose de nouvelles questions, notamment en ce qui concerne les rapports des équipes avec les jeunes

V-2- Quelle politique de gestion des ressources humaines pour la Prévention spécialisée (recrutement, formation, management des équipes, etc.) dans ce contexte de diversification ethnique et culturelle de ses personnels?

V-3- Comment la Prévention spécialisée peut elle conserver sa spécificité professionnelle dans un environnement marqué par l'ethnisation des compétences (animateurs, médiateurs, etc.) ?

VI- Pour s'adapter à la diversification ethnique et culturelle de ses publics la Prévention spécialisée a su prendre depuis longtemps des initiatives qui lui permettent aujourd'hui de s'investir dans des projets innovants de développement social communautaire (page 88)

VI-1- Des initiatives ont été prises, depuis longtemps, par la Prévention spécialisée, en matière de projet de service, de formation, d'accompagnement d'équipes et de partenariat afin de s'adapter à l'évolution de ses publics

VI-2- Le projet « Lobaly » menée actuellement par la Sauvegarde de l'Aisne, à Saint Quentin, avec la communauté sénégalaise d'un quartier de la ville, constitue une démarche innovante en matière de développement social communautaire qui pourrait être engagée sur d'autres sites et avec d'autres communautés

VI-3- Le programme de recherche action, mis en œuvre par le Comité National de Liaison des Associations de Prévention spécialisée (CNLAPS) Grand Est, sur la construction des processus d'intégration sociale des jeunes issus de l'immigration algérienne témoigne d'une ambition nouvelle pour la Prévention spécialisée qui doit être confortée et développée dans d'autres régions et avec d'autres communautés

Conclusions et propositions (page 98)

- Conclusions

- Propositions

Annexes (page 104)

-Eléments bibliographiques : ouvrages, articles et documents cités dans le rapport

-Auditions réalisées et sources d'information

-Composition de la Commission

I- Ne plus être dans l'évitement et le non dit : la Prévention spécialisée doit construire, assumer et promouvoir une pédagogie de la diversité culturelle confortant l'unicité du « vivre ensemble »

I-1- Une réflexion déjà engagée dans le rapport du CTPS de juin 1997 « Jeunes en rupture, Education parentale et relations familiales »

En juin 1997 le Conseil technique de la Prévention spécialisée (CTPS) a adopté un document intitulé « Jeunes en rupture, Education parentale et relations familiales », réalisé par sa commission « Etat des lieux et partenariat » qui était le produit d'une recherche action menée auprès d'une trentaine d'équipes intervenant, majoritairement, auprès de jeunes et de familles issus de l'immigration. Ce document, toujours d'actualité, ne visait pas à analyser les phénomènes migratoires mais seulement à mieux comprendre la question particulière des relations parents enfants au sein de populations dont beaucoup étaient issues de l'immigration. Il faisait le constat que l'origine culturelle joue un rôle dans les problématiques familiales au même titre que d'autres variables, notamment économiques et sociales, souvent privilégiées.

Ce rapport notait avec justesse que les modèles explicatifs occidentaux sont parfois inadéquats pour rendre compte des modalités de fonctionnement des familles non européennes et il appelait l'attention sur le fait qu'il y avait là une donnée essentielle à prendre en compte dans toute formation de travailleurs sociaux.

Après avoir proposé un certain nombre de recommandations qui demeurent toujours pertinentes et auxquelles on peut continuer à se référer utilement, le CTPS, en conclusion, tenait à réaffirmer deux évidences confirmées par cette recherche- action :

-la place singulière de la Prévention spécialisée et la richesse et la variété de ses pratiques dans le champ des relations familiales

-l'importance essentielle des relations parentales dans la construction de la personnalité de chaque jeune et dans la compréhension de la conduite adolescente

Le constat était également fait, en 1997, que l'intervention éducative des équipes de prévention spécialisée auprès des familles était devenue plus présente qu'auparavant et que de nouvelles formes d'intervention étaient recherchées et développées pour mieux en compte les questions d'interculturalité et la pluralité des processus d'intégration.

Le présent rapport, réalisé en 2008/2009 par la commission thématique du CTPS « la Prévention spécialisée à l'épreuve de la diversité culturelle », s'inscrit donc dans le prolongement de ce précédent travail auquel avaient d'ailleurs participé des membres de l'actuelle commission. Des questions nouvelles y sont toutefois abordées qui ne se posaient pas dans les mêmes termes en 1997, comme les problématiques éducatives vis-à-vis de l'islam ou la gestion des ressources humaines au sein des associations dans le contexte d'une plus grande diversité culturelle des équipes.

Il faut cependant regretter que les propositions du CTPS de 1997 n'aient pas été mieux prises en compte dans des réflexions menées ultérieurement, dans d'autres lieux, autour des problématiques familiales. Ce constat repose à nouveau la question lancinante de l'isolement de la Prévention spécialisée au sein de la sphère sociale et celle du peu d'échos rencontrés par des travaux du CTPS, même quand ils se rapportent à des questions de société majeures pour l'avenir de notre « vivre ensemble ».

Ainsi, le 21 janvier 2008, le Centre d'analyse stratégique (CAE) qui a succédé à l'ancien Commissariat général du Plan a organisé un grand colloque sur le thème, éminemment sensible, de « la responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? » en faisant très largement l'impasse sur les problématiques culturelles. Une note de cadrage préparatoire à cette rencontre notait seulement les risques de pauvreté dont sont menacées les familles issues de l'immigration récente sans prendre en considération, même à titre très secondaire, des questions sur lesquelles le CTPS avait appelé l'attention il y a maintenant plus de dix ans.

En sensible rupture avec cette tradition française de l'évitement des « questions qui fâchent » le présent rapport s'efforce donc, avec tact et mesure, mais aussi avec une certaine détermination, de ne pas esquiver les questions difficiles que d'autres instances préfèrent ne pas aborder. Il en sera notamment ainsi des questions se rapportant à ce que l'on pourrait appeler « la sur délinquance des minorités ethniques issues de l'immigration maghrébine et africaine ». En effet, s'il est naturellement souhaitable d'éviter de stigmatiser un groupe de population, notamment quand celui-ci cumule déjà un certain nombre de handicaps économiques et sociaux, il faut aussi s'interroger, dans le même temps, sur le fait que les membres de ce groupe peuvent avoir beaucoup à perdre du fait de certaines omissions faussement bienveillantes à leur égard.

Précisons d'ailleurs ici immédiatement, pour éviter toute polémique, qu'il ne s'agit nullement, dans ce rapport, d'avancer subrepticement l'idée que tel ou tel groupe ethnico culturel pourrait être « naturellement » plus délinquant qu'un autre. Il est seulement proposé que soient également pris en compte, dans l'analyse des comportements déviants de certains jeunes, les éléments de déstabilisation et de souffrance auxquels leurs parents ont eu à faire face du fait de leur migration en France. C'est-à-dire toute la problématique de l'exil développée en son temps par le sociologue Abdelmalek Sayad.

I-2- Un sujet délicat qui met souvent mal à l'aise les éducateurs et que les administrateurs des associations gestionnaires peinent à aborder

Tous les acteurs de la Prévention spécialisée, ou presque, en conviennent : les questions liées à la diversité culturelle qui sont l'objet du présent rapport mettent mal à l'aise les équipes éducatives, ce qui fait qu'on préfère le plus souvent ne pas en parler ou, si on doit en parler, le faire en catimini avec des collègues avec lesquels on est dans une relation de confiance.

C'est en effet un sujet particulièrement sensible, un sujet délicat que l'on peut vivre très fortement, au quotidien, au plan personnel, et sur lequel il est souvent difficile de s'exprimer de façon paisible. Mais, dans le même temps, comme il n'est pas possible d'y échapper, le désir de chacun de pouvoir en parler est grand.

Cela s'est vérifié lors des journées de la Prévention spécialisée organisées par le Comité national de liaison de la prévention spécialisée (CNLAPS), à Colomiers, les 30 et 31 octobre 2007. Le forum organisé par le CNLAPS Grand Est sur les processus d'intégration des jeunes issus de l'immigration, à partir d'une recherche action sur les jeunes d'origine algérienne qui sera présentée plus loin dans ce rapport, est celui qui a bénéficié de la plus forte participation même si c'est aussi celui où les débats ont été parfois les plus tendus.

Cette situation peut s'expliquer pour diverses raisons et sans doute, d'abord, parce que le public des jeunes issus de l'immigration n'est pas vraiment un public facile pour les intervenants appelés à s'en occuper, comme en témoigne l'ouvrage de l'écrivain Ahmed Djouder « Désintégration, enfants d'immigrés : les racines du malaise » dont on peut citer ici un passage :

« Avez-vous constaté combien nous aimons nous faire remarquer ? Nous ne le faisons pas toujours exprès. C'est vrai parfois on abuse. On fait exprès, pour vous faire chier. Pour faire chier le monde. On crie. On fume du shit, de l'herbe ou on fume tout court dans les métros, au fond des bus. On fout la musique à fond. On s'en branle complètement de votre point de vue. Au contraire, plus vous contesterez, plus on se sentira agressés et plus on vous demandera ce que vous avez, si vous avez un problème, parce que si vous avez un problème, vous allez nous trouver. »

Les éducateurs de Prévention spécialisée n'échappent pas, eux mêmes, à ces difficultés comme en témoigne une psychologue, ethno-clinicienne, qui a longtemps exercée auprès d'un club de prévention spécialisée de la grande banlieue au nord de Paris :

« ...ils expriment souvent une impuissance face à un public qui d'après eux n'adhèrent pas. Ils font part aussi d'un sentiment d'échec, face à des jeunes qui, lorsqu'ils obtiennent un boulot, n'arrivent pas à le garder. Des jeunes qui se font renvoyer d'un collège et qui, quand on les rescolarise, s'arrangent à se faire virer de nouveau. »

Enfin ces questions sont très rarement évoquées dans les réunions institutionnelles et encore moins au niveau des conseils d'administration des associations gestionnaires de clubs de prévention spécialisée et au sein des diverses institutions ayant à connaître de ces publics. Un ancien chef de projet ville en Seine St Denis, issu de la Prévention spécialisée, en témoigne à propos de sa participation à un groupe de réflexion sur le développement social communautaire peinant, lui aussi, à aborder « les questions qui fâchent » :

« J'étais venu à l'origine de ce groupe avec un objectif précis, peut-être même un peu étroit : Je trouvais et trouve toujours que les jeunes nés de parents ou de grands parents originaires des anciennes colonies françaises posent à la société française un certain nombre de problèmes qui ne sont souvent que des questions restées sans réponse, dont celles de la place de leurs propres parents. Le fait qu'une partie de la 3e génération de ces jeunes non seulement ne s'intègre pas mieux que leurs pères et s'assimile encore moins -contrairement à ce qui a pu se passer avec les immigrations précédentes- mais au contraire se radicalise à travers divers comportements dont on peut citer, les exigences alimentaires, une affiliation religieuse orientée vers un plus grand radicalisme, des manifestations de haine envers les symboles de l'Etat

A tout cela, je n'avais pas de solutions à part des rêves sur ce que j'aurais souhaité voir mettre en oeuvre depuis mon arrivée en Seine St Denis en 1980. Je suis d'ailleurs frappé aujourd'hui par une sorte de parallélisme entre les occasions perdues durant ces années et celles manquées entre 1945 et 1954, (1956, 1958 ?), en Algérie. J'ai gardé de ces années, comme vous avez pu le voir parfois, une certaine colère probablement peu constructive, devant la féroce cécité des différents intervenants, qu'ils soient à la base ou au sommet, devant le phénomène que l'on appelait de la 2e génération et l'effrayante surdité aux paroles des jeunes. »

Et cependant, lors des quelques auditions d'équipes éducatives auxquelles la Commission a procédé, les propos tenus, tant par les intervenants de terrain que par leurs responsables hiérarchiques, n'ont laissé transparaître aucune cécité et aucune surdité à l'égard des problèmes rencontrés. Il n'y a donc, a priori, aucune fatalité qui empêcherait que les sujets les plus délicats rencontrés aujourd'hui par la Prévention spécialisée ne puissent être mis en débat entre professionnels. Peut être faut il cependant, pour cela, se doter d'une méthode et accepter quelques règles qui seront proposées dans un autre chapitre de ce rapport afin de construire « l'éthique de la discussion » nécessaire à la levée de certains tabous.

I-3- Au-delà de la prévention spécialisée, c'est l'ensemble du secteur social qui est confronté aujourd'hui à la problématique de la diversité culturelle

Aujourd'hui nombreux sont les travailleurs sociaux et les enseignants qui sont confrontés à la réalité de la diversité culturelle, puisque les migrants et les descendants de migrants constituent une part importante de leur « clientèle », mais beaucoup d'autres acteurs qui interviennent dans les quartiers sensibles le sont également. Beaucoup de ces intervenants se retrouvent fréquemment en difficulté en raison de malentendus et d'incompréhensions qui, du fait de la différence culturelle, compliquent leurs relations avec les publics issus de l'immigration.

Sur le terrain, on le sait, l'intervention sociale est constamment exposée à un double risque : celui d'appréhender toute personne issue de l'immigration sous le seul angle de son appartenance culturelle supposée ou celui de refuser toute prise en considération de cette appartenance par déni « républicain » des différences culturelles afin de ne pas alimenter le « communautarisme ».

Heureusement ces questions commencent à être débattues afin d'en avoir une approche moins dogmatique comme l'a montré un très intéressant colloque du Dispositif Expert Régional pour Adolescents en Difficulté (DERPAD) qui s'est tenu à Paris les 23 et 24 avril 2007 sur le thème « Cultures institutionnelles, cultures des familles : alliance, ou malentendu ? ». L'invitation à cette rencontre indiquait notamment :

« Les intervenants du champ médico-social auprès des enfants et adolescents en difficulté savent que les enfants de migrants constituent une part importante de la population concernée. De cette réalité, générant parfois incompréhension et sentiment d'impuissance, la question culturelle surgit, mais aussi la tentation d'y répondre comme à un phénomène sociologiquement limité et concernant les seuls migrants. »

« La multiplication des groupes d'appartenance et des modèles identificatoires, la formidable explosion des moyens d'information et des possibilités de contact, concernent en effet chacun de nous tout autant, et parfois plus, que des populations migrantes que leur situation particulière peut amener à un repli sur des modèles éducatifs et de pensée hérités de leur histoire, alors même que des transformations, qui leur restent inaccessibles, s'opèrent dans leur pays d'origine. »

« D'instruments d'accueil et de compréhension qu'elles devraient être, et qu'elles sont bien souvent, utilisées dans un souci d'ouverture, on apprendra ici que ces représentations peuvent aussi, dans certains cas, contribuer à altérer la perception d'un positionnement subjectif, comme à perpétuer abusivement une différence, voire à la produire, faisant oublier chez l'autre capacité d'évolution ou créativité culturelle en réponse à un statut imposé. »

Beaucoup de choses importantes étaient dites dans ces quelques lignes qui méritent d'être relues attentivement : notamment l'affirmation que la question interculturelle n'est pas un phénomène sociologiquement limité, concernant les seuls migrants, vis-à-vis duquel les intervenants seraient « naturellement » protégés par leur position professionnelle. Ces derniers, eux aussi sont concernés. On y reviendra au cours dans ce rapport.

Lors de ce colloque du DERPAD, Martine Abdallah Pretceille, professeure des universités à Paris III et Paris VIII, a invité son auditoire à apprendre à « penser l'hétérogénéité » afin de construire un « humanisme du divers ». Elle a présenté les enjeux de cet exercice en précisant par ailleurs que, pour elle, les outils d'analyse utilisés dans le passé n'étaient plus pertinents pour comprendre les évolutions de la société aujourd'hui :

« Il s'agit de comprendre pourquoi la composition plurielle de la société est aujourd'hui posée comme un problème. Il s'agit aussi de trouver les modes de traitement possibles au plan politique, social et éducatif. En réalité, la pluralité s'énonce dans des termes et dans un contexte totalement différent par rapport au passé. Les difficultés surgissent à partir du moment où l'on cherche à répondre au défi de la pluralité en utilisant des concepts et des analyses qui, s'ils avaient une quelconque pertinence dans le passé, n'en ont plus aujourd'hui. »

Martine Abdallah Pretceille considère que nous nous trouvons à un moment de notre histoire où nous changeons de paradigme à l'image de ce qui s'est passé à l'époque de la philosophie des lumières. On voit donc bien, qu'au-delà de la Prévention spécialisée en particulier et du secteur social en général, c'est l'ensemble de la société française qui est confrontée au défi de la diversité culturelle.

Toutefois pour beaucoup d'acteurs sociaux, comme ceux de La Prévention spécialisée, qui interviennent dans les quartiers sensibles, ce défi de la diversité culturelle, avec tous les conflits de normes qui en résultent, est vécue au contact de jeunes et de familles par ailleurs très fragilisés au plan économique, social et affectif.

Une conseillère conjugale exerçant en Seine St Denis en témoigne:

« Dans les cités les hommes et les femmes se rejoignent pour subir les mêmes discriminations, le même environnement de délabrement, les mêmes peurs de l'avenir. Quand on ne sait pas si on va manger le soir, si on va trouver un lit, peut-on se projeter dans l'avenir ? Mais, je constate que la scène se joue au masculin. Les grandes absentes des images et des discours sont les filles. Pourquoi ? »

« Parce qu'elles sont chez elles comme tous les jours, semaine après semaine, mois après mois, années après année et ce jusqu'au jour où elles deviennent mères à qui on tend un micro pour leur dire qu'elles n'ont pas réussi l'éducation de leurs enfants. Alors, elles connaissent la garde à vue, l'humiliation des micros qui se demandent d'une manière angélique, « madame, que faisait votre fils mineur si tard la nuit dans la rue ? » Elles pleureront devant les caméras témoins cruelles de cette détresse. Derrières ces caméras, des journalistes avides de sensationnel qui ne s'interrogent même pas sur l'absence du père, ni de ce que cette absence peut provoquer chez l'enfant ! Des enfants devenus terribles, violents et tyranniques à cause de leur culture ! Des enfants, nés dans la misère tant sociale qu'affective et qui ne mériteraient même pas un vrai procès avec un questionnement de leur vécu ! Une justice expéditive, avec son arsenal de comparution immédiate qui tente de calmer les bien pensant, plutôt que de donner des explications qui seraient une amorce pour un vrai travail de reconstruction de cette enfance en danger devenue dangereuse par manque de dialogue. »

« Sur 450 femmes reçues, je peux compter sur une seule main celles qui ont un revenu résultant de leur travail ou de celui de leur conjoint. Souvent, on doit vivre à 9 avec 900 euros ! »

Malgré ce contexte de misère économique et sociale très prégnant, la Prévention spécialisée peut être un partenaire très utile pour les autres intervenants confrontés, comme elle même, aux difficultés de l'interculturalité. En effet la démarche très particulière mise en œuvre par les équipes pour construire une relation de confiance avec les jeunes et les familles devrait leur permettre de mieux comprendre ces populations et de contribuer ainsi au renforcement de leur « capital social ».

Sur le terrain les pratiques sont d'ailleurs souvent plus avancées que ce qui s'écrit dans les rapports d'activité, cela a été dit à plusieurs reprises lors des auditions auxquelles la commission a procédé. Les équipes de Prévention spécialisée, dans les quartiers, se sont adaptées à ces réalités nouvelles de l'interculturalité et peuvent venir, par exemple, dans des établissements scolaires, en appui à des équipes pédagogiques déstabilisées par des situations massives de décrochage scolaire (cf. le rapport de mars 2008 du CTPS sur les coopérations entre la Prévention spécialisée et l'institution scolaire).

I-4- Pour la prévention spécialisée ce questionnement intervient dans un contexte de déficit de reconnaissance de la part de beaucoup d'élus locaux liée à la priorité maintenant donnée aux politiques de sécurité

Dans un très intéressant article, publié en mars 2007, dans la revue Socio-logos de l'association française de sociologie, « *Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée* », Laurent Mucchielli analyse longuement le malaise de la Prévention spécialisée, prise entre le « marteau » des politiques

sécuritaires et « l'enclume » de l'exclusion génératrice de délinquance juvénile. Il y évoque, dans ce contexte, l'évolution du « métier » d'éducateur en prévention spécialisée et celle de ses conditions d'exercice.

Il fait le constat que le métier d'éducateur en Prévention spécialisée, héritier des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire laïcs ou religieux, s'est professionnalisé au début des années 70, mais que cette professionnalisation n'a pas conduit au développement de cette forme originale d'intervention sociale comme on aurait pu s'y attendre. Au contraire, à partir des années 80, et surtout 90, ce sont d'autres acteurs de prévention, d'animation, de médiation et d'insertion, moins qualifiés, qui apparaissent et qui se multiplient dans les quartiers, en lien avec les politiques de la ville, les politiques nationales de prévention et de sécurité et les politiques municipales de tranquillité publique. En effet, les départements, en charge du financement de la Prévention spécialisée depuis les premières lois de décentralisation, n'ont assuré son développement que de façon très inégale.

De plus, pendant cette période, ce métier devient de plus en plus difficile à exercer car, sur le terrain, les équipes doivent faire face aux phénomènes de ghettoïsation des quartiers sensibles et gérer des injonctions contradictoires entre demande sociale, besoins de la jeunesse et commande politique. Laurent Mucchielli insiste aussi sur la difficulté, pour une équipe de Prévention spécialisée, à trouver sa légitimité sur des territoires où elle peut devoir faire face à des résistances et à des confrontations, voire à des violences. La tentation peut alors être grande, dans ces conditions, de renoncer aux interventions auprès des publics les plus difficiles pour se réfugier dans des actions moins ambitieuses s'inscrivant dans des partenariats plus traditionnels.

Ces difficultés, compréhensibles, à établir le contact avec les jeunes les plus difficiles, notamment la nuit, ne sont pas toujours comprises par les élus locaux. Fortement sensibilisés aux questions de tranquillité et de sécurité publiques, ceux-ci peinent également à comprendre les réticences de certaines équipes à prendre pleinement en considération les questions de délinquance. Ils continuent donc, pour beaucoup d'entre eux, à reprocher à la Prévention spécialisée son manque de coopération.

Ce point de vue a ainsi encore été exprimé, le 9 janvier 2008, dans un avis du Conseil national des villes (CNV), consacré au noyau dur des jeunes délinquants. Cet avis, très critique sur les pratiques classiques d'action sociale relevant des Conseils généraux, incapables de prévenir efficacement les processus de marginalisation des jeunes, n'épargne pas la Prévention spécialisée, celle-ci étant jugée :

« Insuffisamment participante, pour nombre de maires, aux objectifs d'intervention collectivement définis au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance »

En décembre 2007, en Région parisienne, on pouvait avoir une illustration de ce malentendu en prenant connaissance, dans un hebdomadaire départemental, de cet échange aigre-doux entre un élu local et le directeur général d'une association, maintenant déconventionnée, qui gérait le club de prévention de la ville :

« Nous n'étions pas satisfaits de leurs services, reconnaît GF, premier adjoint de la commune. Dès 1997, je leur ai signalé mon mécontentement. On leur a demandé d'être plus coopératif. On n'avait jamais eu aucun retour. »

« Il est faux de dire qu'il n'y a eu aucun retour. Nous avons adressé tous les ans, et chaque fois que nécessaire, à la Commune et au Conseil général, des rapports et des notes détaillées, rétorque JMP, Directeur général de l'association. On nous reproche un manque de lisibilité. Mais si les éducateurs veulent bien faire leur travail, ils doivent rester discrets. »

Il y a quelques années, dans un rapport confidentiel lié à la préparation du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, un élu d'une ville moyenne de province enfonçait le clou en s'exprimant ainsi au sujet des trois principes sacrés de la Prévention spécialisée (anonymat, libre adhésion, absence de mandat nominatif) :

« Ce dispositif de prévention spécialisée repose sur des principes qui sont aujourd'hui totalement périmés »

I-5- Au sein du Ministère de la Justice, La Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), confrontée aux mêmes interrogations, a pris des initiatives intéressantes qui ne peuvent qu'inciter la prévention spécialisée à se saisir pleinement de cette question qui est très importante pour l'avenir de notre « vivre ensemble »

Au sein du Ministère de la Justice, la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation avec les diverses institutions qui interviennent dans ce domaine. Ses services extérieurs assurent la mise en œuvre, principalement au pénal, des décisions prises par les tribunaux pour enfants à travers 1500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures d'Etat et 1200 structures associatives habilitées et contrôlées).

Ce secteur de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), en prenant en charge sensiblement les mêmes publics que la Prévention Spécialisée, est confronté, lui aussi, et depuis longtemps, à la problématique de la diversité culturelle.

De plus, le Ministère de la Justice, dont relève aussi l'administration pénitentiaire, peut difficilement ne pas s'interroger sur la composition sociologique de la population carcérale au sein de laquelle la proportion des « jeunes originaires des banlieues » dépasse très largement leur pourcentage au sein de la population française. Une enquête de Farhad Khosrokhavar sur « l'islam dans les prisons », menée sur trois établissements entre 2001 et 2003, apporte les précisions suivantes à ce sujet :

« Dans la tranche d'âge des 18-24 ans, 8,5 % de la population française a un père né au Maghreb tandis que dans la population carcérale, cette proportion monte à 39,9 % – elle est donc cinq fois plus élevée ! »

Cette enquête rappelle aussi que, s'il n'existe pas de statistiques spécifiques aux détenus « musulmans », puisqu'on ne peut demander officiellement aux prisonniers leur appartenance religieuse, diverses études montrent qu'ils constituent vraisemblablement la moitié du total de la population carcérale, leur taux pouvant avoisiner 70 % à 80 % dans les prisons proches des

banlieues. Ces chiffres sont, là aussi, à comparer aux estimations habituelles qui donnent 7 % à 8 % de musulmans dans la population française.

Dans un article, publié dans le Monde le 4 décembre 2001, Christian Delorme, l'ancien curé des Minguettes très impliqué dans le mouvement « beur » des années 80, invitait déjà les pouvoirs publics à reconnaître cette sur délinquance des jeunes issus de l'immigration mais il semble qu'il ait fallu attendre le choc des émeutes de l'automne 2005 pour que cette réalité commence à être réellement prise en considération.

Depuis ces évènements qui ont été souvent qualifiés, à l'étranger, d'émeutes ethniques, la DPJJ travaille en interne, avec sa « mission recherche », sur la question de la diversité afin de mieux prendre en compte cette importante caractéristique des jeunes suivis par ses services.

L' Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), anciennement installée à Vaucresson et maintenant implantée à Roubaix, aborde cette problématique pour adapter la formation des éducateurs de cette administration à cette réalité. Signalons d'ailleurs que l'ENPJJ organise déjà des sessions de formation continue sur des thèmes extrêmement intéressants se rapportant à la clinique de l'exil, aux questions de filiation et d'appartenance ainsi qu'aux questions religieuses et aux pratiques magiques, importantes chez certaines populations. La PJJ a manifestement le souci, à travers l'ENPJJ, de construire une pédagogie de la diversité culturelle.

Par ailleurs, la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse a appelé l'attention du CTPS sur l'accord cadre passé par cette administration en avril 2006 avec la Direction de la population et des migrations du Ministère des affaires sociales (désormais Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté intégrée au Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire) et avec le FASILD (devenu depuis l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

Au regard de l'objet du présent rapport, cet accord cadre est une référence intéressante qui marque une rupture avec une certaine tradition administrative rétive à une prise en compte trop affirmée de catégories ethnico culturelles pour désigner les publics cible des politiques publiques. Ici il n'y a pas d'ambiguïté, le public visé est spécifiquement désigné comme étant celui des jeunes en difficulté, immigrés ou issus de l'immigration, sous protection judiciaire, et non pas celui « des jeunes des quartiers populaires » suivant une appellation plus fréquemment utilisée :

« il s'agit de prendre en compte de manière non ségrégative la situation propre aux jeunes immigrés ou issus de l'immigration dans les actions réalisées »

Certaines des orientations développées dans cet accord cadre, spécifique au public visé, se démarquent très nettement des mesures figurant habituellement dans les programmes publics destinés aux jeunes des banlieues accompagnées de leurs traditionnelles injonctions à la citoyenneté. On peut en citer deux parmi d'autres :

« favoriser la transmission intergénérationnelle et le travail sur la mémoire familiale et collective qui peut constituer un fondement de la construction identitaire. A cet effet, prendre en compte dans l'action éducative les références culturelles et religieuses qui peuvent constituer l'une des dimensions identitaires des jeunes »

« des projets éducatifs...contribuant à la connaissance et à la valorisation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration, à la promotion d'une approche interculturelle des situations... »

Il est relativement difficile de savoir comment cette orientation nouvelle, propre à la PJJ, a été reçue et développée sur le terrain, ni si elle est appelée à s'inscrire durablement dans le temps, mais il y a là, incontestablement, une référence à utiliser pour les réflexions de la Prévention spécialisée relatives à la diversité culturelle. On peut toutefois noter, qu'en région Picardie, un effort particulièrement important a été développé pour mettre en œuvre et faire vivre cet accord cadre qui a été décliné sur le terrain avec le concours de nombreux partenaires.

Cet accord cadre, qui avait été conclu pour 3 ans, est venu à expiration le 20 avril 2009 sans que l'on sache, à ce jour, si la DPJJ envisage son renouvellement.

I-6- La prévention spécialisée, forte de son expérience singulière fondée sur la recherche d'une relation de confiance avec ses publics, a une vocation légitime à construire une pédagogie de la diversité culturelle, confortant l'unicité du « vivre ensemble », dont l'ensemble de ses partenaires pourraient tirer profit

En septembre 2000, en ouvrant une journée d'étude sur les apports de l'ethnopsychiatrie au travail social, Patrick Banneux, président de l'association de prévention spécialisée du Nord (APSN) invitait déjà la Prévention spécialisée et ses partenaires à un ressourcement de la pensée par rapport aux problématiques de l'interculturel :

« Osons le dire, nous rencontrons des personnes qui vont mal, des phénomènes qui sont parfois difficiles à comprendre, des événements où la violence, l'incapacité à se réinsérer, la prise de risque, la décomposition des liens familiaux ne trouvent pas de réponse dans nos pratiques. »

« Nous avons des impasses éducatives, et devant ces difficultés je crois qu'il faut parfois ressourcer ailleurs notre pensée, éventuellement accorder plus d'attention aux croyances, aux émotions, aux conduites rituelles, ne pas oublier que la religion, le sacré constituent une langue qui expose à la fois les contradictions, les conflits, les espoirs, les compromis, les intérêts d'une personne, d'un peuple, d'une culture, d'une foi. »

Dans un ouvrage récent, « le développement social local contre le repli ethnique », Patrick Menchi, sociologue, et Jean-François Mignard, formateur en travail social et ancien responsable d'un service de Prévention spécialisée, évoquent les injonctions contradictoires qui pèsent aujourd'hui sur les travailleurs sociaux concernant cette prise en compte de la diversité dans leur travail :

« Les acteurs (sociaux) sont massivement confrontés à des situations paradoxales, des phénomènes de double contrainte qui les mettent généralement en situation douloureuse de tension. Ils doivent concilier des principes et des discours qui fondent et légitiment leur intervention avec des réalités de terrain et des contraintes d'action. Il leur est ainsi enjoind de prendre en compte la diversité...tout en la niant ou en ayant mission de la réduire ou de

l'effacer. Pris entre le déni de principe et la valorisation instrumentale des identités collectives, ils inventent des stratégies et des méthodes. »

Face aux logiques contradictoires qu'ils décrivent, Patrick Menchi et Jean-François Mignard invitent à la construction d'une nouvelle cohérence que « la formation » pourrait aider à élaborer, de façon partagée.

La Prévention spécialisée, pour ce qui la concerne, forte de son expérience singulière de travail avec des jeunes et des familles dont les identités, les singularités, les cultures et les attentes sont de plus en plus différentes les unes des autres, et parfois difficiles à articuler au quotidien, devrait pouvoir contribuer à la construction de cette nouvelle cohérence dont le travail social a besoin pour faire face aux défis contemporains de la diversité culturelle.

Le présent rapport invite donc au ressourcement que Patrick Banneux, président de l'APSN, appelait de ses vœux, il y a maintenant plus de dix ans, en étant toutefois conscient que faire vivre cette diversité au quotidien pose des questions complexes qui devront faire l'objet, ultérieurement, de réflexions plus approfondies comme, par exemple :

-Comment, en tant que professionnel, prendre en compte dans les pratiques éducatives la diversité des cultures, des identités, des contextes de vie, des besoins?

-Comment construire une démarche pédagogique adaptée à cette réalité nouvelle reconnaissant pleinement la singularité de chacun tout en préservant l'unicité du « vivre ensemble »?

-Comment penser et mener un véritable travail de coopération avec les familles qui soit pleinement en cohérence avec cette pédagogie de la diversité ?

En conclusion de leur ouvrage « la Prévention spécialisée, un projet coopératif » Philippe Ropers, membre du CTPS, et Pierre Verney, membre de la commission en charge du présent rapport, écrivent :

« la Prévention spécialisée doit éviter de magnifier son histoire et se laisser piéger ou impressionner par son succès initial au risque de vivre sur un passé qui n'a plus rien à voir avec la situation actuelle. Idéalement adaptée pour le projet qui correspondait à une époque donnée, elle a été une structure ayant permis l'accomplissement d'actions peu ordinaires. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. »

« les instances professionnelles... ont un rôle considérable à jouer dans les années à venir. Elles sont attendues par les professionnels comme des cercles de réflexion et d'analyse internes, des laboratoires d'idées de politiques publique, tout en sachant recenser et valoriser ce qui, sur le terrain, s'élabore patiemment. »

Le présent rapport s'inscrit pleinement dans cette ambition.

II- Confrontée, dans les quartiers sensibles, à une fracture sociale qui tend à devenir une fracture territoriale, ethnique, culturelle et religieuse, la Prévention spécialisée doit contribuer à ouvrir et à conforter des pistes de réflexion nouvelles pour faciliter l'intégration sociale des jeunes issus de l'immigration

II-1- Notre « modèle républicain d'intégration », fort de ses succès passés, est aujourd'hui en crise car il peine à tenir ses promesses de plein accès à la citoyenneté à l'égard de nos jeunes concitoyens issus des immigrations maghrébines et africaines sub-sahariennes.

La France est depuis longtemps une terre d'accueil en raison à la fois d'un déficit démographique ancien remontant au 18^{ème} siècle et des valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité dont elle est porteuse depuis la Révolution de 1789. Un tiers de sa population actuelle est descendante d'immigrés qui se sont progressivement fondus en son sein soulignant ainsi la pertinence d'un certain « modèle français d'intégration » qui a contribué à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

De façon très schématique, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la France a accueilli des flux migratoires importants :

- de main d'œuvre étrangère, dans les périodes de développement industriel et dans les périodes de reconstruction qui ont suivi les deux guerres mondiales
- de peuplement, pour combler un déficit démographique persistant (le rapprochement familial a toujours été encouragé, du moins pour l'immigration d'origine européenne)
- de demandeurs d'asile et de réfugiés (arméniens, russes blancs, juifs d'Europe orientale, etc.)

auxquels il convient d'ajouter les troupes coloniales maghrébines et africaines venues, temporairement, participer aux deux conflits mondiaux dans lesquels notre pays a été impliqué au cours du XX^{ème} siècle.

Toujours, de façon extrêmement schématique, trois types de flux peuvent plus ou moins être distingués dans le temps :

- des flux de proximité d'origine européenne (belges à la fin du XIX^{ème} siècle puis italiens, espagnols, polonais, dans les décennies suivantes, portugais dans les années 60)
- des ressortissants de l'ancien empire colonial (d'abord maghrébins puis africains sub-sahariens, essentiellement) qui, à l'exception des algériens qui constituaient déjà, depuis les premières décennies du 20^{ème} siècle, une immigration « indigène » significative, ne viendront massivement qu'après les indépendances.

-des migrants du reste du monde (chinois, turcs, sri lankais, cap-verdiens, zaïrois, etc.) plus récemment.

Pendant longtemps, et en l'absence d'une quelconque « politique d'intégration », la France a fait la démonstration d'une capacité d'assimilation assez extraordinaire de flux migratoires les plus divers en raison, notamment :

- d'une identité nationale forte qui donnait envie aux enfants des immigrés espagnols, italiens, polonais, etc. de devenir français

- d'une volonté politique de « franciser » rapidement ces enfants d'immigrés (renforcement du droit du sol, à côté du droit du sang, dès le XIX^{ème} siècle pour disposer d'un plus grand nombre de soldats pour pouvoir reconquérir l'Alsace et la Lorraine)

- d'acteurs de l'intégration puissants (école laïque, service militaire obligatoire, syndicats, parti communiste, église catholique)

Cette histoire nationale très particulière pèse encore lourdement sur les débats actuels autour de l'immigration et de l'intégration. La nostalgie subsiste, y compris chez les travailleurs sociaux les plus anciens, d'une période, aujourd'hui révolue, au cours de laquelle la République a réussi à façonner des français à part entière à partir des enfants issus des immigrations européennes de l'entre deux guerres, épargnant ainsi à notre pays la constitution de « minorités » belges, italiennes, espagnoles, polonaises, etc. On a ainsi pu parler de « creuset français » à la différence du « melting pot » américain.

Dans l'imaginaire français républicain assimilateur, l'étranger, ou tout du moins ses enfants, doit devenir « comme nous » (à la différence du modèle anglo-saxon ou l'on préfère qu'il reste comme il était dans son pays d'origine). C'est donc au regard de ce que fut cette forme de « miracle français » (l'expression a été employée par Jean Daniel à propos de l'intégration des juifs indigènes d'Algérie à la même époque) que certains de nos contemporains, eux-mêmes souvent issus d'immigrations antérieures, observent aujourd'hui, avec inquiétude, certains descendants de l'immigration coloniale devenir des français « entièrement à part » (« racailles » ou « islamistes ») alors qu'ils peuvent être parfois de la 3^{ème} ou 4^{ème} génération née en France.

Cette crise du « modèle français d'intégration » s'est installée progressivement au cours des trente dernières années en raison des profonds changements qui ont affecté la société française mais aussi en raison de l'évolution des flux migratoires.

En effet, au cours de cette période, notre pays a beaucoup changé :

-Les années de crise économique ont succédé aux 30 glorieuses (grandes restructurations industrielles, chômage de masse, etc.) et ont frappé de plein fouet les immigrés non qualifiés

-Les acteurs historiques de l'intégration se sont affaiblis, sont en difficulté ou ont disparu

-Les grands messianismes porteurs d'espérance, et de cohésion sociale, se sont considérablement affaiblis (espérance religieuse et espérance révolutionnaire)

-L'individualisme s'est imposé au détriment des solidarités communautaires et familiales traditionnelles

De son côté, l'immigration a également évolué :

- Elle est devenue plus familiale, depuis l'arrêt officiel de l'immigration de travail en 1974 : le regroupement familial est alors devenu la principale modalité d'installation en France des étrangers non européens. Et, les restructurations industrielles aidant, le quartier a remplacé progressivement l'usine comme espace principal d'intégration.

-Elle est devenue de plus en plus extra européenne (maghrébine, africaine, turque, asiatique, etc.) avec, en conséquence, une plus grande visibilité dans l'espace public

-Elle est aussi devenue de plus en plus musulmane dans une France marquée par le déclin du catholicisme, obligeant notre pays laïc à s'adapter à une nouvelle forme de pluralisme religieux auquel il était mal préparé (sa réelle et ancienne expérience de l'islam s'étant déroulée dans le cadre colonial). De plus cette « communauté musulmane », depuis quelques années, voit s'affirmer en son sein des courants fondamentalistes et intégristes qui suscitent de l'inquiétude.

-Elle est aussi devenue de moins en moins maîtrisable (le fossé nord sud s'est creusé, les transports aériens ont rapproché les continents, les filières et les réseaux se sont développés) contraignant les pouvoirs publics à devoir gérer des « sans papiers » et à mettre en place, conjointement, des procédures de régularisation et des procédures de reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière.

-Elle s'est concentrée fortement dans les quartiers d'habitat populaire et dans certaines zones géographiques en y provoquant, en retour, un certain sentiment de « dépossession » chez les habitants qui y résidaient antérieurement (les « français de souche », souvent eux mêmes issus d'immigrations antérieures).

Depuis le début des années 80, et les rodéos des Minguettes dans la banlieue lyonnaise, des émeutes urbaines sporadiques, ayant généralement pour origine des incidents entre des jeunes issus de l'immigration et des policiers, sont venues mettre périodiquement dans l'actualité les difficultés d'intégration sociale des jeunes générations. Parallèlement, depuis la première crise du foulard islamique en 1989, en passant par la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école, la question de l'islam s'est progressivement inscrite dans le débat politique et médiatique en venant régulièrement interpeller une laïcité à la française qui s'est construite dans un contexte historique totalement différent.

Les grandes émeutes survenues à l'automne 2005, du fait de leur durée, du nombre de quartiers concernés, de l'ampleur des dégâts causés, et de l'origine très majoritairement maghrébine et africaine sub-saharienne de leurs auteurs, ont marqué le franchissement d'un seuil concernant les problèmes posés par ces jeunes à la société française. Elles ont surpris la classe politique en venant confirmer qu'il y a aujourd'hui, dans notre pays, une fracture sociale qui tend à devenir une fracture territoriale, ethnique, culturelle et religieuse. Ces manifestations de violence difficiles à contenir, comme d'autres survenues plus récemment, témoignent de la dramatique impuissance des pouvoirs publics à faire vivre un « modèle républicain d'intégration » qui ne parvient plus à tenir sa promesse d'égalité à l'égard d'une partie des descendants de notre ancienne immigration coloniale.

Bien évidemment, pour beaucoup d'entre eux, l'intégration à la française, assimilatrice, continue de se faire et leur permet encore de trouver leur place dans notre société mais avec plus de difficultés et de « galères » que pour les autres jeunes. Par contre, pour ceux suivis par la Prévention spécialisée, qui, eux, n'y parviennent pas, les dérives vers la délinquance et vers le fondamentalisme musulman deviennent aujourd'hui préoccupantes.

Aux explications générales à cette crise de l'intégration, évoquées précédemment, il faut donc sans doute ajouter d'autres causes liées à une vraie difficulté française à reconnaître et assumer pleinement son identité historique de pays d'immigration au regard des réalités contemporaines. Cela a eu pour conséquence une prise en compte trop tardive des problèmes de discrimination, un travail mémoriel encore insuffisant sur le passé colonial de notre pays, une interprétation trop restrictive de notre laïcité, des problématiques familiales et éducatives spécifiques à certaines communautés mal prises en charge, etc.

Certaines de ces questions auxquelles la Prévention spécialisée est confrontée seront développées dans le présent rapport.

II-2- Alors que notre pays est devenu plus divers, au plan ethnique, culturel, et confessionnel, la problématique de la lutte contre les discriminations raciales n'a été prise en compte que tardivement par notre législation et peu d'initiatives sont encore prises pour reconnaître et assumer cette diversité de notre société

En application des principes fondamentaux de notre Constitution la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Notre pays s'oppose donc depuis toujours à ce que des droits collectifs puissent être attribués à quelque groupe que ce soit qui serait défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance. Ainsi la France, en application de ces principes, ne reconnaît pas les dispositions des traités internationaux, dont elle est signataire, qui instituent des mesures particulières de protection en faveur des « minorités » puisque, dans notre pays, celles-ci ne peuvent pas être reconnues juridiquement.

C'est aussi pourquoi, jusqu'à une époque récente, et bien que le délit de discrimination ait été institué, dès 1972, par une loi de lutte contre le racisme, la problématique des discriminations raciales tardera à être réellement prise en considération.

Dans un contexte de déni des réalités, cette question a longtemps été considérée comme un sujet quelque peu « exotique » réservé à des pays clairement perçus comme multi ethniques, comme les Etats unis d'Amérique ou l'Afrique du sud. En France, on a sincèrement cru, pendant très longtemps, que les qualités intrinsèques de la République suffisaient, par elles-mêmes, à égalité de droits et de devoirs, à assurer naturellement l'insertion des populations d'origine étrangères dans l'ensemble national. Ce n'est qu'en décembre 2004, après plusieurs années de tergiversations, que sera créé la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations) en application d'une directive européenne.

Cependant la lutte contre les discriminations raciales ne se réduit pas à la lutte contre le racisme et la xénophobie, sujet qui nous est beaucoup plus familier, même s'il y a évidemment des liens entre les deux problématiques. C'est une question infiniment plus complexe qui ne résulte pas nécessairement d'une volonté de nuire à certains groupes ou à certaines personnes. On peut discriminer pour de multiples raisons, par habitude ou par paresse, en raison de préjugés, sans toujours en être réellement conscient.

Nos difficultés à regarder en face les évolutions de la société française induites par l'immigration extra européenne, nos réticences à nommer les problèmes, la trop longue négation par les pouvoirs publics eux mêmes de la réalité des discriminations, la diabolisation de certaines mesures de discrimination positive prises dans le monde anglo-saxon, notre refus persistant d'introduire des catégories ethniques dans notre système statistique n'ont pas aidé aux prises de conscience nécessaires ni facilité la mise en place d'une politique efficace dans ce domaine.

Aux yeux des jeunes générations issues de l'immigration non européenne notre manque d'efficacité dans la lutte contre les discriminations raciales ne peut que discréditer nos valeurs républicaines, notamment chez les jeunes diplômés qui sont parfaitement conscients d'avoir plus de difficultés, de ce fait, à trouver un emploi que la plupart de leurs condisciples. Des études aux résultats convergents ont en effet montré que la chance d'obtenir un entretien d'embauche pouvait être jusqu'à cinq fois moindre pour un candidat « coloré » que pour un candidat « blanc ». Il faut rappeler que la plupart de ces jeunes qui continuent souvent, à tort, à être perçus comme « étrangers » par beaucoup de nos concitoyens, ne sont ni des immigrés, ni des étrangers. Ils sont nés en France et donc français, ou appelés à le devenir à leur majorité, et ils ne peuvent donc que vivre très douloureusement cette situation qui les renvoie à la condition d'immigrés de leurs parents, voire à un passé colonial non exorcisé.

Ce sont les parents de ces jeunes qui étaient immigrés et étrangers ; eux sont nos compatriotes à part entière et vont participer à la construction de l'avenir de notre société. Si, ayant réussi leur scolarité au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices, ils sont discriminés dans l'accès à l'emploi et contraints au chômage, ils ne peuvent plus être une référence pour encourager les enfants des quartiers à s'investir dans leurs études. De plus, leur légitime ressentiment à l'égard de notre société peut les conduire à rechercher dans le fondamentalisme musulman un recours et une solution à leurs frustrations.

Cependant, beaucoup des difficultés rencontrées aujourd'hui par les jeunes de banlieue, notamment ceux pris en charge par la Prévention spécialisée, relèvent plus de difficultés sociales et familiales que des discriminations dont ils pourraient être victimes. En effet les discriminations sont infiniment moins présentes pour accéder à des emplois non qualifiés que pour accéder à des emplois d'encadrement. Il y a moins de discriminations à l'embauche pour travailler dans un fast food que pour devenir cadre dans une grande entreprise même si certaines d'entre elles ont commencé à faire des efforts méritoires dans ce domaine, notamment dans le cadre d'une charte de la diversité promue par les pouvoirs publics.

Il faut donc être très attentif aux risques de « victimisation » que peuvent provoquer un certain nombre de discours irresponsables auprès de ce public dont les difficultés d'accès à l'emploi tiennent essentiellement à leur comportement et à leur manque de qualification. Dans son ouvrage « la France d'en dessous. Banlieues : chroniques d'un aveuglement » François Pupponi, député-maire de Sarcelles, pointe bien cette question :

« Expliquer à longueur d'émissions que la France est raciste, discriminante, colonialiste et qu'elle a exploité leurs familles renforce les jeunes dans l'idée qu'ils sont désormais en droit de se venger. Maintenant c'est clairement de la haine qu'ils expriment envers notre pays et notre société, et les violences se sont un peu ethnicisées »

La lutte contre les discriminations raciales est donc indispensable mais elle n'est pas un remède magique susceptible de résoudre tous nos problèmes d'intégration.

De plus, au delà des discriminations directes, facilement identifiables, en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux boîtes de nuit, etc., il ne faut pas oublier qu'il existe aussi des discriminations indirectes, au niveau de la représentation politique, de l'audio visuel et de divers autres secteurs de notre société qui témoignent aussi de la difficulté de notre pays à reconnaître sa diversité. Beaucoup trop de nos concitoyens ont encore des difficultés à admettre qu'être français aujourd'hui ce n'est plus seulement être blanc aux racines « catho/laïques », mais que ce peut être aussi, et que cela sera de plus en plus, être arabe et musulman, être noir et protestant évangéliste, être asiatique et bouddhiste, etc.

Avoir médiatisé, pendant de nombreuses années, une équipe de football « black, blanc, beur », ainsi que quelques artistes issus de l'immigration, alors que, dans le même temps, la plupart des autres secteurs de la société française peinaient à s'ouvrir à la diversité a conduit à conforter une certaine forme d'apartheid à la française. Le monde associatif, souvent prompt à s'exprimer sur les grandes questions de société, notamment quand elles concernent la réglementation de l'immigration, s'est-il, par exemple, mobilisé sur la question des discriminations indirectes en faisant entrer la diversité dans ses propres Assemblées générales et ses propres Conseils d'administration ?

Ces interrogations peuvent apparaître déplacées dans le cadre de ce rapport mais si le monde associatif, notamment dans le secteur social, habituellement attentif aux évolutions sociétales, refuse de se les poser pour lui même on ne voit pas très bien comment le reste de la société pourrait évoluer. Il est, par exemple, assez curieux que le Conseil technique de la Prévention spécialisée ne comporte aucun membre issu de la diversité alors que, sur le terrain, les équipes de prévention spécialisée sont très concernées par cette problématique. Aucune autorité, aucun responsable, n'a bien évidemment souhaité, explicitement ou non, qu'il en soit ainsi mais, au final, en l'absence de volontarisme affirmé dans ce domaine, la diversité est curieusement moins présente au CTPS qu'au sein du Gouvernement...

Il faut donc mieux prendre en compte les évolutions induites par une immigration maintenant devenue majoritairement extra européenne, mais éviter les écarts, dont les intéressés ne sont pas dupes, entre un discours public, égalitaire et généreux, se référant à nos grands principes et des réalités qui sont souvent loin d'être en phase avec ces idéaux. Déjà, au début des années 80, le Haut Conseil à l'intégration avait appelé l'attention sur « la discordance explosive » qui pourrait résulter d'une telle distorsion qui est un peu devenue celle que nous connaissons aujourd'hui. Notre société va devenir, inexorablement, de plus en plus diverse et de plus en plus métissée mais cette évolution, qui n'est pas anodine, peut générer fractures et conflits si elle n'est pas accompagnée intelligemment.

L'un des grands défis auxquels nous sommes confronté aujourd'hui est d'avoir à « faire société » avec les nombreux descendants de notre immigration coloniale auxquels la République promet une réelle égalité des chances sans, jusqu'à maintenant, y parvenir réellement. Sur cet important sujet de société, la Prévention spécialisée, qui connaît bien ce

public, doit s'exprimer et participer aux débats en cours. N'oublions pas en effet, comme Philippe Séguin le rappelait en présentant un important rapport de la Cour des comptes sur l'intégration, que ces jeunes sont aujourd'hui majoritaires au sein de leur tranche d'âge dans un grand nombre de territoires comme, par exemple, la Seine St Denis.

II-3- Il faut surmonter les difficultés, réelles, à nommer les populations et les problématiques de la diversité, clarifier certains concepts, mais il faut rester attentif au risque d'ethnisation des problèmes sociaux, une problématique raciale ne devant pas se substituer à la question sociale

Avant d'évoquer les difficultés à nommer les populations et les problèmes rappelons ici très brièvement, et sans entrer dans les détails, quelques définitions de base qui font consensus chez les statisticiens concernant les notions d' « immigré » et d' « étranger » :

-Un immigré est une personne, née étrangère à l'étranger, qui vit en France de façon durable, cet immigré pouvant avoir conservé sa nationalité d'origine ou être devenu français par diverses procédures d'acquisition de notre nationalité (naturalisation et mariage essentiellement). C'est la migration qui fait l'immigré. Quand on est « immigré » on le reste.

-Un étranger est une personne qui, juridiquement, n'est pas française mais qui peut être née en France et, dans ce cas, ne pas être « immigré ». Quand on est étranger on peut ne pas le rester et devenir français comme indiqué précédemment.

Les notions d'immigré et d'étranger sont donc des notions distinctes qui se recoupent largement mais pas complètement. On peut, le plus souvent, être immigré et étranger, mais on peut aussi être immigré et français, ou être étranger sans jamais avoir été immigré.

Le présent rapport ne peut développer ces questions juridiquement complexes mais elles concernent cependant très directement les populations auxquelles s'adresse la Prévention spécialisée. Mieux vaudrait donc qu'elles soient familières aux éducateurs car elles pèsent fortement sur les processus de construction identitaire des jeunes qu'ils accompagnent. Elles ne seront évoquées ici que très succinctement.

Beaucoup de jeunes, nés à l'étranger et venus régulièrement en France par le biais du regroupement familial, sont de nationalité étrangère mais il s'agit pour eux d'une situation provisoire car, pour la plupart d'entre eux, ils deviendront français par naturalisation après l'avoir demandé. Ils sont des « immigrés » pour les statisticiens mais ils ne peuvent toutefois pas être considérés ainsi socialement ainsi car « leur migration » n'a été, en fait, que la conséquence de celle de leurs parents. Venus très jeunes en France, pour beaucoup d'entre eux, ils ne peuvent pas s'identifier à des migrants.

D'autres jeunes, nés en France de parents étrangers, sont également de nationalité étrangère mais ils deviendront français, quasi automatiquement, à leur majorité, du fait de leur naissance sur notre sol. Certains, également nés en France de parents étrangers, peuvent cependant être français dès leur naissance, en application de la règle dite du double droit du sol, du fait de la naissance en France de leurs parents. Soit ils appartiennent à la 3^{ème} génération présente dans l'hexagone, soit ils ont des parents qui sont nés dans nos anciennes colonies à l'époque où celles-ci étaient françaises.

Une équipe de prévention spécialisée peut ainsi être amenée à suivre un groupe de jeunes d'origine maghrébine ou africaine sub-saharienne dont certains sont français depuis leur naissance tandis que d'autres ne le deviendront qu'à leur majorité, soit quasi automatiquement, soit en le demandant expressément par le biais d'une naturalisation.

Parmi ces jeunes suivis, peuvent aussi se trouver des jeunes en situation irrégulière du fait de leur entrée en France en dehors des procédures légales. Certains peuvent, bien évidemment, être des enfants de « sans papiers » vivant avec des parents en situation irrégulière, mais il peut aussi s'agir de jeunes entrés en France en dehors du regroupement familial et vivant avec des parents et des frères et des sœurs en situation régulière.

Des membres d'une même fratrie peuvent appartenir à plusieurs des catégories présentées ici.

On voit les problèmes identitaires qui peuvent résulter d'une telle situation, généralement aggravée par le regard d'un environnement qui perçoit, à tort, tous ces jeunes comme étrangers et immigrés avec toutes les connotations négatives qui peuvent être attachées à ces mots. On pourrait aussi ajouter à cette présentation les cas, encore plus compliqués, de jeunes, souvent d'origine africaine sub-saharienne, qui ont été dotés d'une fausse identité avec un état civil et une filiation falsifiés. Il faudrait enfin évoquer les « harragas » et les mineurs isolés demandeurs d'asile, socialement plus isolés et vivant souvent en situation de marginalité.

On réalise donc aussi les difficultés à « nommer » les populations suivies par la prévention spécialisée qui ne peuvent évidemment l'être à partir des seules catégories juridiques ou statistiques mêmes si celles-ci ne peuvent pas être ignorées. Dans un excellent article publié dans la revue *Esprit* en décembre 2005 (peu de temps donc après les émeutes), Antoine Garapon, magistrat, secrétaire général de l'institut des hautes études sur la justice, abordait cette question sur un plan plus général en invitant à dire les choses « sans excès ni faux semblants » :

« Fils d'immigrés ? Français issus de l'immigration ? Blacks ? Français d'origine sub-saharienne ? Beurs ? Français d'origine maghrébine ? Comment le dire ? Comment nommer une « classe » sans immédiatement la stigmatiser ni l'associer avec l'image négative de l'émeutier, du casseur ? »

« L'adjectif semble toujours de trop, le substantif insuffisant. Une solution consiste à adopter une forme positive en parlant pudiquement de « diversité » », de mixité ou encore d'intégration au risque de s'enivrer une fois de plus de mots et de refuser de voir la réalité en face. »

Ce très intéressant article invitait, à juste titre, à ne pas caractériser, de façon réductrice, une population par une origine culturelle (arabe), ou religieuse (musulmane), supposée, qui ignorerait la réalité, très importante, de la construction, en France, d'une identité seconde du fait de l'immigration. Il n'apporte toutefois pas de réponse directement utilisable à la question des mots qu'il conviendrait d'utiliser pour « bien nommer ».

Le présent rapport a fait le choix de la « révolution réaliste », souhaité par Antoine Garapon, de dire les choses « sans excès ni faux semblant », mais il ne peut toutefois qu'utiliser, le moins mal possible, le vocabulaire existant puisqu'il n'y en a pas d'autre pour le moment.

Beaucoup des mots utilisés posent problème mais il ne peut sans doute pas y avoir de mots simples pour désigner une réalité aussi complexe. De plus, derrière et au-delà des mots, il y a le malaise identitaire de beaucoup des jeunes issus de l'immigration rencontrés sur le terrain par les équipes.

Emmanuelle Santelli, sociologue au CNRS, s'est intéressée à cette importante question. En avant propos de son ouvrage « Grandir en banlieue, parcours et devenir de jeunes d'origine maghrébine » elle a placé quelques extraits d'un livre de Souâd Belhaddad « Entre deux je, Algérienne ? Française ? Comment choisir ? » posant bien ce malaise identitaire qui est constamment présent en arrière fond de son livre :

« ... Vivre comme les français mais ne pas faire comme eux... Etre une dedans, et une dehors, et sans cesse devoir négocier entre les deux... Je n'en peux plus de porter deux mondes, le dedans, le dehors : la honte dedans, la frime dehors... »

Pendant un an, Emmanuelle Santelli a passé de longues heures, dans une banlieue lyonnaise, à interroger un échantillon de jeunes d'origine maghrébine dont 94% étaient de nationalité française. Il est intéressant de voir que seulement moins de 5% d'entre eux se sont définis comme étant « uniquement » français. Par contre la majorité d'entre eux se sont reconnus une appartenance française lorsque celle-ci était couplée avec d'autres éléments identitaires, d'ordre culturel ou religieux, ou se rapportant au pays de naissance de leurs parents. Elle en a tiré une conclusion intéressante que les pouvoirs publics devraient prendre en considération :

« Cette réponse reflète le caractère pluriel de l'affirmation identitaire, d'une part, et le mal être identitaire, d'autre part. Tout se passe comme si, au fil du temps, les jeunes générations se sentaient de moins en moins françaises, en tout cas pour les jeunes qui grandissent en banlieue, alors qu'elles le sont plus massivement au plan juridique. Ce constat met en cause le modèle français d'intégration et souligne l'importance du processus de reconnaissance qui suppose de reconnaître l'autre dans toutes ses dimensions identitaires sans le sommer d'en choisir une »

Elle complète cette appréciation en citant Amin Maalouf dans son ouvrage « les identités meurtrières » :

« La tendance omniprésente à considérer une appartenance majeure, plus légitime, qui supplante les autres dimensions de l'identité conduit à l'exclusion, aux crimes, à la guerre »

Pour ces raisons, le concept « d'intégration », trop souvent utilisé au sens d'une assimilation castratrice des identités particulières, est aujourd'hui rejeté par les jeunes d'origine maghrébines et africaines sub-sahariennes. Il l'est aussi quand, répété sous forme d'injonction lancinante, il fait l'impasse sur leur adaptation, on ne peut plus réelle, à la société française en méconnaissant ainsi la réalité de leurs difficultés économiques et sociales et de leurs attentes dans ce domaine. L'appel répété à devoir d'intégrer n'est donc plus supporté pas plus d'ailleurs, semble-t-il, que celui d'accès à la citoyenneté qui lui est maintenant très souvent substitué.

Analysant des concepts voisins, mais différents, Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS avait écrit dans l'un de ses ouvrages :

« L'assimilation souligne l'unité de la communauté nationale, l'intégration, le choix et la participation des nouveaux membres, l'insertion, les conditions d'accueil de l'étranger avec le maintien de particularismes d'origine »

Le Haut Conseil à l'intégration, créé après la première crise du foulard en 1989, avait pour sa part considéré que « l'intégration » n'était pas une voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion mais un processus spécifique visant à :

« Susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. »

auquel il ajoutait un membre de phrase moins souvent cité et pourtant intéressant :

« Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, qu'elle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. »

Cette définition de l'intégration était et reste pertinente et c'est avec cette signification qu'elle sera utilisée dans ce rapport. Pour sa part le CNLAPS Grand Est a retenu le terme d' « *intégration sociale* » pour sa recherche action sur les jeunes d'origine algérienne, dont il sera question plus loin, qui apparaît également judicieux.

Il faut enfin rappeler brièvement quelques définitions, communément admises, faisant relativement consensus concernant les problématiques interculturelles :

-Culture : un ensemble de significations propres à un groupe qui lui donnent une identité lui permettant de se différencier d'autres groupes

-Pluriculturel : le constat de l'existence d'une diversité culturelle au sein d'une société

-Interculturel : la prise en considération des interactions entre des groupes et des individus de cultures différentes

-Multiculturel : un ensemble de cultures différentes juxtaposées au sein d'une même société ayant fait le choix d'une reconnaissance forte de ces identités particulières (une conception mosaïque de la société)

En France, on le sait, la nation s'est construite historiquement sur la réduction brutale des différences culturelles comme en témoigne un responsable associatif « breton » :

« Là où le combat fut le plus direct et le plus moralement déstabilisateur ce fut dans le domaine culturel, on aura tout essayé : l'interdiction de la langue bretonne et de l'apprentissage de notre histoire, la relégation au rang de plouquerie de toutes les traditions culturelles, le mépris et l'arrogance et mieux encore la honte d'être breton. Je ne sais pas si les jeunes issus de l'immigration vivent les mêmes choses mais les résultats sont

très similaires : après l'acceptation de la domination par nos parents ce fut la révolte (manifestations, plastiquages etc.) »

Il existe donc une singularité française faite de beaucoup de suspicions et de craintes, voire d'hostilité, vis-à-vis d'une diversité culturelle qui est cependant maintenant bien présente dans notre société. Les équipes de prévention spécialisée, comme beaucoup d'autres acteurs sociaux, la rencontrent en permanence au quotidien et peuvent difficilement l'ignorer sauf à se condamner à l'impuissance.

La question aujourd'hui posée à notre pays n'est pas de basculer dans un multi culturalisme totalement étranger à notre tradition mais de prendre en compte cette réalité incontournable de la diversité culturelle sans renier nos principes fondateurs. Des réflexions se sont développées dans ce domaine ces dernières années, auxquelles la Prévention spécialisée devrait participer, qui montrent que la reconnaissance du pluralisme de la société peut trouver sa place dans un universalisme républicain ouvert à la diversité.

La prise en compte de ces problématiques ethniques et culturelles ne signifie toutefois pas qu'il faille ethniciser le travail social, une question raciale ne devant pas se substituer à la question sociale. Cette question sera évoquée plus loin dans le chapitre relatif à la gestion des ressources humaines dans le contexte de l'ouverture croissante de la profession d'éducateur à la diversité.

Il ne faut enfin pas oublier, qu'au-delà des questions de reconnaissance culturelle, c'est d'abord l'exigence d'égalité qui demeure la première revendication des jeunes issus de l'immigration. C'est parce qu'on a pas su y répondre que le communautarisme se développe aujourd'hui dans les quartiers.

II-4- La ghettoïsation en cours d'un certain nombre de quartiers sensibles, difficile à enrayer, invite à revisiter, sans tabou, la « question communautaire » qu'il faut clairement distinguer de celle du « communautarisme »

La « question communautaire » intéresse la prévention spécialisée puisque, en application des articles L 121-2 et L 221-1-2° du code de l'action sociale et des familles, elle a vocation à mener des actions individuelles, mais aussi des actions collectives, visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale, des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les zones sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

C'est une question sensible dont il est difficile, actuellement, de débattre sereinement mais c'est un vrai sujet de société vis-à-vis duquel nous ne pourrons pas être éternellement dans l'évitement ou dans la caricature. Il est d'ailleurs symptomatique que la Fondation pour l'innovation politique, créée pour fournir des idées aux formations politiques de droite et du centre pour le moyen terme, ait consacré l'essentiel du premier numéro de sa revue « 2050 » à cette problématique dans un grand dossier au titre sans ambiguïté : « identité, communautés ».

Dans un article intitulé « les communautés sont-elles un danger pour la France ? », qui ouvre ce dossier, l'historien des idées François Huguenin rappelle les fondements historiques de l'hostilité française aux communautés qui remonte à la Révolution de 1789 : la souveraineté, une et indivisible, ne peut tolérer que des représentations collectives viennent parasiter le lien entre les individus et la nation. Pour cet auteur, depuis cette époque, la République française a donc été systématiquement hostile aux communautés en supprimant les corporations, en tardant à reconnaître les syndicats, en persécutant les communautés religieuses, etc. Toutefois, pour lui :

« Deux siècles après la Révolution française, le modèle jacobin, a cessé d'être terroriste : il est devenu grotesque »

Il s'interroge notamment sur les différentes formes contemporaines de retour à la vie communautaire, pour le meilleur et pour le pire, notamment celles analysées par Michel Maffesoli dans le « temps des tribus » : bandes de banlieue, groupes d'adolescents focalisés sur des modes vestimentaires, forums Internet, « chats », etc. Autant de communautés gagnées par la tentation du repli au sein desquelles le sentiment identitaire ne cesse de s'affirmer :

« En conséquence l'appartenance à la nation n'est plus qu'une appartenance parmi d'autres. Elle a perdu de son exclusivité. Et quand les banlieues prennent feu, c'est le bouillonnement d'identités juxtaposées, non structurées et non ordonnées, qui vient se dresser contre une figure étatique devenue insignifiante »

Patrick Menchi et Jean-François Mignard, dans leur ouvrage déjà cité, abordent aussi cette question en s'interrogeant notamment sur le discours de renvoi à des « communautés de repli », qu'on entend depuis quelques années à l'égard des populations d'origine maghrébine, alors qu'il n'y a pas chez nous, selon eux, de communautés homogènes construites sur des critères ethniques.

En effet il n'y en a pas, en ce qui concerne les maghrébins de France et leurs descendants, comme Leila Shahid, ancienne déléguée générale de Palestine en France, qui a beaucoup dialogué avec les jeunes de banlieue, le confirme dans la post face de l'ouvrage de Dominique Vidal et Karim Bourtel « le mal être arabe : enfants de la colonisation » :

« Je le dis clairement : sur le plan identitaire, un des problèmes majeurs, c'est ce comportement des Arabes qui, parce qu'ils ont réussi, laissent tomber les leurs et ne mettent même plus les pieds dans les banlieues »

Mais doit-on, au nom des valeurs républicaines traditionnelles, se féliciter de ce déficit de « communauté maghrébine » si, en raison de cette absence d'espace solidaire de proximité se développent de véritables regroupements communautaristes pour combler ce vide ? L'éradication républicaine du fait communautaire ethnique et culturel n'a-t-elle pas pour effet de nourrir le communautarisme, notamment religieux, plutôt que de nous en préserver ?

Yonathan Arfi, à l'époque président de l'Union des étudiants juifs de France, s'est posé cette question en coordonnant un ouvrage collectif réunissant des intellectuels et des personnalités de sensibilités différentes qui y apportent leur réponse : « Les enfants de la République : y a-t-il un bon usage des communautés ? ». Dans la présentation de l'ouvrage il développe sa pensée :

« L'accusation de communautarisme est l'arme d'une intimidation insidieuse, celle de ceux qui réduisent la liberté de penser au choix entre deux camps immuables : républicanisme et communautarisme »

« ... il n'est pas question ici de céder à l'intimidation des tenants du parti unique de l'universel...il n'est pas davantage question de nier les dangers du repli communautaire. »

« ...notre République est menacée par cette tentation qu'ont certains de ses enfants de se définir exclusivement par ce qui les distinguent des autres. »

« Les particularismes ne doivent pas nous effrayer : ils sont nécessaires, mais à la condition qu'ils soient un concours apporté à un objectif qui les reconnaisse et qui les dépasse. Il n'y aura pas, en France de République sans communautés ni de communautés sans République. »

Dans la France d'aujourd'hui, notre « communauté nationale », et les diverses « communautés de vie » qui existent maintenant dans nos zones urbaines, gagneraient donc à être clairement appréhendées comme des communautés hétérogènes, mixtes et diversifiées. Il convient de faire définitivement le deuil d'une société « républicaine » normalisée qui, si elle devait continuer à méconnaître les différences sous prétexte d'égalité, ne finirait plus par laisser subsister que des collections d'individus sans appartenance et des groupes ethniques isolés exaltant leurs différences.

Le maire de Sarcelles, François Pupponi, dans un ouvrage déjà cité, invite à cette révolution de la pensée :

« A Sarcelles, nous avons dix ans d'avance. Que les penseurs et les responsables politiques viennent étudier ce qui se passe dans notre ville ! Posons nous la question de savoir pourquoi nous en sommes arrivés là et pourquoi j'ai choisi d'apporter des réponses qui dérangent. Analysons la situation et trouvons ensemble une solution respectueuse de nos principes laïques et républicains, digne pour nos populations et adaptée à la France de 2006. »

« Je suis convaincu que nous devons arriver à constituer une communauté nationale à partir de communautés d'origine »

Pour François Pupponi trois orientations sont aujourd'hui possibles pour les quartiers sensibles : la poursuite du scénario actuel des élites visant à casser les ghettos ethniques et à reconstruire des cités idéales autour du concept de mixité sociale ; l'abandon de la gestion sociale de ces ghettos aux imams; la reconnaissance de l'existence de ces ghettos accompagnée d'une volonté politique réelle de donner un avenir aux populations qui y résident. Pour ce qui le concerne cette dernière orientation lui semble être aujourd'hui la seule réaliste.

En décembre 2006, un certain nombre d'acteurs sociaux, sensibilisés à ces questions, ont lancé un « appel à réflexion pour l'action : pour mieux vivre ensemble, promouvoir le travail social et le développement communautaires. » invitant le secteur social à revisiter sereinement « la question communautaire » dans le cadre, intimement lié, du développement social et du travail social. Cette initiative a débouché depuis sur diverses rencontres et colloques qui devraient se poursuivre au cours des prochaines années. Pour les signataires, la mise en œuvre d'actions de développement social communautaire dans les quartiers pourrait freiner, tant le développement de l'assistantat que les dérives communautaristes.

Le travail social communautaire, peu développé en France, mais mieux connu dans le monde anglo-saxon, en Amérique du sud et dans des pays émergents considère que les hommes ne vivent et ne se développent qu'en « communautés ». Il repose sur l'idée que le lien communautaire qui relie un groupe de personnes entre elles, sur un plan territorial, ethnique, culturel ou religieux, nourrit une capacité collective à prendre des initiatives qui seront bénéfiques à tous. Il contribue à renforcer le capital social de la communauté et, par cela même, celui de chacun de ses membres qui seront alors moins isolés et plus solidaires entre eux, pour accéder au logement, à l'emploi et, globalement, à une qualité de vie plus enrichissante.

Dans les quartiers en difficulté, le travail social communautaire pourrait donc venir utilement compléter le travail social individuel classique qui, tout en étant nécessaire, peut présenter le risque d'enfermer les individus les plus faibles dans des logiques de dépendance. Elus locaux, décideurs de terrain et nombre d'acteurs sociaux, souvent découragés par l'ampleur des difficultés qui assaillent les individus et les groupes les plus en difficulté, pourraient ainsi reprendre confiance dans une action sociale plus accueillante à des démarches et à des approches qui semblent faire leurs preuves dans d'autres pays.

La Prévention spécialisée, compte tenu de son expérience et de certaines initiatives prises récemment par différentes équipes, devrait pouvoir nourrir ces réflexions sur le travail social communautaire. Peut être pourrait elle même réfléchir aux modalités possibles de transpositions en France de certaines actions menées aux Etats-Unis par les « entreprises communautaires » et par les « « organisateurs de communautés » qui les animent (Barak Obama a été organisateur de communautés à Chicago). L'ancien chef de projet en Seine St Denis, cité dans l'introduction de ce rapport, rapportait le témoignage suivant en se souvenant d'une mission d'étude à Boston :

« Un stage d'une semaine avait été organisé en 2001 à Boston. Il était animé par une universitaire spécialiste du Développement Local. Le groupe d'une vingtaine de personnes était composé d'élus, d'habitants, de techniciens de la ville et de Travailleurs Sociaux du 93. Pour les acteurs de ces CDC (Community Développement Corporation), habitants rassemblés à partir de critères ethniques et d'appartenance aux différentes églises et techniciens, le travail dans les quartiers avait clairement 2 axes : la promotion individuelle et collective des habitants d'un quartier déterminé d'un côté et la prévention de la délinquance individuelle et collective, et bien sur celle des émeutes, de l'autre. »

« L'idée de ne pas stigmatiser des populations en les désignant comme délinquants potentiels paraissait étrange à nos interlocuteurs puisque c'était justement ces populations qui se retrouvaient emprisonnées ou actrices des émeutes. Le problème par contre était de savoir comment ces minorités allaient pouvoir être représentées au sein des CDC et en avoir le contrôle. C'était à ce dernier point qu'étaient particulièrement attachés les enseignants de Harvard, avec qui nous faisons le point tous les soirs et qui sont des sortes de parrains pour plusieurs CDC. »

« Ce qui apparaissait clairement et qui nous avait été dit de manière parfois ironique par plusieurs habitants membres de CDC, c'est que nous fonctionnions de manière inversée : Nous étions (à l'exception d'une participante) tous blancs et nous nous soucions beaucoup de stigmatisation et de discrimination. Les membres des CDC étaient majoritairement noirs,

latinos, cap Verdiens ou haïtiens. Ils se souciaient principalement du sort des habitants, des enfants et des jeunes en particulier et de la tranquillité du quartier. »

« Ce stage a finalisé pour moi l'idée qu'il n'y aurait pas en France de vrai travail dans les quartiers majoritairement peuplés de minorités sans une prise en compte effective de la culture d'origine de ces minorités et que cette prise en compte constituait le terreau de la citoyenneté à la française. »

Par une utilisation intelligente du lien communautaire quand il existe, ou par sa reconstruction quand il a été détruit, des travailleurs sociaux formés à la prise en compte des problématiques ethniques, culturelles et religieuses pourraient donc contribuer à la construction d'une ingénierie sociale visant à restaurer de la confiance chez des populations en difficulté qui en sont singulièrement dépourvues aujourd'hui.

II-5- Dans une société devenue plus diverse notre laïcité républicaine doit permettre à chaque personne d'accéder à la citoyenneté sans avoir à renier ses appartenances religieuses et culturelles

Ouvrir ou conforter des pistes de réflexion pour intégrer mieux, plutôt que de continuer à assimiler mal, telle est la perspective qui est proposée dans le présent chapitre. Cela veut dire travailler intelligemment avec les communautés issues de l'immigration, y compris dans leurs dimensions spirituelles et religieuses sur lesquelles on ne doit pas faire l'impasse. Sur ce plan aussi il faut explorer, sans tabou et avec pragmatisme, des voies nouvelles pour que le religieux, l'islam essentiellement mais peut être aussi le protestantisme évangélique, cesse d'alimenter des dérives communautaristes qui, dans nos banlieues, mettent en péril le sentiment commun d'appartenance à une même entité nationale.

Martine Abdallah Pretceille, dans un article déjà cité sur les questions nouvelles que nous pose la société de la diversité, évoque l'urgence d'un travail sur le sens pour permettre l'adhésion de tous à des valeurs communes :

« Si la société civile ne cherche pas à combler dans un projet de société clair et partagé, le vide éthique, il est à craindre que ce qu'on appelle le retour du religieux, mais aussi des sectes et des intégrismes, ne soit qu'un palliatif et surtout un prélude à des conflits dont l'histoire est malheureusement riche. »

A cet effet elle insiste sur l'importance et la force de la laïcité comme seule forme de traduction, hors du sacré, de la notion d'éthique. En tant que valeur, et non pas en tant qu'idéologie, la laïcité doit permettre l'expression des particularismes en les transcendant dans le principe supérieur du « vouloir vivre ensemble ».

Dans ce cadre de cet examen sans tabou il faut prendre en considération que, du fait de son arrivée tardive sur notre territoire, l'islam se trouve aujourd'hui discriminé par l'application des dispositions de la loi de 1905 relatifs aux lieux de culte. En effet le principe de séparation des églises et de l'Etat, constamment rappelé, doit être relativisé puisque les collectivités publiques, qui en sont propriétaires, financent aujourd'hui, l'entretien des édifices culturels de l'Eglise catholique construits avant cette date. Par contre les édifices construits depuis, ce qui est le cas des mosquées et des temples évangélistes édifiés ces dernières années, n'ont pu l'être que grâce aux dons des fidèles et à des aides étrangères.

Dans ce domaine aussi, la République n'échappe donc pas à des contradictions, évidemment perçues par les fidèles concernés, entre son discours public d'égalité et de neutralité à l'égard des différentes religions et la réalité d'un traitement inégal de celles-ci. C'est d'ailleurs pourquoi, des élus locaux, soucieux de s'attacher leur électorat musulman, n'hésitent plus aujourd'hui, en ce qui concerne l'islam, grâce à diverses pratiques administratives à la limite de la légalité, à financer des lieux culturels abritant des lieux cultuels.

Dans une démocratie plus sereine que la nôtre le constat de ces pratiques de contournement des textes en vigueur conduirait à rechercher une actualisation de la loi de 1905 afin de permettre aux collectivités publiques de participer légalement au financement de nouveaux lieux de culte comme elles peuvent le faire pour d'autres équipements collectifs. En effet, une église catholique, un temple protestant, une synagogue juive, une mosquée musulmane, un temple bouddhiste, concourent au maintien du lien social et répondent à des besoins réels exprimés par une partie de nos concitoyens.

D'une façon plus générale, vouloir appréhender aujourd'hui la question de l'islam, ou celle des églises évangélistes fréquentées majoritairement par des populations d'origine africaine ou antillaise, avec les seuls outils intellectuels de la laïcité forgés dans les années anciennes de lutte entre la République et une église catholique alors dominatrice, ne peut que laisser interrogatif. Ne risque t'on pas ainsi, par aveuglement, de contribuer à l'élargissement de la fracture sociale, ethnique et religieuse que connaît notre pays ?

Ainsi la question de la laïcité à l'école, en 2004, aurait gagnée à être examinée en s'interrogeant, dans le même temps, et de façon spécifique, sur la capacité de notre appareil scolaire à offrir aux jeunes des « minorités ethniques », de réelles chances de réussite. En effet le niveau actuel de violence dans certains établissements, les phénomènes de désaffiliation scolaire, les entrées précoces dans la délinquance, apparaissent comme des signes de déstabilisation de notre société infiniment plus inquiétants que le foulard islamique qui a trop facilement polarisé l'attention. La loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école, qui était majoritairement souhaitée par les enseignants mais majoritairement rejetée par les jeunes, a été ressentie, par beaucoup, comme un nouveau signe de défiance à l'égard de la « communauté musulmane » dont il aurait sans doute été préférable de faire l'économie même si la question du voile, infiniment plus complexe qu'on ne le pense généralement, n'est pas complètement anodine.

Dans une société devenue plus diverse la République ne devrait plus avoir vocation, au nom de la laïcité, à lutter contre les affirmations identitaires des individus pour les intégrer. Au contraire, elle devrait s'efforcer de créer les conditions les plus favorables pour que chaque personne, ou chaque groupe, puisse accéder, avec ses particularités, à une pleine participation à l'exercice de la citoyenneté.

En 2001, en publiant son rapport « l'islam dans la République », le Haut Conseil à l'intégration avait appelé l'attention sur le fait que la présence et le développement de l'islam en France n'était plus une question à connotation exotique à négocier avec les représentants des pays d'origine mais un sujet de société franco-français à traiter ici et maintenant. Ce rapport invitait les pouvoirs publics à ne plus perdre de temps à s'interroger sur le fait de savoir si l'islam était, ou non, compatible avec la laïcité à la française mais à concevoir, avec pragmatisme, un certain nombre d'accommodements pour que nos concitoyens musulmans trouvent pleinement leur place au sein de la République.

Malheureusement la culture conflictuelle de notre pays rend difficile la construction de ces accommodements comme le montre, par exemple, la question des mères accompagnatrices de sorties scolaires qui sont refusées par des chefs d'établissements, attachés à un strict respect de la laïcité, parce qu'elles portent le voile. Ces derniers, avec le soutien de diverses organisations, considèrent que les personnes extérieures à l'école qui participent à l'encadrement d'activités liées au service public d'éducation sont tenues aux mêmes règles de neutralité que les agents de ce service public. Or, dans le même temps, quantités de sorties sont annulées, ou ne peuvent pas être organisées, faute de parents volontaires, et les enseignants continuent de se plaindre de l'absence et du manque d'implication des parents issus de l'immigration.

En refusant ces mères portant le foulard on rend encore plus difficile la participation de ces parents au sein de l'école alors que diverses circulaires, depuis longtemps, demandent à l'école de s'ouvrir sur son environnement familial, culturel et sociétal.

Une autre question intéressante est celle des cimetières avec l'interdiction, depuis 1884, d'y créer des carrés confessionnels. A l'occasion de décès tragiques de jeunes maghrébins, nés en France, beaucoup d'observateurs s'étonnent de voir les parents organiser un « rapatriement » du corps au bled pour l'ensevelir en terre d'islam. Ne conviendrait-il donc pas de revoir cette législation que bien entendu, dans ce domaine aussi, des élus parviennent à contourner à leurs risques et périls, notamment celui de voir affluer des demandes de mise en terre de ressortissants musulmans d'autres communes. L'intégration réussie n'est ce pas quand on accepte d'être ensevelie là où l'on a vécu ?

Azouz Begag, dans un magnifique article intitulé « mort et identité dans les cités », publié à l'automne 2002 dans le numéro du 10^{ème} anniversaire de l'excellente revue « Ecartés d'identité » à l'occasion de la mort de son père, évoque le formidable écart qui s'était creusé entre son vieux père et les jeunes de la cité et la nécessité de reconstruire du lien intergénérationnel dans les quartiers :

« Il faut construire des cimetières à l'intérieur des cités de banlieue. Des cimetières. Pour rétablir la notion de mort naturelle, de la profondeur, de la durée, du sens, dans ces cités où l'on meurt d'une balle perdue, d'une overdose, d'un accident... Dans ces quartiers, même la mort est toujours associée à la violence, à la vitesse, à l'éphémère. Dans ces quartiers on meurt vite, sans prendre le temps. »

« Il faut construire des cimetières pour que, progressivement, les vieux qui ont donné naissance à ces jeunes reposent en paix là où ils ont vécu la plus grande partie de leur vie, et que la continuité entre les générations soit assurée. Les jeunes des cités doivent pouvoir aller se recueillir sur la tombe de leurs parents, dans leur quartier. Recueillir le mot me semble sonner juste. »

La laïcité à la française, elle aussi, est donc aujourd'hui mise à l'épreuve de la diversité car, pour elle aussi, comme l'exposait Martine Abdallah Pretceille sur un plan plus général, les analyses et les concepts qui étaient pertinents dans le passé sont devenus inopérants pour construire l'avenir. Nous n'avons plus besoin d'une laïcité forgée dans les combats émancipateurs du XIX^{ème} siècle mais d'une laïcité qui assure le vivre ensemble dans le XIX^{ème} arrondissement.

Martine Cohen, sociologue des religions, en conclusion d'une intervention faite en mai 2007 sur le thème « laïcité et minorités religieuses : de nouvelles question » exposait l'ampleur de ce chantier, peut être aujourd'hui le plus important :

« L'identité nationale française (peut être plus que d'autres identités nationales) se trouve bousculée à plus d'un titre par ces évolutions. Non seulement le modèle politique de distinction et de hiérarchisation entre sphère publique et sphère privée (l'une dédiée à l'identité nationale, l'autre aux identités particulières, notamment religieuses) est mis en cause, mais c'est l'idée même d'une laïcité émancipatrice qui est brouillée, puisque c'est au nom de la liberté individuelle que peut se revendiquer aujourd'hui l'appartenance à un groupe d'origine et à une identité héritée. »

II-6- La Prévention spécialisée peut contribuer, au plan local, à l'émergence de politiques de « reconnaissance » des populations issues de l'immigration

Emmanuelle Santelli, citée au début de ce chapitre, souligne, dans son ouvrage sur les banlieues, l'importance de la démarche de « reconnaissance » qui implique de reconnaître l'autre dans toutes ses dimensions identitaires. Elle s'inscrit ainsi dans les analyses du philosophe allemand Axel Honeth, disciple d'Habermas, et du canadien Charles Taylor, qui insistent tous les deux sur les aspirations fondamentales des individus à bénéficier de l'estime des autres et à se voir reconnaître publiquement leur « valeur sociale ».

De plus, pour Charles Taylor» la réalisation du vivre ensemble dans les sociétés modernes ne peut pas se réduire à l'intégration économique des individus même si celle-ci demeure un élément déterminant qui facilite leur adhésion aux valeurs collectives. Pour lui, le déni de reconnaissance culturelle peut provoquer des dégâts aussi dévastateurs que ceux de la précarité économique et conduire à la désocialisation ou au repli identitaire.

Il adresse ainsi un double reproche aux modèles d'intégration, comme le nôtre, qui se refusent à reconnaître les différences culturelles :

- le premier, est d'imposer un moule homogène à l'ensemble des identités culturelles, ce qui revient à uniformiser les identités
- le second, plus grave, est de faire passer la culture dominante imposée à tous, comme neutre et même universelle face aux cultures minoritaires dites particularistes

Emmanuelle Santelli s'inquiète de la situation française à cet égard et partage la dénonciation, par Farhad Khosrokhavar, de certaines dérives actuelles de la référence française à « l'universalisme » :

« ...qui outre le fait de devenir un masque pour l'ethnocentrisme, cet universalisme abstrait, crispé sur lui même, sert désormais moins à intégrer qu'à déshumaniser les exclus et à accroître la rupture avec tous ceux qui ne trouvent pas leur place dans un système sociopolitique mono culturaliste »

Une consultante d'origine algérienne propose cependant des pistes de réflexion et d'action pour des politiques locales de « reconnaissance » qui méritent d'être examinées attentivement :

« Je pense que la question qui est posée c' est celle de l'identité , non pas l'identité religieuse, car en dépit des apparences ce n'est pas cela qui est en jeu (dans les expressions musulmanes en tous les cas), ou si peu, mais l'identité tout court de toute une frange de la population qui ne se reconnaît nulle part comme signifiante, comme vivante, comme faisant « société » avec d'autres, et qui cherche des fondements à sa construction individuelle, et surtout collective, dans ce qui lui est offert sur un plateau : l'identité religieuse" »

« Lorsque l'on regarde le rapport au travail des populations africaines et maghrébines, il n'est absolument pas du même ordre que celui d'un moderne de notre pays. Nous avons affaire à des systèmes de pensée totalement différents. Le travail n'a pas ce statut dignitaire, il est seulement là pour permettre de vivre, et plus encore, il n'est pas important que chacun gagne pour lui-même cet argent. Si l'un d'entre eux travaille pour plusieurs, cela n'a rien de choquant, car ils sont issus d'organisation sociale, où pendant que l'un travaille, les autres membres prennent en charge les différentes fonctions de la vie collective, sans notion de valorisation personnelle. Donc les enjeux de réussite professionnelle, ou de culpabilisation parce que l'on bénéficie du RMI ou de diverses allocations, n'ont que peu de prise sur les esprits. »

« Ils sont déjà et depuis longtemps dans des systèmes de fonctionnement « réseautés » où il est normal de bénéficier de ce que font les autres, car eux-mêmes (en tous les cas chez eux) donnent ce que l'on attend d'eux : la prise en charge des enfants même si ce ne sont pas les siens, des personnes âgées, des troupes, etc. Alors qu'un frère, un cousin ou une caisse d'allocations familiales prennent en charge cet aspect, n'est pas le plus important. »

« Le plus important et le plus grave c'est qu'ils ne sont pas sollicités à leur tour, pour d'autres services pour le groupe, et qu'ils sont jugés incapables de répondre aux exigences d'un travail « normal ». Alors nous transformons en assistés et en malades des individus à qui on ne demande rien, rien d'utile pour le groupe pour la collectivité. »

« Donc sur le terrain je rêverai que l'on sollicite ces populations pour leur demander de réfléchir à leur manière, et avec leurs moyens, à une vie quotidienne où la solidarité prendrait sa place comme un système d'organisation sociale. Il y a aussi beaucoup à apprendre auprès de ces populations sur la notion des biens personnels et collectifs ... »

« Cette participation à la réflexion permettrait du même coup de leur donner une place de citoyen et de surcroît d'enlever aux extrémistes en tous genres un de leurs slogans, « vous êtes des exclus, des parias de la société, vous n'êtes pas les bienvenus, vous n'êtes pas chez vous »...Il y a plein de domaines où ce serait précieux de travailler ensemble sur le terrain : l'éducation, le rapport à la vieillesse, le rôle des aînés, etc. »

« Par ailleurs, j'ai pu constater que la solidarité en œuvre est un mouvement qui génère de l'ingéniosité, or aujourd'hui on en manque de façon cruciale surtout dans nos pays développés et ces populations en sont encore très riches. »

Vaste programme sans doute qui peut laisser interrogatif, dans le contexte d'une société de plus en plus réglementée et normée, mais il y a là des incitations à expérimenter qui peuvent intéresser des équipes de Prévention spécialisée et des élus locaux ouverts à l'innovation. Des initiatives de la Prévention spécialisée qui seront présentées plus loin s'inscrivent d'ailleurs déjà

dans cette perspective. Des changements de comportement et d'attitude de la part des autorités locales peuvent aider à créer des dynamiques nouvelles porteuses d'espoir.

Ainsi, dans le quartier du Val Fourré, à Mantes la Jolie, les communautés africaines se souviennent encore d'un sous-préfet atypique qui, ayant exercé en Afrique, avait pris l'habitude de réunir un certain nombre de sages africains quand il y avait des problèmes avec les « jeunes ». Il ne les recevait pas dans le cadre solennel de la sous-préfecture mais il se rendait dans la cité, au domicile de l'un d'entre eux, qui organisait la rencontre autour d'un thé à la menthe. Cette marque de « reconnaissance » qui n'était en aucun cas une attitude de « complaisance » à l'égard des actes qui pouvaient être commis par les enfants de cette communauté est restée présente dans les mémoires.

La question importante aujourd'hui pour les équipes de Prévention spécialisée, dans leurs relations avec les élus, ne devrait plus être seulement celle de préserver un principe d'anonymat qui leur interdit, à juste titre, de leur communiquer des informations nominatives qu'ils connaissent déjà, le plus souvent, par d'autres biais, que de les aider à comprendre des problématiques et des situations qui, elles, leur restent trop souvent étrangères.

III- La Prévention spécialisée qui, elle aussi, a de vraies difficultés à se positionner vis à vis des comportements et des demandes de nombreux jeunes se référant au « religieux » doit se donner une méthode et des outils pour travailler ces questions

Le présent rapport invitant, notamment au chapitre précédent, à ce que les difficultés réelles à nommer les populations et les problématiques de la diversité soient surmontées, le choix a été fait, pour ce chapitre, de limiter la question « religieuse » à l'islam. La prise en compte du principe de réalité oblige en effet à considérer que, dans la très grande majorité des cas, c'est ainsi que se pose la question « religieuse » sur le terrain pour les équipes de prévention spécialisée.

Si l'islam va donc apparaître ici comme « le problème » il pourrait cependant être utile, dans des travaux ultérieurs du CTPS, de s'intéresser aussi à des situations où l'islam se trouve être « la solution », comme nous y invite la lecture du très beau livre du rappeur Abd al Malik « Qu'Allah bénisse la France ».

III-1- Le secteur social, largement questionné aujourd'hui par l'islam, pourrait tirer profit de certaines des analyses et propositions du rapport de l'inspecteur général Obin sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires »

Le champ social, en particulier la Prévention spécialisée, tous les intervenants le savent, est aujourd'hui largement « questionné » par l'islam dans les territoires où résident des populations issues de l'immigration, notamment maghrébines. Toutefois on ne semble pas disposer d'études récentes, qui effectueraient un véritable « état des lieux » des situations et des problèmes rencontrés. L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) n'a pas effectué d'enquête dans ce secteur comparable à celle menée par l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) auprès d'établissements scolaires dont il va être maintenant question.

De plus, ce sujet, comme il a déjà été dit, est difficilement évoqué là où il pourrait et devrait l'être, comme en témoigne cet échange entre la directrice d'une grande association de la Région parisienne intervenant en protection de l'enfance et l'un de ses collègues siégeant dans des instances représentatives de ce secteur :

« ...il est curieux que cette question (les difficultés liés aux pratiques religieuses) soit rarement débattue dans les fédérations d'associations. Depuis ma prise de fonction je n'ai rien vu passer sur le sujet si ce n'est de manière très générale et non spécifique au secteur. Or j'ai à répondre à des questions précises sur les droits des usagers et à prendre en compte les représentations des professionnels sur ce sujet bien complexe, et ces deux aspects sont parfois peu conciliables. »

« Je pense en effet que cette question du fait religieux et de sa prise en compte au niveau du droit des usagers et des familles fait partie des « tabous » ou du « non dit » dans les pratiques

en matière de protection de l'enfance. Je l'ai souvent posé, notamment dans l'accueil chez les assistants familiaux et dans les maisons d'enfants. Peu ou pas de réponses construites à ce jour. Elle mérite un débat et certainement une élaboration de postures ou pratiques à mettre à disposition des intervenants sociaux. »

Dans ce contexte il apparaît donc intéressant de prendre connaissance du rapport présenté en juin 2004, par l'inspecteur général Obin, au ministre de l'Education nationale, puisque les jeunes suivis par la Prévention spécialisée sont présents dans le système scolaire.

Ce rapport appelle d'autant plus l'attention qu'il semblerait que le Ministère de l'Education nationale, embarrassé par son contenu, aurait hésité à le mettre en ligne sur son site. En fait, c'est une émission télévisée de « Cultures et dépendances », consacrée à la laïcité, animée par le journaliste Franz-Olivier Giesbert, qui en révélera l'existence le 30 novembre 2005. Quelque mois plus tard les éditions Max Milo publieront, dans leur collection « Débat », les réactions de 20 personnalités à cette enquête sous le titre « l'école face à l'obscurantisme religieux ».

De fait un lecteur non averti peut éprouver un certain choc à la lecture de ce rapport qui n'émane pas d'un journaliste, ni d'un politique, en proie à l'islamophobie mais d'une respectable équipe d'inspecteurs généraux de l'Education nationale habitués, professionnellement, à poser des diagnostics réfléchis et nuancés sur les situations qu'ils rencontrent.

Jean-Pierre Obin, en introduction, rappelle l'origine de ce projet d'enquête, qui a été décidé au printemps 2003, juste avant que le débat médiatique sur la laïcité ne se cristallise sur la question des signes religieux à l'école qui débouchera sur la loi d'interdiction du 15 mars 2004 :

« Divers témoignages en provenance de travailleurs sociaux, d'enseignants, de personnels d'éducation, de personnels de direction nous avaient alerté : un phénomène beaucoup plus large, un mouvement d'une toute autre ampleur semblait affecter notamment la plupart des quartiers populaires, ceux qui sont de plus en plus témoins d'une ségrégation des populations sur la base de leur origine... »

« Nos hypothèses de départ étaient donc que les manifestations d'appartenance religieuse, individuelles et collectives, avaient tendance à se multiplier et à se diversifier, avec une rapidité et une dynamique fortes ; que, dans certains quartiers, elles pouvaient affecter tous les domaines de la vie personnelle, familiale et sociale ; que les jeunes y étaient particulièrement sensibles, voire qu'ils en étaient l'un des principaux vecteurs ; que l'école enfin était impliquée dans ce mouvement d'ensemble et que les formes qu'il y prenait étaient bien plus diverses et complexes qu'une certaine émotion médiatique autour du « voile » pouvait le laisser croire. »

Un double constat ressort clairement de cette mission d'inspection générale effectuée auprès d'établissements scolaires dans une vingtaine de départements :

-Une montée en puissance du phénomène religieux (en fait essentiellement l'islam), dans tous les établissements visités, qui semble être la conséquence, scolairement visible, d'une dynamique plus vaste, souvent récente, et parfois brutale (la régression de la condition féminine notamment) à l'œuvre dans les quartiers. Les diverses manifestations observées à

l'école de cette appartenance religieuse revêtent à la fois des formes licites (suivi du jeûne du ramadan, refus d'aliments non halal, etc.) et des formes illicites (principalement la contestation de certains enseignements considérés comme non conforme à l'islam).

-De grandes disparités de situation entre des établissements aux caractéristiques proches en fonction, de l'histoire du quartier (stabilité du peuplement ou renouvellement rapide de la population), de l'implantation et de la nature des lieux de culte et des associations musulmanes (anciennes associations proches des pays d'origine ou associations récentes libérées de ce type d'attache), mais aussi des actions menées par la municipalité, par le tissu associatif local et par la communauté enseignante.

Deux observations importantes sont faites par Jean-Pierre Obin et ses collègues qui pourraient nourrir les réflexions des acteurs de la Prévention spécialisée :

-La première se rapporte au constat du refoulement, ou du déni généralisé, par l'Education nationale, à tous les niveaux (chef d'établissement, académie, rectorat), de ces manifestations d'appartenance religieuse avec pour conséquence un abandon des enseignants laissés démunis et livrés à eux-mêmes vis-à-vis de celles-ci. La situation n'est peut-être pas très différente au sein de la Prévention spécialisée mais on peut aussi penser que, là où des équipes réussiraient à comprendre et à maîtriser ces problématiques complexes, une coopération utile pourrait se développer, sur ces sujets, entre la Prévention spécialisée et l'Institution scolaire. Sans doute existe-t-elle d'ailleurs déjà dans un certain nombre de lieux mais sans qu'il en soit fait mention dans les rapports d'activité compte tenu du caractère sensible de ces questions. Le rapport du CTPS de 2008 sur « les coopérations entre la Prévention spécialisée et l'institution scolaire » n'en fait pas non plus état mais, lui aussi, semblerait avoir occulté certaines collaborations avec des acteurs religieux observés sur le terrain.

-La seconde se rattache à l'analyse, développée à plusieurs reprises dans le rapport, suivant laquelle les manifestations observées dans les écoles visitées par la mission d'inspection générale n'étaient sans doute que « l'arbre qui cache la forêt » (les inspecteurs généraux, partout où ils sont allés, ont également rencontré des acteurs locaux extérieurs à l'école afin de mieux comprendre l'environnement des établissements visités). Or si les enseignants interviennent, avec difficulté, face à un « arbre » qui les déconcerte, les éducateurs de prévention spécialisée, eux, parcourent une « forêt » qui devrait leur être familière. Une réelle connaissance de cette « forêt » musulmane par les équipes de Prévention spécialisée, pourrait donc être une ressource intéressante à valoriser auprès de leurs différents partenaires dont, au premier chef, l'éducation nationale.

En conclusion du rapport Jean-Pierre Obin écrit :

« Ce que nous avons observé dans les établissements scolaires implantés dans les quartiers où sont concentrées des populations issues de l'immigration maghrébine, parfois turque, africaine ou comorienne, quartiers de plus en plus homogènes sur le plan social et religieux, n'est manifestement que la partie scolairement visible d'un phénomène bien plus profond, dont l'évolution constitue vraisemblablement l'une des clés de notre avenir. La réalité semble bien en effet être la suivante : pour la première fois dans notre pays, la question religieuse se superpose -au moins en partie- à la question sociale et à la question nationale ; et ce mélange, à lui seul détonnant, entre en outre en résonance avec les affrontements majeurs qui structurent désormais la scène internationale. »

Dans ces quartiers, qui ne se limitent pas aux banlieues des grandes agglomérations, seraient donc en train de s'édifier des contre-sociétés closes dont les normes seraient en fort décalage avec celles de la société moderne et démocratique. Par rapport à cette situation, diverses mesures, concernant l'éducation nationale, sont proposées par Jean-Pierre Obin et ses collègues pour aider les enseignants à mieux y faire face : recherche systématique de la mixité sexuelle, culturelle, sociale et religieuse ; soutien et formation des enseignants ; pilotage plus ferme à tous les niveaux hiérarchiques. Mais les inspecteurs généraux appellent cependant les pouvoirs publics à concevoir une réponse d'ensemble, plus globale, à ces questions de société qui, bien évidemment, ne peuvent pas être l'affaire que de la seule Education nationale.

Des ghettos, espaces de « l'entre deux »

L'ouvrage très documenté, publié en septembre 2008 par le sociologue Didier Lapeyronnie, « Ghetto urbain, ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui », vient confirmer le diagnostic posé par le rapport Obin. Il existerait bien dans notre pays, et pas seulement dans les banlieues, de véritables « espaces de l'entre-deux » qui ne sont pas totalement hors de la société mais qui n'en font pas partie non plus. Dans ces ghettos urbains, à la fois cage et cocon, les habitants qui y sont relégués ont élaboré un mode de vie particulier qui les protège de la société extérieure mais qui constitue aussi un handicap pour ceux qui voudraient en sortir.

Cette ghettoïsation, souvent récusée par comparaison avec la situation américaine, serait donc aussi devenue une réalité française des quartiers ségrégués se caractérisant, notamment, par une organisation sociale spécifique, une rupture de la communication entre les sexes et un usage endémique de la violence. Didier Lapeyronnie constate aussi que les services publics, qui n'ont pas déserté ces territoires, contrairement à une idée parfois émise, continuent d'y avoir une présence forte (police, école, services sociaux, etc.) mais dans une relation globalement conflictuelle avec les habitants.

Les équipes de prévention spécialisée présentes dans ces quartiers y sont donc confrontées en permanence, plus qu'ailleurs, à des contradictions entre le respect des valeurs républicaines, notamment de laïcité, exigé par la commande publique, la mise en œuvre d'une éthique professionnelle, et la nécessaire prise en compte, au quotidien, de la réalité des modes de vie de ces quartiers ghettoïsés afin de ne pas se condamner à l'impuissance.

III-2- Des sociologues ont analysé ces phénomènes de mobilisation du religieux par les jeunes auxquels le rapport de Dounia Bouzar « Quelle éducation face au radicalisme religieux ? », réalisé sous l'égide de la DPJJ, s'efforce d'apporter des réponses, d'ordre professionnel, qui doivent être débattues par les équipes de Prévention spécialisée

Emmanuelle Santelli dans son ouvrage, déjà cité, « Grandir en banlieue », fait le constat que la dimension religieuse, qui constitue un puissant référent identitaire, a été peu traitée parmi le grand nombre de travaux réalisés auprès des jeunes d'origine maghrébine depuis près de vingt ans. Elle s'interroge sur les causes de ce vide : cette dimension était-elle moins importante auparavant ? demeurerait-elle inaperçue ? quelles sont les causes de son émergence ?

Dans le quartier de la banlieue lyonnaise où elle a enquêté près de 100% des jeunes s'affirment musulmans, 70 % d'entre eux se déclarant pratiquants. Pour elle ces jeunes puisent dans la religion des repères identitaires qui leurs ont fait défaut jusqu'à maintenant afin de s'affirmer et d'exister socialement. Elle note que, par comparaison avec leurs parents, nombreux sont ceux qui se sont documenté pour s'approprier personnellement le texte du Coran au-delà de la simple transmission familiale :

« on est ainsi passé, avec cette génération, d'un islam de cœur à un islam réfléchi »

et elle reprend à son compte cette analyse du sociologue Smaïn Laacher :

« à cet islam des anciens immigrés s'est peu à peu substitué, avec les nouvelles générations, un islam militant et publiquement proclamé, construit comme le ressort et le mode d'expression privilégié de l'identité et de l'identification sociale »

Pour les jeunes les plus en difficulté qu'elle appelle les « outsiders », et qui sont ceux que rencontre la Prévention spécialisée, le recours à l'islam est devenu une manière de gérer leur condition sociale et de se soustraire ainsi à la spirale de l'échec et de l'exclusion. Faire partie de la communauté des croyants, de « l'oumma », c'est se sentir appartenir à un groupe qui leur confère une légitimité et leur apporte une reconnaissance sociale que la société globale leur refuse.

Pour expliquer cette situation Emmanuelle Santelli se réfère à Franz Fanon, médecin psychiatre d'origine antillaise qui fut un militant anticolonialiste très engagé :

« Tout système politique qui coupe les individus de leur histoire et de leur mémoire, qui les assigne à une origine falsifiée, les empêchant de dire la complexité de leurs identités et de leurs identifications, qui leur interdit d'être acteurs du devenir politique, voit surgir un jour la violence, erratique ou organisée, mais présente ».

Pour Emmanuelle Santelli, les émeutes dans les banlieues sont une forme d'expression de cette violence :

« ... ni Français, ni en mesure d'assumer leur origine, ces jeunes sont confrontés à des injonctions contradictoires qui annihilent tout processus de construction identitaire. Car, le processus de construction identitaire comporte deux volets, d'une part, ce qui nous définit, qui est le plus souvent visible dans le regard d'autrui, et, d'autre part, ce qui se construit dans la relation aux autres. Ainsi, c'est la vie en société qui confère à chacun d'entre nous une identité. »

« Or, par leur expérience de la vie, ces jeunes ne parviennent pas à se définir comme Français car ils ne se sentent ni perçus comme Français ni considérés comme appartenant au groupe majoritaire. Dans cette perspective, ces jeunes recherchent d'autres références identitaires. »

Dans les quartiers sensibles il existe aujourd'hui un clivage fort entre musulmans et non musulmans et beaucoup des jeunes qui y résident, notamment ceux rencontrés par les équipes de Prévention spécialisée, expriment une référence identitaire première à la dimension religieuse quand on les interroge. La question de l'islam est constamment présente au quotidien dans les échanges, entre les professionnels et les jeunes, et les éducateurs d'origine

maghrébine, censés être musulmans, sont questionnés sur « leur » religion et la pratique qu'ils en ont. Cela a été dit dans les auditions auxquelles la commission a procédé.

Quelle réponse éducative face à cette expression d'un « religieux » identitaire ?

La DPJJ qui est confrontée au même public, et à la même question, a mis en place avec le FASILD, en 2002, une recherche action intitulée « Islam et action sociale ». Michel Duvette, alors directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse au Ministère de la Justice, écrivait en préface de ce travail lors de sa publication début 2006 :

« Cette place du religieux chez les jeunes suivis dans nos services et nos établissements nous interroge : pourquoi et comment un jeune mobilise-t-il, parfois de façon spectaculaire, une référence religieuse ? Quelle attitude le professionnel de l'éducation et l'équipe qui l'entoure peuvent-ils adopter ? »

Pour conduire ce projet, Dounia Bouzar, ancienne éducatrice à la PJJ et maintenant anthropologue du fait religieux, a animé, pendant trois ans, trois groupes de travail pluridisciplinaires (éducateurs PJJ et du secteur associatif, enseignants et conseillers d'éducation, assistantes sociales, responsables de centres sociaux, acteurs de la politique de la Ville, militants associatifs et responsables d'associations musulmanes, etc.) sur trois départements : la Seine Saint Denis, l'Essonne et le Nord Pas de Calais. Elle s'est intéressée plus particulièrement aux jeunes qui mettent en avant, dans leurs comportements, une référence religieuse radicale. Dans ces cas extrêmes, qui ne semblent pas rares, selon les participants à ces groupes, les jeunes tiennent des discours d'auto-exclusion et d'exclusion des autres qui sont très déstabilisateurs pour les professionnels.

Cependant, sur un plan général, Dounia Bouzar, comme Emmanuelle Santelli, analyse avec intérêt les mutations qui sont intervenues entre l'islam traditionnel des parents immigrés et l'islam des jeunes générations qui ont grandi ici : dans le contexte de la modernité et de la laïcité françaises, ces jeunes ont dû « penser » leur islam en tant qu'individus libres ne dépendant plus d'un clan et d'une tradition. Ils se sont réappropriés le religieux pour rejoindre les valeurs modernes de la société d'accueil sans trahir l'héritage familial. A l'image des jeunes se référant à d'autres courants religieux, ces jeunes musulmans ont voulu comprendre le texte sacré et l'interpréter à la lumière de leur propre expérience. Ceux là témoignent que l'islam n'est pas un obstacle à leur intégration.

Toutefois les éducateurs de prévention spécialisée, comme ceux de la PJJ, rencontrent plutôt des jeunes qui vont mal, ou très mal, dont certains développent du religieux pour s'exclure de la société et exclure les autres. Pour ceux là, Dounia Bouzar considère que ce n'est pas leur appartenance confessionnelle qui pose problème mais sa déclinaison radicale. Pour elle, dans ces cas d'intégrisme, la problématique à laquelle les éducateurs sont confrontés est d'abord éducative avant d'être religieuse et, face à ces jeunes déstructurés, ils n'ont pas à répondre à des questions théologiques mais à des questions éducatives. La question est de voir comment continuer à faire du lien avec eux quand ils utilisent l'écran religieux pour se couper de la société et comment les aider à ne pas s'enfermer dans leur délire pour retrouver de l'autonomie.

Pour Dounia Bouzar, ces jeunes les plus en rupture avec la société ont grandi dans des « trous de mémoire » que les discours radicaux tentent de combler en les persuadant qu'ils sont les victimes d'un complot extérieur. Elle observe aussi qu'ils ont généralement grandi sans

éducation religieuse et souvent avec des « pères déçus ». Ils ne se sentent pas un sentiment d'appartenance à un territoire et, comme les toxicomanes, ils sont à la recherche de l'extase, vivant le religieux comme une addiction leur donnant accès à un univers de substitution de caractère totalement virtuel. Il y a chez eux une recherche de la toute puissance. Ils ne sont pas dans une attitude de soumission à Dieu, comme les autres musulmans, mais dans une démarche les conduisant à se substituer à Dieu.

D'une façon générale pour Dounia Bouzar la question principale que doit se poser un éducateur en face d'un jeune qui mobilise du religieux est d'abord de se demander si le religieux qu'il utilise ainsi lui permet d'aller mieux ou si, au contraire, il tend à le couper du monde. Pour elle, l'éducateur doit aider le jeune à rester un sujet qui pense et il doit rester dans une posture professionnelle sans s'engager dans un registre théologique.

Sans donner de recettes, elle propose un certain nombre d'éléments pour diagnostiquer le radicalisme chez un jeune se réclamant de l'islam, ce qui n'est pas un exercice facile. Il ne suffit pas, en effet, de se limiter à l'observation d'un ensemble de comportements « islamiques » (tenue vestimentaire, barbe, prières, etc.) qui peuvent être communs à des jeunes « pieux » et à des jeunes « radicaux ». Selon elle il faut d'abord mobiliser des compétences liées aux sciences humaines pour appréhender l'histoire de la famille, mieux connaître ses conditions de vie, repérer d'éventuels traumatismes au cours de la petite enfance, etc., en évitant de « culturaliser » ou d'« islamiser » des attitudes sans chercher à les comprendre en profondeur.

Au plan éducatif, pour faire face à la radicalité religieuse, elle propose diverses stratégies qui, comme pour l'approche des adeptes des sectes, visent à introduire le doute dans les certitudes du jeune, à contrer les phénomènes d'exaltation que lui apportent son groupe d'appartenance, à brouiller les systèmes de communication des organisations radicales qui s'approprient abusivement le monopole de la production de symbolique religieuse. Pour les aider à faire des choix de vie éclairés dans le respect de leurs croyances, elle préconise la multiplication « d'expériences partagées », ce que permet notamment le contexte français de socialisation par l'école, afin de faire l'économie du radicalisme et de pouvoir vivre un islam apaisé qui ne soit pas un obstacle à leur intégration dans la société :

« Pour de nombreux jeunes, l'islam n'apparaît plus comme un système externe qui détermine les individus ; ils construisent leur islam en l'articulant à leur expérience humaine. On assiste à la fin des formes religieuses traditionnelles et institutionnelles où les principes généraux se traduisent dans des règles de conduite contraignantes appliquées d'une manière uniforme à tous les croyants, et où l'on traite d'infidèles ceux qui les récuse. »

« Ce qui compte, pour la majorité des jeunes français de confession musulmane, ce n'est pas de suivre des modèles, mais de développer leur responsabilité, leur maîtrise de soi, pour s'orienter dans l'univers et construire leur vie. »

« Le modèle de citoyenneté, basé sur « l'individu universel » et la laïcité issue de l'histoire de France, oblige les musulmans, comme cela a été jadis le cas pour les autres croyants, à réorganiser leur manière d'exister et de croire, à partir de cette nouvelle expérience de pluralisme laïque. »

Dans le cadre des groupes de travail ayant participé à cette recherche action, menée à l'initiative de la PJJ, un débat contradictoire s'est développé autour des connaissances

professionnelles spécifiques à mobiliser pour faire face à la question du « religieux » : le professionnel doit-il être formé à la connaissance du fait religieux et au contenu des religions ?

D'un côté les travailleurs sociaux craignent, en se formant au « religieux », de tomber dans les travers du culturalisme avec le risque que l'identité culturelle devienne une identité prescrite a priori interdisant de percevoir l'autre comme un sujet autonome porteur d'une histoire spécifique. Mais d'un autre côté ils se déclarent aussi être très démunis face aux comportements et aux discours se référant à l'islam et, par manque de formation, ils reconnaissent alors se positionner selon leur propre histoire personnelle, leur affectivité et leurs choix idéologiques. Comment pouvoir distinguer dans ses conditions ce qui relève de dysfonctionnements familiaux et ce qui relève du culturel et du religieux ?

En tout état de cause, le positionnement de l'éducateur en prévention spécialisée ne peut pas être calqué sur celui de l'éducateur PJJ qui est un agent de l'Etat soumis aux règles de la fonction publique. C'est sans doute aussi pour cette raison que la recherche action pilotée par Dounia Bouzar, pour cette catégorie de personnels, insiste sur le fait que le professionnel doit rester strictement dans sa fonction, sans se perdre dans le théologique, afin de ne pas « islamiser » les comportements des jeunes. Dans la préface Michel Duvette rappelle que la PJJ est un service public dont la mission s'inscrit dans un cadre strict de neutralité et de laïcité. Il précise aussi :

« Les actions conduites par les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse sont ordonnées par le juge et donc, par définition, marquées par la contrainte. Elles peuvent s'opposer au choix du jeune, voire à sa liberté. La tension peut être portée à son comble lorsque la situation s'apparente à une dérive vers l'intolérance et l'exclusion. Or, le code de l'action sociale et des familles rappelle justement que les personnels et les bénéficiaires de leurs services s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions, sous réserve que leur exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements. »

La recherche action menée sous l'impulsion de Dounia Bouzar est donc très intéressante pour nourrir les réflexions menées dans le cadre du présent rapport mais l'éducateur de Prévention spécialisée n'est pas l'éducateur de la PJJ. Les publics pratiqués sont sensiblement les mêmes mais leur mode d'approche est différent : la contrainte dans un cas, la libre adhésion dans l'autre ; ici un statut de fonctionnaire, là un contrat de droit privé s'inscrivant dans un projet associatif. Il semble, en outre, que les phénomènes de radicalisme religieux, largement évoqués par la recherche action de la PJJ, soient moins rencontrés par la Prévention spécialisée. Ce constat n'est d'ailleurs pas surprenant puisqu'on a ici un mode d'intervention éducative fondé sur un principe de « libre adhésion » qui, par nature, n'est pas propice à séduire des jeunes cherchant à s'exclure de la société.

Cette question de la moindre connaissance de ce public par la Prévention spécialisée mériterait d'ailleurs réflexion en l'élargissant peut être à la question plus large de la non prise en charge, dans les quartiers sensibles, de nombreux mineurs en risque par l'aide sociale à l'enfance. En effet un avis du Conseil national des villes du 9 janvier 2008, portant sur le noyau dur des jeunes délinquants, s'alarmait du fait que beaucoup de mineurs confrontés à la justice n'aient pas bénéficié, en temps utile, d'un suivi social ou éducatif.

Pour la directrice de l'action sociale d'un département de la région parisienne, aujourd'hui en retraite, cette diminution, sur certains territoires, du nombre de mineurs en risque pris en charge par l'ASE, relevé par cet avis, s'expliquerait par la « concurrence », sur le terrain, des associations musulmanes. Mais c'est là un autre sujet qui ne peut pas être réellement développé dans le présent rapport.

Le comportement à adopter par l'éducateur en Prévention spécialisée vis à vis de jeunes exprimant du « religieux » pose la question de la place que peut tenir la « personne », y compris dans sa dimension religieuse, chez le professionnel. Lors des auditions auxquelles la commission a procédé des réponses différentes ont été apportées à la question de savoir ce que devait être l'attitude du professionnel quand un jeune l'interrogeait en lui demandant « qu'est ce qu'un bon musulman, es tu toi-même un bon musulman ? ». Certains réfutent ce type de question en considérant qu'elles relèvent de leur vie privée mais d'autres acceptent d'y répondre en faisant prévaloir l'idée qu'il n'y a pas un modèle unique de « bon musulman » et que c'est à chacun de se déterminer à ce sujet.

En Prévention spécialisée jusqu'où le professionnel peut il aller dans ce domaine pour garder un lien de confiance avec les jeunes ? Qu'est ce que la « neutralité » pour un éducateur en prévention spécialisée ? Est-ce de ne pas répondre aux questions qui gênent ou est ce d'y répondre en veillant à ne pas présenter une vision unilatérale du monde ? Ne faut il pas répondre aux questionnements religieux des jeunes en leur montrant la pluralité des réponses possibles et les évolutions probables de chacun ? La « neutralité » doit elle faire obstacle à la présentation de ses propres choix ? La véritable neutralité ne réside t-elle pas d'abord dans la façon dont on va parler de ses propres convictions en présentant et en respectant celles de ceux qui font des choix différents ?

Peut être faut il accepter d'aborder ainsi le « religieux » afin ne pas laisser le soin aux seuls fondamentalistes d'en parler avec les jeunes.

Des espaces institutionnels de négociation

Didier Bourg, journaliste et enseignant, converti à l'islam depuis longtemps mais fermement attaché à a laïcité, auteur d'une thèse de référence sur les jeunes musulmans largement centrée sur les questions identitaires, se plaît à dire que « l'identité c'est une valise ». Chacun d'entre nous reçoit cette « valise », de ses parents, avec un certain contenu qui va se modifier tout au long de la vie : des affaires qui ont pu être très précieuses à un certain moment vont être abandonnées, d'autres vont les remplacer. Le religieux n'est qu'un élément de la valise, plus ou moins important suivant les individus, lesquels doivent agencer au mieux leur « paquetage identitaire » à tous les moments de leur existence.

Lors de l'audition du CNLAPS Grand Est dont il sera question plus loin il a été dit un peu la même chose à savoir que la construction identitaire c'était l'héritage familial et ce qu'on en faisait ensuite au contact de la société.

Les interrogations autour du religieux ne sont pas faciles et il n'appartient pas au CTPS de tenter de fixer une position en la matière même si, bien entendu, le registre professionnel doit toujours être privilégié avec toute la distanciation qu'il implique à l'égard des situations rencontrées. Par ailleurs la Prévention spécialisée est une co-construction très liée au territoire

d'intervention et il apparaît difficile de ne pas avoir des approches différentes de ces questions en fonction du contexte local. Le plus important, semble t-il, est que les questionnements des jeunes et les réponses apportées soient débattus collectivement en prenant en considération que si la Prévention spécialisée a vocation à être à leur côté elle n'a pas pour autant à accepter d'emblée toutes leurs demandes.

A cet effet Dounia Bouzar propose de créer des « espaces institutionnels de négociation » qui auraient vocation à aider les professionnels à trouver le bon positionnement dans ses matières difficiles. Ces instances régulatrices, destinées à décrypter et à mieux comprendre les comportements et les demandes des jeunes liés au religieux, existent d'ailleurs déjà, de fait, auprès d'un certain nombre d'équipes de Prévention spécialisée. Elles ont été mises en place, avec pragmatisme, pour permettre aux équipes de mieux faire face aux problèmes auxquels elles sont confrontées et elles fonctionnent le plus souvent avec l'appui d'un intervenant extérieur. Le CTPS pourrait en faire le recensement, analyser leur fonctionnement et recommander leur généralisation.

III-3- Les demandes de viande halal doivent elles être satisfaites par les équipes de Prévention spécialisée à chaque fois que c'est matériellement possible, même s'il peut y avoir des doutes et des interrogations à leur sujet, de façon à conforter le lien de confiance avec les jeunes, voire avec les éducateurs de confession musulmane ?

La « question de la viande halal » a été évoquée à plusieurs reprises au cours des auditions auxquelles la commission a procédé comme étant une question déstabilisante pour les équipes éducatives qui se pose à chaque fois qu'une activité avec des jeunes inclut un repas et il a été demandé expressément que le présent rapport ne l'occulte pas. Elle s'est aussi posée à Colomiers, à l'automne 2007, lors de journées organisées par le Comité national de liaison des associations de Prévention spécialisée (CNLAPS) qui ont vu des éducateurs musulmans se plaindre collectivement que des repas halal n'aient pas été prévu pour eux.

Pour mémoire, et sans entrer dans les détails, une viande halal est une viande en provenance d'animaux égorgés suivant un certain rituel prescrit par la religion musulmane. Cette viande, qui n'était encore proposée que dans un nombre très limité de points de vente il y a une vingtaine d'années, est maintenant facilement disponible, tout au moins dans les zones urbaines où réside une population musulmane importante. On la trouve à la fois dans des « boucheries halal » qui se sont multipliées ces dernières années dans de nombreux quartiers mais aussi dans « les rayons halal » de beaucoup de grandes surfaces qui se sont adaptées aux besoins de leur clientèle. Ces hyper marchés, semble t-il moins déstabilisés que les équipes de Prévention spécialisée par cette problématique, se sont adaptés sans état d'âme à l'évolution de la société et ne manquent pas, lorsque vient le temps du Ramadan, d'organiser la promotion de ces produits comme ils le font pour le beaujolais nouveau quand arrive le troisième jeudi du mois de novembre.

Cela étant dit, il est vrai que la question de la viande halal embarrasse bien d'autres secteurs de la société, au-delà de la Prévention spécialisée, à commencer par les défenseurs du bien être des animaux, très actifs dans certains pays comme la Grande Bretagne. En effet, sous la pression de ces associations, l'Union européenne a publié une directive préconisant l'étourdissement des animaux, juste avant leur abattage, de façon à leur épargner des

souffrances inutiles mais cette façon de faire, ne respectant pas les prescriptions du Coran, est refusée par les responsables musulmans. Ces questions ne sont toutefois pas du ressort du CTPS pas plus que celles concernant le traçabilité de la viande halal, jugée parfois incertaine par les autorités en charge des questions sanitaires, ou celles relatives aux circuits financiers liés à de ce secteur économique qui restent assez opaques.

Au niveau réglementaire et jurisprudentielle la norme française en matière de restauration collective, construite en application des règles de la laïcité républicaine, ne prévoit la possibilité de proposer une nourriture consacrée, au plan confessionnel, qu'aux seuls personnes qui se trouvent dans des lieux et des situations ne leur permettant pas de satisfaire, par elles-mêmes, aux obligations de leur religion. Il s'agit essentiellement des hôpitaux, des prisons, et de l'armée. Malades, prisonniers et militaires en campagne n'ayant pas la possibilité de se restaurer en dehors de l'institution qui les héberge celle ci doit s'efforcer de leur offrir une nourriture conforme à leurs convictions.

La restauration scolaire, pour sa part, n'entre pas dans cette catégorie car les élèves peuvent manger au domicile familial si leur famille tient absolument à ce qu'ils se nourrissent suivant les règles fixées par leur religion. Elle offre toutefois, depuis longtemps, des possibilités de repas sans porc pour tenir compte du refus de beaucoup d'élèves juifs et musulmans de consommer de la viande de cet animal. Toutefois les municipalités, en charge de ce service pour l'enseignement primaire, sont très majoritairement hostiles à l'idée d'aller plus loin, ne voulant pas confessionnaliser les cantines scolaires. Celles-ci n'ayant pas le caractère d'un service public obligatoire, certains maires, très laïques, confrontés à la désertion de nombreux élèves musulmans, s'interrogent d'ailleurs sur le maintien de ce service dans certaines écoles.

La question de la viande halal ne se pose donc pas que pour la Prévention spécialisée mais ce n'est évidemment pas l'objet du présent rapport de se préoccuper du volet scolaire de cette question. Celle-ci risque cependant de revenir assez vite dans l'actualité car, si certains maires s'interrogent aujourd'hui sur le maintien de leur service de restauration scolaire sur certains quartiers, d'autres, au contraire, envisagent d'y introduire des menus halal.

Cela a déjà été décidé en Alsace, à Illkirch-Graffenstaden, après des débats houleux en Conseil municipal mais il est vrai que l'on est ici dans une région restée sous le régime du concordat napoléonien qui n'est pas celui de la laïcité 1905. Rappelons aussi qu'un proviseur du Lycée professionnel Lavoisier à Roubaix, aujourd'hui décédé, avait fait le choix de la nourriture halal pour tout le monde dans un souci d'adaptation de son établissement à un environnement très majoritairement musulman. La ville de Lyon, elle aussi, a récemment ouvert ce débat en introduisant des menus sans viande dans les écoles afin de répondre aux demandes des élèves juifs et musulmans.

Pour la Prévention spécialisée, dont la restauration n'est pas l'activité principale, la demande de viande halal pose deux types de problèmes.

Le premier est d'ordre pratico pratique et se rattache aux difficultés à trouver des points de vente de viande halal dans certaines zones géographiques éloignées des centres villes où sont souvent organisés des séjours et des camps. Il ne semble pas utile que le CTPS s'attarde sur cet aspect purement matériel de la question même si on ne peut pas faire l'économie des difficultés réelles ainsi posées aux équipes. Faut il choisir la localisation des séjours en fonction des facilités d'accès à des magasins halal ? Faut il négocier des compromis avec les jeunes là où ces points de vente sont trop éloignés ? Faut il exclure de ce type d'activité les

jeunes trop intransigeant en matière de viande halal ? (Ce qui, concrètement, signifierait le plus souvent le renoncement pur et simple aux séjours de rupture). Ce sont des questions à discuter en réunion d'équipe.

Le second est plus de principe et pose, comme pour la restauration scolaire, la question de savoir quelle attitude adopter face à ces revendications religieuses et identitaires dans le contexte de notre laïcité républicaine. Et, on pourrait ajouter, dans celui d'une société sécularisée qui a vu les populations catholiques, longtemps majoritaires dans ce pays, renoncer progressivement à leurs propres règles en matière alimentaire comme, par exemple, celle de faire maigre le vendredi. Ces demandes de viande halal, à contre courant des évolutions de la société globale, viennent donc remettre en cause notre compromis laïque suivant lequel il n'est d'usage de satisfaire aux revendications alimentaires d'ordre confessionnelles que dans les espaces clos cités plus hauts.

Pour beaucoup d'éducateurs formés aux valeurs républicaines traditionnelles on est ici en face de revendications communautaires, voire communautaristes, qui ont pour objet de conforter les éléments les plus intransigeants de la communauté musulmane qui cherchent, par tous les moyens, à se différencier de la communauté nationale des citoyens. Au lieu d'avoir du religieux qui relie on a, ici, du religieux qui sépare. Pour ces éducateurs, la Prévention spécialisée, en cédant à ces revendications, conforterait les replis communautaires à l'œuvre dans les quartiers et risquerait d'apparaître aux yeux de beaucoup, dont les « musulmans » attachés aux valeurs laïques et républicaines, comme faisant cause commune avec les intégristes.

Cependant la Prévention spécialisée ne risque t-elle pas, en s'arc-boutant de façon trop intransigente sur des principes conçus à une époque qui n'est plus celle d'aujourd'hui, de se couper du public dont elle recherche la confiance ? Il n'y a pas de réponse simple et évidente à proposer sur ce sujet conflictuel.

Pour Dounia Bouzar, le plus important, en matière de repas, n'est pas de se quereller sur le contenu des assiettes mais de tout faire pour que ce temps particulier reste un moment de convivialité partagée. Sur un plan général elle privilégie le fait de manger ensemble, à une même table, des menus séparés, plutôt que de manger, la même chose, à des tables différentes comme cela semble être actuellement le cas dans beaucoup de cantines scolaires où il y a les tables des « français » et les tables des « arabes ».

Toutefois, pour la Prévention spécialisée, compte tenu des caractéristiques, souvent très majoritairement « musulmanes », des jeunes emmenés en camp, cette recommandation, au plan pratique, conduirait à faire du halal pour les jeunes et du non halal pour les éducateurs ce qui reproduirait un clivage déjà trop largement partagé entre « eux et nous » au contenu pédagogique des plus discutables. En tout état de cause il importe que ces questions soient débattues avec les jeunes avant la réalisation du séjour et qu'une décision organisationnelle en résulte afin d'éviter des difficultés ultérieures.

Sur ce sujet, comme sur quelques autres, la diversité religieuse et culturelle croissante de notre société conduit inévitablement au développement de conflits de normes irréductibles et à une remise en cause des distinctions traditionnelles entre sphère publique et sphère privée. Les compromis anciens, construits dans des contextes totalement différents, ne sont plus opérationnels aujourd'hui et on ne sait pas encore trop comment faire pour reconnaître la diversité sans risquer la fragmentation sociale ce qui renvoie aux interrogations de l'ouvrage

de référence d'Alain Touraine « Comment pourrons nous vivre ensemble demain, égaux et différents ? »

Peut être faut-il, là aussi, suivre Martine Abdallah-Pretceille qui invite à penser la pluralité et la diversité selon un autre paradigme :

« Entre la mosaïque et le melting-pot il ne faut pas choisir mais au contraire, innover, repenser l'hétérogénéité et le complexe, non pas à partir des notions de norme et de structure mais à partir de celles de marge, de passage des frontières, d'échanges, de chemins de traverse, de diagonale, etc. »

III-4- Il ne faut pas avoir une approche dogmatique de la mixité mais être ferme sur le respect du principe de l'égalité homme femme qui, lui, est non négociable et doit rester un principe essentiel de toute démarche éducative

La question de la mixité, on le sait, se pose aujourd'hui fortement dans tous les quartiers où les populations « musulmanes » sont nombreuses avec le sentiment assez partagé, par beaucoup d'observateurs, d'y assister à une régression de la condition féminine plus ou moins associée à la progression de l'islamisme.

Depuis quelques années ces questions viennent d'ailleurs alimenter régulièrement la chronique médiatique : polémiques autour des décisions prises par certaines municipalités de réserver des créneaux horaires spécifiques aux femmes pour l'accès aux piscines, mise en cause d'un maire ayant prêté un gymnase pour une compétition inter mosquées de basket féminin interdite aux garçons, débats à rebondissements au sujet d'un mariage annulé pour défaut de virginité de la mariée, etc.

Cette thématique de la mixité a donc, sans surprise, été constamment présente lors des auditions auxquelles la commission a procédé avec un triple constat :

-Le premier constat est que les groupes « naturels » rencontrés dans la rue par la Prévention spécialisée ne sont pas mixtes et que les relations entre les garçons et les filles sont, au mieux, dans le registre de l'ignorance réciproque, au pire, dans celui du conflictuel.

-Le second est que les garçons et les filles d'un même quartier ne peuvent pas être vu ensemble et que ce clivage de genre, très fort, s'ajoute à d'autres, d'ordre religieux ou ethniques, également très prégnant : musulmans/non musulmans, « rebeus/renois/cefrans », etc.

-Le troisième est qu'une relation amoureuse entre jeunes gens appartenant à des groupes différents, par exemple entre une jeune fille maghrébine et un jeune homme africain subsaharien, peut générer des conflits violents au sein, et entre, les familles concernées.

Pour toutes ces raisons la recherche de la mixité, constante au niveau des actions menées par les équipes, n'est pas facile et demande souvent beaucoup de temps pour être réellement acceptée. De plus les relations entre les éducatrices, nombreuses sur le terrain compte tenu de la féminisation de la profession, et les garçons maghrébins peuvent s'avérer difficiles.

Ce rejet des filles par les garçons, voire cette hostilité à leur égard, a été douloureusement ressenti par Emmanuelle Santelli lorsqu'elle a effectué son travail d'investigation dans un quartier de l'agglomération lyonnaise pour la réalisation de son ouvrage « Grandir en banlieue » dont il a été fait référence au début de ce rapport. Fortement engagée dans l'animation sociale sur ces mêmes lieux, quelques années auparavant, elle s'est sentie y être devenue totalement étrangère et indésirable lorsqu'elle y est retournée pour les besoins de son enquête. Ses rapports avec les enquêtés masculins ont été difficiles et elle a dû faire face, à de nombreuses reprises, à des réactions d'hostilité de la part de jeunes hommes en situation d'échec social qui souhaitaient la maintenir à distance, au nom de l'islam, en sa qualité de femme.

Didier Lapeyronnie, pour sa part, n'a pas réussi à constituer des groupes mixtes, lors de la constitution des panels d'enquêtes nécessaires à la réalisation de son dernier livre, alors qu'il y était encore parvenu il y a une dizaine d'années dans des lieux comparables. Dans le quartier où il a enquêté, cette ségrégation des genres se traduit très concrètement par une moindre présence des femmes dans les espaces publics, par une organisation de la vie collective favorisant leur retrait de ces lieux et par des menaces à leur encontre en cas de résistance de leur part vis-à-vis de cette mise à l'écart.

Comme d'autres, il s'est efforcé d'analyser et de trouver des explications à ces métamorphoses surprenantes qui peuvent être perçues comme un retour en arrière, en matière « d'émancipation » des femmes maghrébines, à contre courant de l'évolution générale de la société française. Il aborde et analyse cette situation à partir de « l'articulation », entre la « race » des hommes et le « sexe » des femmes, qui lui semble être devenue une donnée centrale des relations de genre dans le quartier ghettoisé qu'il a étudié.

Les hommes maghrébins seraient piégés et disqualifiés par le racisme des français blancs auquel ils n'auraient aucune possibilité de se soustraire, tandis que les femmes y échapperaient, très largement, du fait de leur genre. La conséquence en serait que l'émancipation de celles-ci, valorisée et encouragée par la société environnante, serait perçue par ceux là comme une trahison portant atteinte à la fois à leur identité sexuelle et à leur identité raciale. Dans les « paroles » des hommes enregistrées par le sociologue le thème de la « trahison » des femmes serait omniprésent.

Magyd Cherfi, hier auteur et chanteur du groupe Zebda, conforte un peu cette analyse dans l'ouvrage « le mal être arabe, enfants de la colonisation » déjà cité au début de ce rapport :

« Les beurettes préfèrent les yeux bleus. Pour elles aussi on est des arabes. C'est-à-dire quelqu'un qui ne sait que cogner et échouer. Elles nous regardent comme une merde sous la semelle de leurs chaussures... Nous grandissons avec des sentiments violents envers ces femmes qui nous en font baver... Je n'ai pas un seul pote qui ait un ménage équilibré... Tu es opprimé alors tu opprimes »

Dans le même ouvrage M'hamed Kaki, éducateur PJJ et président d'une association sur Nanterre, considère, lui aussi, que la valorisation des filles et la stigmatisation des garçons pratiquées depuis les années 80, notamment par les assistantes sociales, expliquent en partie les difficultés de leurs relations aujourd'hui dans les quartiers.

Comme la question du halal, la problématique de la mixité mériterait donc, sans doute, d'être mise en débat au sein de la Prévention spécialisée au regard de ces réalités et des réflexions en cours, en France et à l'étranger, notamment à propos de la mixité à l'école, pour voir comment mettre en œuvre une pédagogie qui aide à la promotion du principe d'égalité hommes/femmes chez les jeunes générations issues de l'immigration maghrébine.

L'ouvrage du sociologue Michel Fize, « les pièges de la mixité scolaire », qui a provoqué des polémiques passionnées, et souvent injustifiées, lors de sa sortie, propose des éléments de connaissance qui pourraient être utiles à ce débat. Ce livre présente un historique de la mixité scolaire en France et un état des lieux de cette question, tant dans notre pays que chez nos principaux voisins européens, ainsi qu'au Québec et aux Etats-Unis, pays où elle a souvent fait l'objet d'aménagements assez conséquents. Le cas de l'école non mixte de East Harlem, à New York, est souvent cité en exemple à ce sujet.

Pour cet auteur la mixité, qu'il ne souhaite pas globalement remettre en cause, ne constitue pas un grand principe intangible de l'éducation nationale mais seulement une modalité de son fonctionnement, la seule valeur essentielle à faire vivre étant celle de l'égalité entre les sexes. Il propose donc de faire « respirer » la mixité, au vu de certaines expériences menées à l'étranger, sur la base du volontariat, qui ont eu pour effet de protéger les jeunes filles des agressions sexuelles et de faciliter ainsi leur réussite scolaire.

A signaler d'ailleurs que la loi du 15 mai 2008 contre les discriminations, prise en application d'une directive européenne et adoptée après des discussions houleuses au Parlement, rend maintenant possible dans notre pays la création de classes non mixtes, ce qui était interdit, dans le secteur public, depuis 1975. Cette brèche, introduite dans le principe de la mixité scolaire, ouvre donc désormais la possibilité d'organiser, à l'école, un enseignement séparé pour les garçons et les filles. Le vote de ce texte a toutefois été vécu comme une régression par beaucoup d'élus qui considèrent que c'est dès l'école qu'on doit créer les bases d'une égalité hommes femmes.

Une étude réalisée en 2003 par l'Université de Toulouse Le Mirail, pour le GIP Justice et la DIV, sur les injonctions de genre dans les quartiers, avait montré que les jeunes filles maghrébines bouleversaient deux systèmes : celui de la sphère privée familiale, qu'elles parvenaient plus ou moins à maîtriser à travers diverses négociations visant à s'accommoder, contourner ou réinterpréter les normes culturelles de leurs parents et celui de la sphère publique du quartier où là les choses étaient plus compliquées. En effet, dans le quartier, elles doivent faire face à l'appropriation de l'espace par des garçons privés de l'accès au statut dominant réservé aux hommes dans les sociétés traditionnelles dont sont issus leurs parents mais sans pouvoir pour autant accéder à un statut social valorisant dans la société française.

L'espace public de ces quartiers est ainsi devenu l'espace privé de garçons, sans travail et sans perspectives de mobilité résidentielle et sociale, qui ne représentent plus pour les filles un idéal en termes de relations affectives. Ces garçons s'efforcent d'y conserver un statut de « dominant » à travers un virilisme exacerbé qui impose aux filles une « soumission » à des règles strictes pour pouvoir y pénétrer et y circuler. Ils trouvent là une échappatoire à leur déficit d'intégration sociale et économique en se raccrochant à des valeurs, à des rapports sociaux de sexe et à des formes de dominations masculines mises à mal, dans notre pays, par plusieurs décennies d'émancipation féminine.

Emmanuelle Santelli en était arrivée à la conclusion que, pour ces garçons, imposer par la violence symbolique, voire physique, un ordre moral au nom de la religion, était un moyen pour se donner une autorité et retrouver une forme d'estime de soi. Ayant pris cela en compte, elle est toutefois parvenue, après bien des difficultés, à engager un dialogue avec certains de ses interlocuteurs masculins. Ces derniers n'avaient eu que très rarement l'occasion, depuis qu'ils étaient devenus adultes, de pouvoir véritablement discuter avec une femme, diplômée de surcroît. Après coup, certains d'entre eux lui ont même déclaré avoir été heureux de ses échanges, témoignant ainsi qu'il est possible de rendre moins étanche cette séparation des sexes.

Alain Bruel, ancien président du Tribunal pour enfant de Paris, avait été conduit à approcher cette problématique au sein d'un très intéressant groupe de travail qu'il avait animé, à la fin des années 90, sur le thème de la « paternité ». Dans la lettre de mission qui lui avait été adressée par le Directeur de l'action sociale la question spécifique de « l'accompagnement des différences » était mentionnée:

« Des difficultés spécifiques liées à l'immigration, qui se surajoutent à cette question du père, de son rôle. Ainsi, quel peut être l'accompagnement des différences, parfois même des distorsions entre le rôle communautaire qui peut être reconnu aux hommes dans leur culture d'origine et la négation de celui-ci par la société française ?... »

En introduction du rapport intitulé « un avenir pour la paternité » remis, en juin 1997, au Ministre en charge des affaires sociales, Alain Bruel exposait, sur un plan général, le caractère délicat de la réflexion, sur la paternité, qui lui avait été confiée :

« Evoquer aujourd'hui un tel sujet, c'est s'exposer à un malaise fait de curiosité, d'ironie, voire de mauvaise conscience. Il existe en effet une contradiction apparente entre une domination masculine qui imprègne encore fortement nos mentalités, comme en témoignent les récents débats sur le rééquilibrage de la représentation politique des femmes, et un effacement apparent de l'homme moderne dans sa propre famille avec un rôle éducatif devenu inconsistant au point même de ne plus susciter d'opposition. Dans ces conditions, s'intéresser au père, n'est ce pas entretenir la rivalité des sexes, en donnant corps à une pure nostalgie liée à nos origines judéo chrétiennes ? Ne risque t-on pas de revenir à un modèle patriarcal aujourd'hui invalidé par l'évolution même de notre société ? »

Ce rapport, suivi d'un autre venu le compléter en septembre 1998, intitulé « Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables » demeurent des documents de référence sur cette problématique. Toutefois les spécificités liées à l'immigration n'ont été, au final, que fort peu prises en compte sans doute pour ne pas rendre encore plus difficile un exercice déjà bien délicat. Alain Bruel, à l'époque, aurait souhaité prolonger ces travaux par une réflexion sur la crise de la « masculinité » qui lui aurait peut être permis d'aller plus loin sur les questions qui nous préoccupent ici.

III-5- Il faut se donner une méthode et des outils pour travailler ces questions en y associant les administrateurs des associations gestionnaires et en sachant faire appel à des personnes ressources extérieures, y compris à celles appartenant à la sphère musulmane

Beaucoup des questions évoquées dans le présent rapport auxquelles les équipes de prévention spécialisée sont confrontées, notamment celles exposées dans le présent chapitre, n'appellent pas, d'emblée, de réponse évidente. Elles demandent de prendre de la distance par rapport aux situations rencontrées, de se donner le temps de la réflexion, et de faire appel à des personnes ressources extérieures. Beaucoup des équipes confrontées depuis longtemps à la problématique de la diversité culturelle semblent d'ailleurs procéder ainsi comme cela a été dit précédemment à propos de la proposition de Dounia Bouzar de créer des « espaces institutionnels de négociation ».

Toutefois pour pouvoir débattre sereinement et efficacement, entre professionnels, de ces « questions de société qui fâchent » il semble nécessaire, préalablement, de pouvoir s'accorder sur une « éthique de l'élaboration collective ». Patrick Boulte, ancien consultant, auteur d'un ouvrage de référence sur l'exclusion, « individus en friche », dans lequel il traite longuement des questions identitaires dans le contexte de l'anonymat des sociétés modernes, travaille depuis longtemps sur cette problématique. Il l'a présentée et développée lors d'un colloque organisé à St Denis, en décembre 2006, sur le thème de « la politique au risque de la spiritualité » en faisant plusieurs constats :

« Ce qui est nouveau, c'est la multiplication des débats et des objets de débats et, concomitamment, l'augmentation des difficultés à trouver des terrains d'entente, l'augmentation des difficultés à s'accorder. Or, la vie collective, - on l'oublie souvent - demande de l'entente, demande de s'accorder, demande qu'à un moment le débat cesse et qu'un accord, même temporaire, soit trouvé, pour permettre l'organisation de la vie commune. »

« Prenons un exemple particulièrement sensible et qu'il ne s'agit pas d'explorer maintenant : celui de l'appartenance à la communauté nationale. On sent bien qu'aujourd'hui toute une part de la réalité échappe à nos définitions institutionnelles. Il y a des nationaux qui se sentent étrangers ou sont traités comme tels, il y a des étrangers qui ne sont pas traités ou perçus comme tels. Quel est le contour de l'ensemble national ? De qui sommes-nous solidaires ? Cela ne va plus de soi. »

« Parallèlement à cette multiplication des débats, n'assiste-t-on pas aussi à une augmentation des difficultés à s'accorder, à élaborer des compromis ? »

« Cela d'autant que le désir de monde commun est faible. Désir de monde commun, c'est-à-dire, aspiration à s'entendre, aspiration à avoir une compréhension partagée de la situation, aspiration à se trouver des choses en commun au-delà des particularités de chacun. C'est comme si l'investissement de chacun dans sa propre construction identitaire, construction qui n'est aboutie que si elle débouche sur la reconnaissance de soi par l'autre, était tel, qu'il n'y avait plus d'énergie de reste pour s'investir dans la construction du monde commun. »

« Or, il faut, pour faire société, que le désir du vivre ensemble l'emporte sur le désir de reconnaissance de sa propre singularité. »

Qu'il complète par quelques recommandations :

"La participation au débat requiert, d'abord, d'observer, d'être attentifs, de regarder et d'écouter, en évitant de filtrer nos perceptions en fonction de nos préférences ou d'un point de vue trop étroit. Elle requiert des participants qu'ils mettent leurs observations sur la table.

C'est une étape incontournable du débat et la moitié du chemin à parcourir pour arriver à s'entendre. C'est à proprement parler constituer le monde qui sera commun aux participants. »

« Pour qu'une discussion soit idéale au sens d'Habermas, il ne suffit pas que ceux qui argumentent obéissent mutuellement aux principes de l'éthique du discours ; même ceux qui ne parlent pas clairement doivent être considérés comme des membres du groupe et chaque membre du groupe doit avoir une attitude non manipulatrice envers tous les autres. En ce qui concerne ceux qui sont incapables de bien débattre, il reste toujours la belle recommandation de William James : « écouter les plaintes des blessés ».

Il pourrait être intéressant de prendre en compte les analyses de Patrick Boulte, beaucoup plus longuement développées au colloque de St Denis qu'il n'est possible de le faire ici, et d'appliquer ses recommandations aux débats que peuvent avoir les équipes de Prévention spécialisée sur ces « questions qui fâchent ». Dans cette hypothèse il faudrait que ces équipes acceptent réellement et sincèrement de faire « cause commune » pour réfléchir, collectivement, à une action éducative plus efficace auprès des publics dont elles ont la charge en admettant que, dans une société de diversité, il n'y a plus nécessairement consensus sur un socle de valeurs communes. Cela veut dire que ce type de débat peut révéler, entre les participants, des conflits de normes en apparence inconciliables bien que certaines d'entre elles soient considérées, par beaucoup, comme ayant une valeur universelle. Les compromis à construire dans un tel cadre ne peuvent donc être que difficiles, voire douloureux.

Pour faciliter les débats sur ces questions sensibles, Patrick Boulte estime qu'il faut d'abord commencer par rassembler les faits à partager en distinguant bien les « faits objectifs », les « faits réinterprétés » et « les opinions et jugements ». Il invite à renforcer la place donnée aux faits et à relativiser celle donnée aux opinions et aux jugements. Il demande aussi aux participants d'éviter les omissions mensongères, les déformations malveillantes, d'isoler des informations de leur contexte, d'affirmer des consensus non vérifiés, de rechercher des boucs émissaires, d'abuser de références à des règles considérées comme communément admises ou comme universelles, voire sacralisées, et de renoncer aux procès d'intention (accusations de racisme, de faire le jeu du communautarisme, etc.)

Il incite enfin à rester tolérant au cours du débat, à être dans une attitude de reconnaissance réciproque et de respect, à ne pas juger l'autre, à être attentif à ses propos même si on ne les partage pas, à lui faire préciser ce que l'on ne comprend pas, mais à ne pas être dans l'évitement sous prétexte de ne pas stigmatiser.

« Encore une fois, il s'agit moins de règles à suivre que d'une culture à acquérir, d'une sensibilité et d'aptitudes au débat qu'il revient à chacun de développer, sensibilité aux conditions optimales de l'élaboration collective, aptitudes à reconnaître les obstacles que nous mettons tous plus ou moins à la production d'un monde commun. »

En ouvrant, en décembre 2007 un colloque intitulé « Quelle laïcité pour vivre ensemble dans la région ? » réalisé avec le concours de la Ligue de l'enseignement, Claire Villiers, vice-présidente à la démocratie régionale au Conseil régional Ile de France, avait aussi ce souci de produire des « outils » pour pouvoir répondre à cette question:

« Les discussions sur la question de la laïcité sont toujours d'actualité, de même que la défense de ses valeurs. Mais dans notre région extrêmement diverse, ces débats ont agité-le mot est faible- et ont quasiment fracturé les organisations en leur milieu, qu'elles soient politiques, syndicales, associatives, créant des clivages inhabituels. Dans notre région, la question du « vivre ensemble » est absolument centrale. »

« Notre but est de comprendre comment chacun pose le problème dans sa complexité et tente de le résoudre. Nous vous proposons aujourd'hui d'engager un travail ancré sur la conviction que la laïcité n'est pas un combat du passé mais une actualité. »

Les interventions et les débats, qui ont été riches et divers, se sont cependant déroulés dans une ambiance de respect mutuel car l'ensemble des participants, au-delà de leurs approches divergentes, partageaient certainement la perspective dressée par Jean Yves Autexier, de la fondation « Res Publica », au cours de son intervention, suivant laquelle :

« Les mouvements migratoires vont s'accroître. Nous accueillerons de plus en plus de gens venant de tous les horizons de la planète. Il faut vivre ensemble, articuler la diversité des attaches et des appartenances avec la communauté d'appartenance à la république des citoyens. »

Au cours de ce colloque, Joël Roman, de la revue Esprit, a aussi rappelé que pour les auteurs du compromis de 1905, Jaurès et Briand, celui-ci n'avait pas vocation à tout régenter et que le souhait de ses artisans était, à l'époque, de résoudre la question religieuse afin de pouvoir se tourner vers la question sociale. Il a donc regretté, qu'aujourd'hui encore, on invoque trop facilement la laïcité pour régler des problèmes qui relèvent de la coexistence sociale en n'articulant pas assez les logiques d'émancipation et les logiques de reconnaissance :

« Le chemin d'émancipation et celui de la reconnaissance ne sont pas équivalents mais tous deux nécessaires. Nous avons des difficultés à articuler l'un et l'autre. L'histoire et la tradition française considèrent le chemin de la reconnaissance comme dangereux, celui-ci confortant les divisions sociales et les identités »

« Ce que je suis, la manière dont je vis, dont j'ai grandi, la langue que je parle, ma religion, ma couleur de peau, ...sont également constitutifs de ce que je suis... »

Conformément aux souhaits des organisateurs du colloque, Jean Autexier a insisté sur le fait que des actions concrètes étaient absolument nécessaires en donnant pour exemple la création du Conseil laïc du XX^{ème} arrondissement de Paris qui réunit des associations de tous bords, des usagers des services publics, des infirmières, la poste, des représentants des cultes, pour savoir ce qu'est la laïcité aujourd'hui. Lorsque des problèmes très concrets se posent ce Conseil se réunit et donne un avis répondant ainsi au vœu de Dounia Bouzar de voir se créer des espaces institutionnels de négociation.

Un syndicaliste, de son côté, a évoqué le cas d'une menace de licenciement pour port du voile dans une Caisse d'assurance maladie qui a d'abord débouché sur l'élaboration collective d'un texte sur le « bien vivre en citoyen » puis sur un « compromis du respect de la citoyenneté » afin de faire respecter les principes de diversité.

En conclusion du colloque, Claire Villiers a fait part de l'intention du Conseil régional Ile de France de tout faire pour mutualiser les expériences du type de celles qui viennent d'être évoquées et d'aider financièrement, à travers le fonds régional de la vie associative, des acteurs locaux qui souhaiteraient engager un travail sur la laïcité sur un territoire donné.

Enfin, en conclusion de ce chapitre, il faut signaler tout particulièrement le travail entrepris par l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) qui semble particulièrement répondre aux problématiques rencontrées par la Prévention spécialisée. Les actions proposées par l'ADRIC ne seront pas présentées ici mais les associations et les équipes intéressées pourront utilement en prendre connaissance sur le site de l'association.

IV- Pour mieux répondre aux problématiques des jeunes d'origine africaine sub-saharienne qui interpellent fortement le secteur social la Prévention spécialisée doit développer des approches éducatives prenant en compte les spécificités propres aux différentes communautés culturelles

IV-1- Il faut sortir d'une longue tradition d'évitement à l'égard des problématiques des populations d'origine africaine sub-saharienne, qui n'a pu être que préjudiciable aux familles et aux jeunes concernés, et prendre en considération la réalité des faits, aussi dérangeants puissent ils être

Le 4 septembre 1998 un groupe d'intellectuels « de gauche » de différentes sensibilité (Régis Debray, Max Gallo, Jacques Julliard,...), rapidement qualifiés de « nationaux républicains », publiaient dans le journal « Le Monde » un appel intitulé « Républicains n'ayons plus peur » fustigeant un certain nombre de renoncements de l'Etat républicain à faire prévaloir dans les réalités de la vie quotidienne ses principes fondateurs.

Parmi les nombreux thèmes sociétaux abordés, à la hussarde, par ce manifeste on pouvait notamment lire ces quelques lignes :

« Jusqu'à quel point peut-on sacrifier le principe de réalité à la version intellectuelle du principe de plaisir qu'est le plaisir des principes ? Durant les dernières décennies, à gauche, il était, par exemple, incorrect d'évoquer l'insécurité urbaine, car c'était « faire le jeu du pouvoir » que d'agiter les « fantasmes sécuritaires ». Ces fantasmes se portent hélas de mieux en mieux. Quand la réalité sociale est politiquement incorrecte, faut il la taire ? Châtions notre langage, restons entre nous et couvrez ce sein que je ne saurais voir ; comme l'aberrante naissance, au bord de nos villes, de zones de peuplement ethnique. »

Depuis une vingtaine d'années, les problématiques des populations africaines d'origine sub-saharienne appartiennent à cette catégorie des réalités sociales politiquement incorrectes que l'on a préféré taire ou minimiser avec une remarquable continuité. Faut-il poursuivre dans cette voie ? Est-ce bénéfique pour les populations considérées ?

Au printemps 1991, sur la proposition de l'association « Afrique partenaires services », un travail de réflexion prospective était engagé par Hubert Prévot, Secrétaire général à l'intégration, proche de Michel Rocard alors Premier Ministre, sur les problématiques migratoires africaines sub-sahariennes. L'idée à l'origine de cette démarche, non formalisée en tant que telle, était de voir comment faire pour ne pas reproduire avec les jeunes « blacks » les erreurs commises avec les jeunes « beurs ». L'anthropologue Jacques Barou, spécialiste reconnu des migrations africaines sub-sahariennes apporta son concours à ce projet qui déboucha quelques mois plus tard sur la production d'un très intéressant rapport invitant les pouvoirs publics à prêter attention à un certain nombre de signes avant coureurs de difficultés pour les années à venir.

Malheureusement, dans un contexte électoral annoncé difficile pour la Gauche aux législatives de 1993, le cabinet du Premier Ministre de l'époque jugea préférable de ne pas publier ce rapport qui ne sera alors porté à la connaissance que de quelques initiés. Ce document pointait notamment des situations d'échec scolaire assez massives pouvant avoir leur source dans des malentendus d'ordre interculturels tenant, par exemple, au fait que, dans les cultures africaines, un enfant ne doit pas regarder un adulte en face alors que c'est l'inverse qu'on attend de lui en classe.

Au printemps 1997, dans un contexte politique différent, la même association « Afrique partenaires services » organisa, avec le soutien du cabinet de Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, un colloque à l'UNESCO sur « le devenir de la famille sahéenne en Ile de France » préparé à partir de trois ateliers décentralisés qui s'étaient réunis à plusieurs reprises au cours des semaines précédentes autour de trois thématiques :

-Les grandes familles à la recherche de nouveaux modes de vie urbain (les difficultés de la polygamie en France, les violences intra familiales, la décohabitation des couples polygames,...)

-Les nouvelles configurations familiales (l'accès à l'autonomie des femmes, les maladroites des assistantes sociales à vouloir dénouer les imbroglios familiaux, le développement de l'assistantat,...)

-Le devenir des enfants issus de l'immigration sahéenne (les difficultés scolaires, les problèmes identitaires, la délinquance,...). Dans cet atelier une phrase prononcée alors par un jeune restera dans les mémoires de ceux qui l'ont entendu : « pour nous l'avenir en France c'est poubelle ! »

Ce colloque, auquel de hautes personnalités des pays d'origine étaient venues se joindre, aurait pu être le point de départ d'une politique spécifique en direction de ces populations visant à faciliter leur insertion dans notre pays. Malheureusement, trois jours avant le déroulement de cette manifestation, pour des raisons non explicitées, le cabinet d'Alain Juppé, alors Premier Ministre, interdira aux fonctionnaires des différents ministères concernés d'y assister. Xavier Emmanuelli, qui devait en assurer la clôture, devra se contenter d'y faire, « clandestinement », une brève apparition sans pouvoir y dire quoi que ce soit concernant les suites à en tirer.

Au même moment, en février 1997, le Conseil technique de la Prévention spécialisée sera saisi par l'un de ses membres, Louis Dooghe, figure marquante de la Prévention spécialisée dans le Nord Pas de Calais, d'une proposition de « question à étudier » à laquelle il ne sera pas non plus donné suite :

« Il existe dans la Région parisienne, des « hordes de jeunes noirs », de 30 à 40 gamins, qui n'ont aucune demande vis à vis des éducateurs. Ces hordes semblent incontrôlables. Ces jeunes refusent le contact avec les éducateurs. »

« Lorsqu'ils se déplacent en « hordes » rien ne peut leur résister si ce n'est les vigiles avec chiens à l'entrée des supermarchés. »

« Ce phénomène est-il spécifique à quelques villes de la Région parisienne ? Explicable par un regroupement de nombreuses familles africaines ? Ou cela va-t-il se généraliser ? »

La frilosité des autorités politiques de l'époque vis-à-vis de ces questions peut, peut être, s'expliquer par la crainte qu'on pouvait avoir alors de voir évoluer certaines bandes « noires » de la Région parisienne en véritables gangs à l'américaine. Ces mutations, effectivement observées au début des années 90 mais qui ne se concrétiseront pas ensuite, sont relatées dans le récent ouvrage de Lamence Madzou, écrit avec la sociologue Marie Hélène Bacqué : « J'étais un chef de gang ». Cette frilosité est toutefois moins compréhensible, et moins pardonnable, de la part d'une instance de réflexion comme le CTPS.

Cependant, le 8 mars 2005, un début de prise de conscience de la réalité de la question « black » en France va émerger car, ce jour là, une manifestation parisienne de lycéens va être brutalement dispersée par un millier de « casseurs » venus de Seine St Denis et du nord de Paris dont beaucoup d'observateurs diront alors qu'ils étaient majoritairement « noirs ». Le même scénario, décrit par la presse du lendemain, se reproduit à diverses reprises au cours de la manifestation :

« des petites baffes, une balayette pour faire tomber le lycéen agressé, des coups de pied pour l'empêcher de se relever et pouvoir le dépouiller »

Dans le discours des jeunes casseurs une triple explication à ces violences revient constamment : « se faire de l'argent facile », « le plaisir de taper », « se venger des blancs ».

Dans une tribune libre du journal Le Monde, des parents de lycéens agressés témoigneront de cette réalité mais aussi de leur difficulté à l'exprimer :

« ...ce désarroi est aussi redoublé par le silence gêné que l'on observe chez nombre de nos amis... comme si voir et penser cette situation nouvelle dérangeait le confort de leur représentation du monde. »

« Visages ensanglantés, filles traînées par les cheveux, lycéens en pleine crise de nerfs, bandes s'acharnant à dix, à coups de pieds et de bâtons, sur des gamins à terre. »

« Tous les témoignages sur le 8 mars le corroborent et certains des agresseurs le revendiquent. Si, et il est essentiel de le souligner, nombre de manifestants étaient eux-mêmes issus de l'immigration, les bandes qui les attaquaient étaient bien des bandes ethniques. »

De multiples témoignages et des enquêtes en Seine St Denis viendront attester de cette réalité, nouvelle pour les parisiens des quartiers résidentiels, mais familière aux habitants des quartiers populaires comme le courrier des lecteurs de ce grand quotidien du soir viendra ensuite le confirmer :

« J'ai passé toute mon enfance, à Paris, à affronter quotidiennement l'attitude hostile des jeunes issus de l'immigration, à qui vous n'avez jamais rien fait mais qui vous haïssent du simple fait que vous êtes blanc... »

Quelques jours après ces événements, à l'initiative d'un mouvement de jeunesse sioniste progressiste, une pétition viendra dénoncer ce racisme « anti- blanc ». Diverses personnalités, dont Bernard Kouchner mais aussi le théologien musulman Ghaleb Bencheikh, y apporteront leur signature.

Après les émeutes de l'automne 2005, Hugues Lagrange, chercheur au CNRS, confirmera, lui aussi, dans le même journal cette émergence de la question « noire » :

« Pour la première fois, la part prise par les jeunes issus de l'immigration africaine subsaharienne semble importante »

Plus récemment, en 2008, une collaboratrice de Bernard Heckel, directeur du CNLAPS, lui remettra la copie d'un texte diffusé, par la responsable d'une association de parents d'élèves, à propos d'incidents survenus à la sortie d'un collège du XIX^{ème} arrondissement dont on peut retenir quelques extraits significatifs :

« Des cris, des hurlements, ils sont une bonne cinquantaine de jeunes ados, capuches sur la tête pour certains, ...Ils sont noirs africains en grande majorité. Et ils avancent vers un but précis l'air déterminé.

« Des émeutes urbaines encore comme ça en plein jour ? Non... cette fois ci il s'agit d'un règlement de compte de collège à collège... » (une histoire de cœur qui a entraîné une rivalité amoureuse entre Byllale et Mamadou).

« Mamadou ... débarque avec 50 de ses potes armés de bombes lacrymogènes, de marteaux, de casseroles, de couteaux afin d'affronter Byllale. »

Il faut cependant signaler que la prise de conscience de ces réalités ne fait pas consensus dans la sphère du travail social où l'on préfère encore souvent continuer à cultiver le « plaisir des principes » plutôt que de s'atteler à rechercher des réponses à ces problématiques nouvelles. Ainsi lors d'un colloque organisé conjointement, le 5 juin 2008, par l'école d'éducateurs de Buc ressources et le Centre de formation de la police de Gif sur Yvette, une intervention du Président du CTPS incitant le secteur social à travailler ces questions a été considérée comme inopportune.

IV-2- Une approche spécifique des problématiques sociales et culturelles des populations d'origine africaine sub- saharienne doit être mise en œuvre par la Prévention spécialisée en lien avec les associations des communautés concernées

La Prévention spécialisée, pour sa part, peut difficilement ne pas prendre en compte ces réalités car certaines équipes y sont confrontées depuis longtemps; comme celles de la Sauvegarde du Val d'Oise qui interviennent sur la ville nouvelle de Cergy Pontoise, où résident en nombre des populations d'origine africaine mais aussi antillaises et haïtiennes. Ces équipes, qui ont été auditionnées par la Commission en charge du présent rapport, ont eu notamment à connaître de bagarres entre jeunes capverdiens, engagées pour des motifs futiles, dont certaines ont eu des conséquences dramatiques (plusieurs décès).

Il y a déjà dix ans, l'ADSEA 95, a pris l'initiative de faire faire une étude sur les modes d'organisation et de fonctionnement des familles africaines pour aider les éducateurs à comprendre les subtilités des systèmes familiaux africains, matrilineaires ou patrilineaires, sans la connaissance desquels toute action éducative est condamnée à l'échec. Par ailleurs, depuis plusieurs années les équipes bénéficient de l'accompagnement d'un socio ethnologue, à raison de trois heures par semaine, afin de les aider à mieux comprendre et déchiffrer les situations rencontrées.

L'association « Afrique partenaires services », compte tenu de sa longue expérience de ces questions, a essayé de comprendre les causes de l'extrême violence des garçons d'origine africaine sub-saharienne qu'il semble difficile d'expliquer uniquement par la situation économique et sociale de leurs parents. Dans un texte de réflexion, écrit après les émeutes de 2005, l'association avançait plusieurs explications, la première se rapportant à la place des pères :

« Pour les garçons, leur éducation (dans le pays d'origine) relevait traditionnellement du cercle des hommes de la famille : pères, oncles, et autres personnages qui existent dans les sociétés traditionnelles (griot, marabout et autres), et qui à eux tous contrôlaient la vie des jeunes garçons dans l'espace public du dehors, au village – espace social par excellence. Ceci semble valable pour toutes les cultures communautaires. »

« Or, en France, que se passe-t-il ? Les pères travaillent souvent à des horaires décalés (tôt le matin et tard le soir pour les ménages, horaires tardifs dans la restauration, l'usine n'existant plus guère, mais, il y a quelques années, les 3 x 8). Ils ne voient pratiquement pas leurs enfants. Ils rentrent fatigués. Pour peu qu'il y ait la polygamie à la maison, la sur occupation, les conflits entre femmes, le manque de place pour les nombreux enfants suscitent inévitablement une agressivité entre eux ; chacun cherchera alors à fuir la maison, les garçons restant dehors tard le soir, les pères allant chercher le calme au foyer, à la Mosquée ou dans la chambre d'un ami avec qui on évoquera le pays, les projets pour le village, les nouvelles de tous. »

« Le résultat en est que les garçons, plus que les filles, sont à l'abandon, échappant tant au regard de la mère qu'à celui du père. Il faut ajouter aussi que pour les garçons en particulier l'image qu'ils ont de leur père ne leur donne à aucun moment le désir de s'identifier à lui : un homme sans qualité (les enfants ignorent le plus souvent les engagements du père sur les projets du village, ses responsabilités s'il en a au niveau associatif), un homme dévalorisé dans l'échelle socioprofessionnelle (éboueur, homme de ménage, etc.) un homme à qui l'on manque de respect à la maison, même devant les enfants, surtout dans les conflits liés à la polygamie. Couramment dans la rue, ils appellent leurs pères « les losers » c'est à dire les perdants, les ratés (rapporté par des éducateurs de rue). »

Mais une seconde explication était aussi avancée se référant à des violences intra familiales importantes, liées à une problématique « culturelle » spécifique, qui se transmettraient aux enfants:

« une femme sahélienne d'une cinquantaine d'années, parlant des conditions du mariage en milieu traditionnel des jeunes filles (excisées) disait un jour : « penses-tu que nous puissions jamais oublier ces viols que nous avons subis ? Aussi gentils que nos maris puissent être par la suite, nous ne pourrons jamais oublier et pardonner cette nuit-là ». Ces douleurs sont

tues, cela ne se dit pas mais maintenant dans les groupes de parole des associations, les femmes commencent à parler ! »

« Doit-on considérer que là est la première source des violences conjugales qui déchirent les couples sahéliens ? Il est courant d'entendre des hommes soninkés dire « nos femmes n'espèrent qu'une chose, se débarrasser de nous, y compris nous voir mourir ! ».

« La violence dans les couples soninké est terrible, même s'il faut relativiser et admettre que bien d'autres situations de violences conjugales existent sur la planète et sont universellement partagées, y compris chez les français ».

« On peut penser qu'à part quelques exceptions qui existent réellement (nous connaissons des familles polygames qui vivent paisiblement et dans le respect des uns et des autres), les situations de polygamie développent particulièrement la violence : lorsque deux femmes se haïssent, la violence peut être exprimée verbalement, physiquement ; souvent aussi elle est intériorisée mais non moins présente. Certains maris ne mangent jamais la nourriture préparée par leurs épouses car ils pensent qu'ils pourraient être empoisonnés. »

« Les enfants ne peuvent que ressentir cette violence, qu'elle soit extériorisée ou non. « Ils têtent la violence au sein de leur mère » dans ces couples dégradés. Et si l'on ajoute à cela que, dans les cultures africaines, les châtiments corporels font partie de l'éducation, les enfants sont souvent frappés dès leur jeune âge, même s'il n'y a pas ouvertement de maltraitance. Frappés pour être éduqués, frappés aussi parce que les mamans défoulent leurs frustrations. Mais ceci n'est pas particulier aux mamans africaines : toutes les mamans, de quelque culture qu'elles soient, sont agressives envers leurs jeunes enfants lorsqu'elles ne se sentent pas bien dans leur peau. Et il se trouve qu'il y a beaucoup de mamans soninkés qui ne se sentent pas bien ! »

Avec évidemment pour conséquence un très grand sentiment d'échec et d'incompréhension au niveau des parents et plus particulièrement des pères :

« Le système d'éducation traditionnelle des familles, transposé en milieu urbain en France, en banlieue, donne des résultats insoupçonnés par les parents, qui n'avaient pas les moyens d'anticiper sur le devenir de leurs enfants. Les pères en particulier, lorsque leurs garçons grandissent, sont complètement dépassés et ne comprennent pas ce qui arrive. Convoqués au Commissariat, à l'école, chez le Juge, ils découvrent que leurs enfants ont commis des délits mais ils ont tendance à penser que les policiers, l'école, ont des attitudes racistes et aggravent voire inventent les délits dont leurs fils sont dits responsables. »

« En accusant la société française et en reniant ces enfants, ceci leur évite de se trouver face à leur responsabilité et à leur échec en tant que pères de famille, responsables de leurs enfants. »

« Souvent d'ailleurs, ceux qui sont vieillissants et/ou qui ne travaillent plus, passent leur journée à la Mosquée dans le foyer, à écouter l'exégèse du Coran, en buvant le thé, retrouvant là un sentiment de cohérence et d'apaisement, loin de leur réalité quotidienne empoisonnée par leurs situations familiales dégradées. »

« Certains disent : « nos enfants se sont éloignés de nous, la lignée est cassée, ce sont vos enfants, ce sont les enfants de la France ». L'un d'entre eux a épousé une seconde femme qui reste au village au Sénégal, « afin de reconstituer la lignée, et que ces enfants nés au village reçoivent l'éducation africaine ». Il est difficile pour ces pères de faire face à leur échec dans l'éducation de leurs enfants. Ils n'en comprennent d'ailleurs pas le pourquoi et préfèrent voir accuser la société française. »

Dans un article publié, il y a quelques années, dans l'éphémère revue « Repères » éditée par des associations africaines de Seine Saint Denis, avec le soutien de Jacques Salvator devenu depuis maire d'Aubervilliers, Claudette Bodin, présidente d'Afrique partenaires services, insistait sur la gravité de la situation et faisait des propositions :

« Ici, en France, les parents sont hors de leur système éducatif de référence et ne savent que faire. On ne comprend pas ce qui se passe ici disent des pères. En Afrique, tu regardes sévèrement tes enfants et ils filent droit. Ici, ils s'en fichent et plus tu les frappes, plus ils font des bêtises. Et encore la police te convoque. Alors, nous on ne peut rien faire ».

« Pendant ce temps, les enfants sont à l'abandon, dans un système que les parents ignorent : celui de la rue, celui de la violence. Si en Afrique « le dehors » est le lieu de l'éducation, en France « le dehors » est le lieu de tous les dangers et cela, les parents l'ignorent. Familles polygames ou non, il est probable que toutes les familles venant de systèmes d'éducation communautaire connaissent les mêmes difficultés. »

« Il faudrait mettre en place, non seulement des lieux pour les parents, sortes « d'écoles des parents » ainsi que le préconisait Repères, mais aussi des lieux d'accueil des enfants, qui accompagneraient de la petite enfance jusqu'à l'adolescence, lieux dans lesquels ils apprendraient à avoir des repères, des comportements sociaux que les parents aujourd'hui ne semblent pas capables de leur transmettre. Si l'on ne veut pas que des enfants détruits transmettent plus tard à leurs propres enfants, en héritage, leur détresse sociale il serait peut-être urgent d'agir. Pour eux, mais aussi pour la société française tout entière à laquelle ils appartiennent. »

Pour que la génération sacrifiée d'aujourd'hui ne transmette pas plus tard sa détresse sociale en héritage à ses propres enfants, il faut agir. Des équipes de Prévention spécialisée, un exemple en sera donné plus loin dans ce rapport, ont déjà pris des initiatives très novatrices dans ce domaine en lien avec les populations concernées. Il faut que ces initiatives diffusent mais, sur un plan plus général, il faut s'atteler à construire et à formaliser une pédagogie de la diversité culturelle qui prenne en compte les spécificités des différentes communautés présentes dans notre pays, comme les équipes du Val d'Oise et d'autres ont commencé à le faire.

IV-3- Cette démarche particulière vis-à-vis des populations d'origine africaine sub-sahariennes devrait aider à la construction d'une véritable pédagogie de la diversité culturelle en Prévention spécialisée car cette question se pose aussi, à des degrés divers, pour d'autres groupes et communautés

Les fondements de cette pédagogie de la diversité culturelle à construire en Prévention spécialisée ont été esquissés au chapitre précédent lorsqu'il a été rendu compte du colloque sur la laïcité organisé, fin 2007, par la Région Ile de France avec la Ligue de l'enseignement.

En conclusion de cette rencontre axée sur la recherche du vivre ensemble dans une région où la diversité est une réalité très présente, Claire Villiers appelait à la construction d'un universalisme qui soit « émancipateur sans être égalisateur », c'est-à-dire un humanisme au sein duquel « émancipation » et « reconnaissance » seraient complémentaires et non pas opposées.

Une pédagogie de la diversité culturelle en Prévention spécialisée doit être émancipatrice mais elle ne pourra réellement l'être qu'en respectant la singularité des histoires et des itinéraires des populations issues de l'immigration auprès desquelles elle sera mise en oeuvre. Cela n'implique nullement, pour les équipes, d'avoir une attitude complaisante à l'égard de traditions culturelles incompatibles avec nos principes de vie contemporains. Au contraire cette attitude de respect, sans complaisance, peut permettre d'aborder plus facilement, avec leurs familles, des demandes comme celles de jeunes filles africaines du Val d'Oise qui confient à leur éducatrice leur souhait de ne pas reproduire la situation de leurs mères.

Au plan national, la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a été un signe fort de reconnaissance de l'apport de l'immigration à la société française qui a eu aussi pour fonction de rappeler que l'histoire de notre pays, que les jeunes générations doivent s'approprier, ne fait pas sens de la même façon pour tous nos concitoyens. Ainsi dans la mémoire de nos compatriotes antillais, Napoléon, ce n'est pas Austerlitz et le code civil, mais le rétablissement de l'esclavage après son abolition par la Révolution. De même l'histoire coloniale, partagée douloureusement avec nos compatriotes d'origine maghrébine, peut difficilement ne pas être perçue de façon conflictuelle par les uns et par les autres.

En complément de l'organisation des traditionnels voyages au « bled », les équipes de Prévention spécialisée peuvent utiliser les ressources pédagogiques de la CNHI pour travailler les questions de « mémoire » avec les jeunes. La cité dispose de nombreux documents audio visuels qui sont des supports pédagogiques extrêmement intéressants pour mener ce type de travail. Rappelons que, lorsqu'il est sorti, le film de Yamina Benguigui « Mémoire d'immigrés » avait été l'occasion, dans beaucoup de familles maghrébines, d'ouvrir un dialogue intergénérationnel qui n'avait souvent jamais eu lieu auparavant. De plus, pour la CNHI, l'accueil des groupes scolaires fait partie de ses priorités et elle s'est organisée pour pouvoir répondre à toutes les interrogations de ses jeunes visiteurs, notamment ceux issus de l'immigration.

Au plan local, les équipes de Prévention spécialisée doivent mettre en question les modes de fonctionnement des familles africaines sub-saharienne (polygamie, excision, mariages forcés, violences intra familiales, etc.) qui conduisent aux situations de violence des jeunes que nous connaissons aujourd'hui, mais en ayant présent à l'esprit ce qu'écrivait Amin Maalouf dans son ouvrage « les identités meurtrières », déjà cité dans ce rapport :

« ...si ce pays me respecte, s'il reconnaît mon apport, s'il me considère avec mes particularités, comme faisant désormais partie de lui, alors il est en droit de refuser certains aspects de ma culture qui pourraient être incompatibles avec son mode de vie ou avec l'esprit de ses institutions. Le droit de critiquer l'autre se gagne, se mérite. Si l'on manifeste à

quelqu'un de l'hostilité ou du mépris, alors la moindre observation qu'on formulera, qu'elle soit justifiée ou pas, le poussera à se raidir, à se refermer sur lui-même et pourra difficilement le conduire à s'amender. »

Cité précédemment à propos de la revue Repères, l'actuel maire d'Aubervilliers, Jacques Salvator, a été élu, lors des dernières élections municipales, à la tête d'une liste comprenant 60% de candidats issus de la diversité. Depuis son élection il a fait le choix de commémorer officiellement, chaque année, divers événements propres à l'histoire des différentes communautés de sa ville et d'organiser une manifestation autour de la mémoire de l'esclavage. En apportant ces signes de reconnaissance aux populations d'origine étrangère de sa ville il peut sans doute, plus que d'autres, les conduire à évoluer et à mieux comprendre et prendre en compte les problèmes posés par leurs enfants.

Il existe aujourd'hui, au sein des communautés, des membres de la jeune génération qui oeuvrent pour l'abandon des aspects les plus inacceptables de la tradition sans pour autant renier leur héritage culturel. Ibrahim Yakoub appartient à cette catégorie. Né aux Comores et installé en France il s'implique dans la vie de sa communauté pour permettre à celle-ci d'évoluer tout en restant fidèle à ses valeurs les plus importantes. Quand il écrit son ouvrage, « Goma, polygame à la Courneuve », décrivant les conséquences désastreuses de ce mode de vie pour les enfants il ne place pas, en avant-propos de son livre, un texte moralisateur. Il y met la 4^{ème} sourate du Coran qui autorise les musulmans à avoir jusqu'à quatre épouses mais à la condition d'avoir les moyens de subvenir à l'entretien d'une famille nombreuse, ce qui n'est évidemment pas le cas de la plupart des travailleurs immigrés polygames vivant en France.

Dans les années 80, un préfet délégué pour la police à Lille avait tenu, lors de sa prise de fonction, à faire une visite de courtoisie aux dignitaires musulmans de la ville. Cela lui avait été ensuite très utile lorsque, dans diverses circonstances, il avait été amené à mobiliser la force publique à l'égard de délinquants d'origine maghrébine. Ses actions en matière de maintien de l'ordre étaient alors mieux comprises de la population. Rappelons nous, à l'inverse, l'effet dévastateur qu'a pu avoir, à l'automne 2005, un jet de grenade lacrymogène dans la mosquée Bilal de Clichy sous bois imputé aux forces de police.

En ce qui les concerne, les équipes de Prévention spécialisée disposent de multiples possibilités pour mettre en œuvre et développer des logiques de reconnaissance, par exemple en cherchant à mieux connaître l'histoire des communautés issues de l'immigration présentes sur leur territoire d'intervention. C'est ce qui a été entrepris avec succès par les équipes de Prévention spécialisée engagées dans la recherche action conduite par le CNLAPS Grand Est dont il sera question plus loin. Cela est possible aussi en allant à la rencontre des vieux « chibanis », ces vieux travailleurs maghrébins isolés que l'on voit nombreux dans les squares quand arrivent les beaux jours, avec lesquels des projets pédagogiques très intéressants peuvent être montés.

Il serait utile que les diagnostics territoriaux, effectués lors de l'implantation de nouvelles équipes de Prévention spécialisée, s'attachent à mieux connaître les populations d'origine étrangère avec lesquelles les éducateurs vont être amenés à travailler. A ce sujet, signalons que le Carrefour des acteurs locaux, association intervenant auprès d'élus locaux en matière de développement territorial, incite actuellement ces derniers à approfondir leur connaissance des « diasporas » présentes sur leur territoire de façon à pouvoir construire avec elles des projets de co-développement en direction des pays d'origine. Un colloque s'est tenu au Sénat

sur ce thème en janvier 2009. Dans quelques dizaines de communes, des « correspondants territoriaux du développement solidaire » ont été mis en place pour suivre ces projets auxquels les équipes de Prévention spécialisée pourraient utilement s'associer.

La Prévention spécialisée doit aussi rechercher des partenariats avec les associations issues de l'immigration, notamment quand celles ci peuvent contribuer à recréer du lien intergénérationnel entre les pères et les enfants. La lecture du dernier et très beau roman de Tahar Ben Jelloun « Au pays », qu'il faudrait recommander aux enseignants et aux acteurs sociaux intervenant dans les quartiers, y incite. Dans ce livre, un travailleur immigré arrivé à l'âge de la retraite, fait le bilan de son immigration en France. Mohamed, musulman pieux attaché aux traditions de son pays, constate qu'il a « perdu » ses enfants qui se sont détachés de lui sous l'influence de « Lafrance ».

Dans les Yvelines, à l'initiative d'un conseiller d'éducation d'origine sénégalaise, Yaya Dianka, une maison de l'artisanat a été créée dans le quartier du Val Fourré, à Mantes la jolie, concept qui mériterait d'être développé ailleurs avec le concours d'équipes de Prévention spécialisée. Le 18 décembre 2004 l'association Récit y avait organisée un rendez vous citoyen qui avait donné lieu à un compte rendu dont on peut retenir quelques extraits :

« La maison de l'artisanat est un grand local avec pignon sur rue, situé sur la place centrale du Val Fourré où se trouvent tous les commerçants. La boutique ne vend rien, mais donne à voir des beaux objets, fabriqués sur place, et des ateliers en cours de fonctionnement avec des habitants du quartier, souvent des jeunes. Cinq ateliers sont opérationnels : bijouterie, poterie, couture, broderie d'art et travail du cuir. À la tête de chaque atelier, un ou plusieurs artisans confirmés organisent des formations pour tous les âges et tous les niveaux, en particulier des scolaires des centres de loisirs, et accueillent des stagiaires pour une initiation. »

« C'est une démarche éducative pensée en tant que telle. Les animations scolaires et périscolaires développées en direction des jeunes leur permettent de revaloriser le travail manuel, de faire l'apprentissage d'opérations de calcul, de comparaisons, de dessins etc. qui dans certains cas sont commandés par les enseignantes avant le temps d'animation, les maîtres artisans cherchant comment faire passer telle notion dans les têtes. »

« Enfin c'est une démarche culturelle, ou plutôt une vraie démarche interculturelle. Quand des enfants voient leurs pères dans la cour de l'école, entouré d'un cercle d'admirateurs, forger un outil pour confectionner un bijou, l'image qu'ils ont de leurs parents et de leur culture d'origine change. »

Jenny Bacry, psychologue ethno-clinicienne, qui a animé des groupes de paroles dans des écoles et collèges de la banlieue nord, considère qu'aujourd'hui la pédagogie interculturelle en est au stade du balbutiement et qu'il faut, comme le dit Martine Abdallah-Preteceille :

« renverser la tradition d'homogénéisation de l'école et assumer la diversité et la pluri-appartenance comme une richesse. Nous ne pouvons plus nous contenter de penser l'hétérogénéité comme une simple addition des cultures, et l'expérience de l'altérité comme simple connaissance culturelle, car l'ouverture ne peut se réduire à une information sur autrui »

Etant intervenue dans les quartiers en s'affichant comme juive, en compagnie d'un collègue s'affichant comme musulman, elle a fait le constat qu'ils avaient, tous deux, réussi à gagner la « confiance » des jeunes parce qu'ils avaient été perçus, avec leurs appartenances, comme des personnes issues d'un monde réel. Elle en a tiré la conclusion que :

« Cette situation de partage des mondes de chacun est typiquement le genre d'expérience allant dans le sens de la fabrication d'une pédagogie interculturelle. »

Ce qui voudrait dire que la mise en œuvre d'une pédagogie interculturelle passerait par l'abandon du principe de la « neutralité » de l'éducateur, question qui a déjà été évoquée au chapitre précédent à propos de la problématique religieuse.

Mylena Doytcheva, maître de conférence à l'université de Lille III, dans un chapitre d'un ouvrage collectif « Les animateurs professionnels face à la différence ethnique », publié en février 2008, met l'accent sur les limites de beaucoup d'activités interculturelles, notamment celles menées par des centres sociaux, qui visent, à travers des manifestations festives, à la « rencontre des cultures » autour de la cuisine, des danses, des chants et des costumes traditionnels :

« Mais pour positive qu'elle soit, cette gestion festive de l'ethnicité fait l'impasse sur nombre d'aspects de l'altérité qui sont précisément au cœur des questions du « vivre ensemble ». Dans ces manifestations, la culture revêt un sens particulier : pour délivrer un message clair et fédérateur elle est folklorisée, réduite à la mise en scène de quelques objets symboliques. Religion, famille, place de la femme sont, en revanche, des enjeux culturels, soigneusement évacués dans ce type d'évènements. »

Elle y oppose une démarche engagée par l'association « Enfants de France, Cultures du Monde (EFCM) qui a été créée, dans le Val d'Oise, par des travailleurs sociaux à la recherche de nouveaux outils pour accompagner les publics issus de l'immigration en tenant compte de leur « référentiel culturel ». La responsable de l'association, ancienne conseillère technique DDASS, déclare :

« Nous récoltons un passé d'interventions sociales qui consistait à dire « vos pratiques sont mauvaises. L'idéologie de la société d'accueil est celle de l'intégration, intégration aux modes de vie d'ici, aux techniques d'ici. Il y a une multitude d'exemples des contraintes qui ont été imposées aux migrants... Les migrants ont été en terrain d'expérimentation et de contrainte. Notre point de vue est de dire, il ne faut pas abandonner les pratiques d'origine puisqu'elles sont porteuses de sens »

L'association EFCM tient des permanences au cours desquelles elle traite de situations souvent « en bout de chaîne de l'intervention sociale », avant l'intervention psychiatrique : parents dépressifs ou en souffrance, échec scolaire, troubles du comportement, mesures de justice. Mylena Doytcheva y relève une autre approche des questions interculturelles :

« A la différence des « rencontres des cultures » placées souvent sous le signe de l'improvisation et de la spontanéité, l'action de l'association se veut reposer sur une certaine technicité, une professionnalisation : la connaissance des migrants doit permettre aux intervenants, par « un accès à l'histoire, au vécu de l'évènement migratoire, aux représentations culturelles » de proposer des issues dans des situations de crise voire des stratégies de changement »

Un intervenant de l'association anime un « groupe interculturel des pères » qui a pour objectif de permettre :

« à des pères de sphères culturelles différentes de venir échanger sur ce que c'est que d'être père dans la migration ; l'objectif étant à terme que le groupe puisse repérer et aider par ses propres moyens des pères en difficulté »

A travers des groupes de parole comme celui-ci, l'association mène un travail d'adaptation et d'éducation avec le souci « d'atténuer la souffrance » par la verbalisation, la discussion, la prise de conscience, travail qui rejoint la démarche engagée par le CNLAPS Grand Est dont il sera question plus loin. Elle s'attache à prendre en compte, en les distinguant, les problématiques « interculturelles » et les problématiques « transculturelles ».

Les problématiques dites " interculturelles " concernent les migrants eux-mêmes. Elles désignent les stratégies mises en œuvre par les migrants pour concilier des exigences contradictoires de la culture d'origine et celle de la culture du pays d'accueil. Ces aménagements les amènent à inventer des « solutions " qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre des cultures.

Les problématiques " transculturelles " concernent plutôt les descendants des migrants. Les difficultés proviennent ici de la "transmission sans mémoire " d'éléments de la culture d'origine.

Au cours d'un entretien avec des intervenants sociaux, effectué il y a quelques années sur ces thématiques, le philosophe Marcel Gauchet leur avait présenté sa vision des choses, sans les précautions oratoires généralement en usage sur ces questions délicates. Quelques extraits du compte rendu effectué à l'issue de cet échange méritent réflexion:

« ...il ne faut pas s'illusionner. On sait que ces cultures plongées dans le bain de notre monde sont soumises à une corrosion très rapide et sont appelées à disparaître. C'est pourquoi le mot de multiculturalisme me fait sourire. On met sur le même plan des choses fort différentes qui n'ont pas le même poids. »

« Effectivement, à un moment donné, des cultures coexistent mais il y en a une qui est forte et les autres faibles. Nous avons la pudeur du fort qui veut ignorer que les autres sont faibles. L'occident, pour le meilleur et pour le pire est une civilisation « ethnocidaire », c'est-à-dire qui absorbe, qui dissout. »

« La situation est totalement schizophrénique et provoque des cataclysmes, à commencer dans la tête des gens. »

« Nous sommes dans des sociétés où une culture en absorbe irrésistiblement d'autres et ceci avec des effets redoutables : l'anomie qui en résulte pour les représentants de ces cultures. Ils ne sont nulle part, se raccrochent de façon un peu désespérée, à la légitimité de leurs traditions qui leur donne une identité et, en même temps assument souvent très mal, dans un grand dérèglement des rôles cette appartenance. »

« La situation devient quelquefois très grave et, particulièrement, pour les enfants. Des individus deviennent fous. »

Le rôle principal d'une pédagogie de la diversité culturelle à construire pourrait donc être d'essayer de rendre ces transitions moins douloureuses en atténuant les souffrances qu'elles engendrent au niveau des familles et de leurs enfants.

Il appartient aux grands réseaux associatifs et aux instituts de formation de travailleurs sociaux d'y travailler en liaison avec les organisations « communautaires » issues de l'immigration. En ce qui concerne ces dernières, par rapport à la thématique de ce chapitre, on peut citer « Afrique conseil » qui a été sollicitée par la Sauvegarde de l'Aisne et qui sera présentée plus loin. Il pourrait être également utile, au plan national, de solliciter le Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) qui dispose en son sein d'une commission « éducation ».

IV-4- L'expérience acquise par certaines équipes de Prévention spécialisée auprès des gens du voyage pourrait également être prise en considération pour l'élaboration de cette pédagogie de la diversité culturelle

Depuis ses origines la Prévention spécialisée a été amenée à travailler avec des jeunes et des familles appartenant à ce que l'on appelle couramment la communauté des « gens du voyage ». Certaines équipes disposent donc, dans ce domaine très particulier, d'une expérience forte de la relation interculturelle qui pourrait certainement être utile à l'élaboration de cette pédagogie de la diversité culturelle qu'impose la réalité plurielle de la société française d'aujourd'hui.

Ainsi, la « question tsigane », qui ne va pas être examinée en tant que telle dans ce rapport, constitue, pour la Prévention spécialisée, un exemple particulièrement éclairant et interpellant d'une rencontre avec la culture de « l'autre » faite à la fois de fascination et de crainte. Fascination devant la liberté d'un mode d'existence qui semble échapper à beaucoup des contraintes de la vie courante, mais crainte aussi devant cette forme d'itinérance assumée qui se perpétue dans le temps au sein d'une société qui a toujours été réticente à admettre ce mode de vie.

Une rencontre de cette nature oblige les éducateurs à dépasser les stéréotypes ambiants sur cette population fortement stigmatisée pour essayer de comprendre les fondements culturels de personnes et de groupes qui ont résisté, à travers les siècles, aux capacités assimilatrices de la société d'accueil, tout en aspirant à vivre dans le droit commun avec leurs différences.

Inclus dans la société française dans une position interstitielle très particulière, les gens du voyage, pour beaucoup d'entre eux, constituent une société de survie installée dans des niches spécifiques, notamment en matière de logement et de travail (choix de l'habitat en caravane, économie organisée à partir de prestations de services dans un statut de travailleur indépendant, pour certains minima sociaux de complément,...).

Ils ont intériorisé le caractère distinct et singulier de leur mode de vie comme socle de l'estime de soi et de l'épanouissement personnel, mais par ailleurs facteur d'incompréhension et de rejet par leur environnement. Cette société transmet donc, de générations en générations, une conception du monde clivée entre tsiganes et non tsiganes qui a pour effet de rendre difficiles les échanges avec un environnement qui peine à reconnaître cette forme de diversité.

En Prévention spécialisée, pour que ces échanges puissent vraiment s'établir, l'éducateur ne doit pas s'arrêter aux frontières de ce clivage. Pour les franchir, il doit s'engager dans un mode de rencontre, qui, au-delà du statut et la fonction, le situe dans ses dimensions personnelles, affectives et relationnelles.

Avec les tsiganes, comme avec beaucoup de populations immigrées originaires du monde rural et traditionnel, la confiance ne peut réellement s'établir qu'entre personnes, le professionnel devant accepter de laisser apparaître l'homme, ou la femme, derrière la fonction statutaire. Evidemment cette épreuve peut être extrêmement déroutante, voire déstabilisante, dans le contexte de notre modernité où il est d'usage que la sphère privée reste très en retrait de la sphère publique et professionnelle.

C'est peut être pourquoi, lors des journées de la Prévention spécialisée de l'UNASEA de l'automne 2008, un intervenant jugeait totalement inutile d'avoir une connaissance préalable des us et coutumes des tsiganes avant d'aller, en tant que professionnel, à leur contact. L'expérience, voire l'épreuve de la rencontre, lui semblait devoir se faire sans préparation préalable. Ce point de vue n'était toutefois pas unanimement partagé bien que, l'aventure de la rencontre, même facilitée par une connaissance préalable des comportements et des usages qui singularisent l'autre dans sa vie familiale et sociale, n'exonère pas du risque de l'imprévisibilité de la découverte d'une personne et de la relation à construire avec elle.

Se pose aussi de façon cruciale, face à cette population, le constat d'un déni permanent des règles relatives à la protection de l'enfance, par les pouvoirs publics. En effet, pour nombre de familles qui vivent en habitat caravane, l'absence de lieu de séjour permettant de vivre entre soi, de tisser des liens avec la communauté de vie du voisinage, de scolariser les enfants, d'exercer son activité professionnelle, de se soigner, bref d'accéder aux droits de chaque citoyen, fragilise le devenir même des enfants.

En outre, obligées de séjourner dans l'illégalité sur des lieux non autorisés, (en Région Parisienne, pour un besoin de 7000 places d'habitat-caravane, l'offre publique représente environ 1000 places) les familles subissent des expulsions successives, de lieu en lieu par les forces de police, dans des conditions de violence et de non-respect de leur dignité, qui constituent pour les enfants et les adolescents leur seul rapport avec les institutions de la société. Ces situations soulèvent la question de la nature du projet qu'une équipe peut mettre en œuvre dans un tel contexte. Bernard Monnier, lors de son audition, posait la question « *Comment être tzigane et ne plus l'être ?* »

A une époque ancienne, les éducateurs de Prévention spécialisée intervenant auprès des gens du voyage étaient porteurs d'un projet d'assimilation de cette communauté, comme l'étaient d'ailleurs les institutions publiques. Dans une approche qui prend en compte le respect des projets de vie de ces personnes, et afin d'améliorer leurs conditions de vie, ils font le choix, aujourd'hui de s'appuyer sur la singularité des savoir-faire de leur public, en veillant à ne pas les y enfermer. Ils s'efforcent par exemple de développer avec les jeunes tsiganes des activités économiques qui soient en phase avec leur fond culturel mais sans se limiter aux activités traditionnelles, et en leur donnant la possibilité, par la Validation des Acquis de l'Expérience, d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'obtention d'un statut de travailleur indépendant.

Cette dernière approche ne semble toutefois pas transférable aux jeunes maghrébins et africains sub-sahariens qui sont beaucoup plus en rupture générationnelle avec leur communauté d'origine. Par rapport aux jeunes migrants les jeunes tsiganes connaissent une emprise plus forte de la famille qui joue encore un rôle très structurant à leur égard ce qui peut lui permettre d'intervenir efficacement en cas de dérives comportementales.

Ainsi, la Prévention spécialisée cherche à favoriser l'intégration sociale des jeunes tsiganes en développant à leur égard un accompagnement éducatif prenant en compte leur spécificité culturelle et ses richesses, et l'intelligence qu'ils savent mobiliser pour évoluer dans un contexte changeant.. C'est sans doute ce qu'elle devrait faire avec les jeunes appartenant à d'autres groupes culturels.

V –Quelle gestion des ressources humaines pour les employeurs quand la profession d'éducateur en prévention spécialisée s'ouvre de plus en plus à la diversité ?

V-1- Aujourd'hui, en Prévention spécialisée, la problématique de la diversité ne concerne pas que les publics elle concerne aussi, de plus en plus, les éducateurs ce qui pose de nouvelles questions, notamment en ce qui concerne les rapports des équipes avec les jeunes

Aujourd'hui, dans les quartiers où résident en nombre des populations originaires de l'immigration et où la plupart des jeunes suivis par les équipes de Prévention spécialisée sont d'origine maghrébine ou africaine sub-saharienne, les équipes éducatives se trouvent être, elles aussi, très souvent majoritairement composées d'éducateurs de la même origine. La situation est d'ailleurs la même pour d'autres intervenants sociaux comme l'explique le directeur d'un service municipal de la jeunesse cité dans l'ouvrage « les animateurs professionnels face à la différence ethnique » :

« Dans nos quartiers aujourd'hui, faut pas se voiler la face, c'est 90% d'étrangers ou de personnes d'origines étrangères...A partir de là qu'est ce qu'on fait ? On a bien essayé des travailleurs sociaux classiques, mais ça ne marche pas ! Culturellement y'a pas les mêmes attaches...Y'a une manière de voir, une manière de faire, des connaissances à avoir qui ne s'apprennent pas en formation, mais qui dépendent de ce que l'on est, de là où l'on vient. »

Par rapport à leurs collègues, ces travailleurs sociaux issus de la diversité disposent, du fait de leur origine, de compétences « personnelles » spécifiques dans trois domaines:

-la maîtrise d'une des langues des habitants du quartier, le plus souvent l'arabe, ce qui leur permet de communiquer plus facilement avec les familles maîtrisant mal le français.

-des attaches religieuses, généralement musulmanes, en adéquation avec celles des populations, ce qui leur assure le bénéfice d'un certain capital de confiance de la part de celles-ci, notamment quand il s'agit de mener des activités extérieures avec des jeunes filles.

-une connaissance des pratiques culturelles des familles qui leur permet, plus que d'autres, de comprendre certains modes de fonctionnements familiaux.

Toutefois cette proximité « culturelle » avec leur milieu d'intervention qui est incontestablement un atout pour comprendre les problèmes des familles et bénéficier de leur confiance peut aussi être un handicap pour intervenir auprès d'elles. Toute remise en cause des rapports intra familiaux hérités de la tradition est en effet rapidement perçue comme une « trahison ». La famille peut, elle aussi, mobiliser de la proximité affective pour opposer une fin de non recevoir aux suggestions et conseils de l'éducateur : « *ce n'est pas toi, mon fils qui va me dire...* »

De même des éducateurs d'origine maghrébine peuvent très vite se faire traiter de « *harkis* » par des jeunes « beurs », et des éducateurs « noirs » se faire traiter de « *suceurs de blancs* » par des jeunes « blacks », lorsque, les uns et les autres, prétendent vouloir imposer à ces jeunes quelques règles élémentaires de civilité. Là aussi la proximité culturelle n'est pas

nécessairement facilitatrice même si la tâche des éducateurs n'est pas nécessairement la plus dangereuse par rapport à celle d'autres intervenants « ethniques ». Dans sa note sur les jeunes originaires d'Afrique sub-saharienne, Claudette Bodin, présidente de l'association Afrique partenaires services (APASER), évoque le cas d'un jeune malien ayant voulu donner une dimension éducative à sa fonction d'agent de sécurité :

« Balo, jeune Malien assurant la sécurité dans un magasin (pas encore fermé !) d'un « quartier difficile » disait qu'après avoir tenté de raisonner des jeunes qui venaient voler régulièrement des bouteilles d'alcool, il s'était vu menacer de mort. A deux reprises, il a été attendu à la gare, le soir tard. Adeptes des arts martiaux et bien entraîné, il a pu maîtriser sans difficulté les jeunes malgré leurs couteaux. Ensuite il a été respecté et n'a plus été agressé. »

Sur le quartier de la Villeneuve de Grenoble les habitants sont exaspérés qu'aucun intervenant, y compris ceux issus de l'immigration nombreux dans le quartier, ne parvienne à maîtriser le développement des incivilités comme en témoigne la responsable d'un comité de quartier :

« Accroissement des incivilités et, plus grave, des comportements violents, et de nombreux vols en particulier d'ordinateurs dans les lieux sociaux ou culturels : Théâtre, Centre de santé, Centre social... Petits ou grands caïds, faisant leur loi, sans aucun respect pour les autres, sans aucune notion civique. »

« Des rodéos de motos scooters dans le parc, autour des aires de jeux, au milieu des enfants qu'ils risquent de renverser ou même sur notre galerie piétonne, alors que la circulation de tout engin motorisé est interdite, sans parler des nuisances sonores. La plupart des habitants sont exaspérés, lettres écrites au Maire, coups de téléphone à la Police, interventions des associations, rien n'y fait... »

Les équipes de Prévention spécialisée de l'ADSEA 95, auditionnées par la commission, ont fait, elles aussi, le constat de leurs difficultés en matière d'éducation civique des jeunes. Il en résulte pour elles des relations difficiles avec les enseignants qui comprennent mal certaines activités développées par les équipes qui leur semblent ne pas être suffisamment contraignantes. La Prévention spécialisée peine, comme les autres acteurs, à se saisir de ce que le magistrat Didier Peyrat, auteur de plusieurs ouvrages sur ce thème, appelle « la crise de la civilité », question qui mériterait d'être reprise par le CTPS dans le cadre de travaux ultérieurs.

Le club de Prévention de L'ACASA à Paris 19^{ème}, repris depuis par la Fondation Jeunesse Feu vert, a mené il y a quelques années une expérience intéressante en recrutant des jeunes du quartiers comme animateurs et en professionnalisant ensuite certains d'entre eux comme éducateurs spécialisés. L'association s'inscrivait alors dans une logique volontariste forte en direction des publics les plus en difficulté en refusant la « bunkerisation » qui menace les équipes intervenant dans les quartiers les plus difficiles. L'ACASA avait fait le choix d'un travail de rue prolongé tard dans la nuit, d'accompagner les sortants de prison, d'associer les jeunes au fonctionnement du club à travers l'élection de délégués, etc.

Ce mode de fonctionnement assurait à l'ACASA une connaissance fine des modes de socialisation des jeunes du quartier, le repérage des fratries à risque, et surtout une relation aux jeunes et aux familles plus participative. Toutefois le sociologue Michel Kokoreff, qui

présidait alors l'association, a reconnu devant la commission les limites de cette expérience qui, dans des situations de grande tension, plaçait les éducateurs issus du quartier dans des positions intenable.

Beaucoup des éducateurs issus de la diversité, quand ils sont nés en France ou y sont arrivés par le regroupement familial, ne sont pas seulement en proximité « culturelle » avec les populations des quartiers où ils interviennent. Ils sont aussi en proximité « sociale » avec les jeunes qu'ils côtoient car ils ont vécu dans les mêmes zones de relégation où ils ont connus les mêmes « galères ». C'est beaucoup moins le cas de leurs collègues d'origine européenne qui, eux, sont essentiellement issus, de la classe moyenne blanche.

Un éducateur d'origine algérienne, intervenant dans la région grenobloise, qui déclare s'en est sorti par « le social », témoigne :

« Depuis 18 ans, je côtoie professionnellement la détresse sociale en tant qu'éducateur. Dans les quartiers en direction des jeunes, aujourd'hui en CHRS. »

« ...on souffrait des mêmes symptômes que les jeunes sur ces territoires : une logique d'enfermement spatial, social et psychologique. J'ai beaucoup souffert, j'en souffre encore. Etre témoin des injustices sociales, en avouant son impuissance, me renvoyait, en séance de supervision, à ma douleur personnelle, à mon vécu d'ancien jeune en difficulté. »

« Mon histoire familiale est lourde : certains sont devenus travailleurs sociaux ou agent SNCF. L'autre moitié de la famille est depuis toujours dans la détresse sociale marquée par la délinquance, la toxicomanie et l'emprisonnement. »

« ...nous avons tous été pris, attachés autour de conflits psychiques de loyauté envers nos parents qui vivaient nos projets, nos amours, et notre intégration comme une remise en cause de leur propre filiation, d'une histoire séculaire de tradition, de culture, de langue, d'odeurs et de sens. »

« ...certains ont arraché de manière violente ces liens par des fugues, des passages à l'acte, en se retrouvant sans aucune attache, flottants sans ailes ni racines. »

« Je m'en suis sorti grâce au sport, à une institutrice, et à un éducateur qui m'a mis le pied à l'étrier. Ces nouveaux attachements salvateurs m'ont permis d'envisager mon enfance plus sereinement. J'ai découvert le travail social au CAT de ...en tant qu'éducateur stagiaire. Les mains que m'ont tendues l'équipe éducative et le directeur à cette époque sont inoubliables. La confiance qu'ils m'ont témoignée concernant la mise en place d'actions éducatives et sportives en direction d'un public handicapé a été mon premier contre don narcissique en tant que professionnel. »

Les éducateurs issus de la diversité ne sont pas dans des positions simples vis-à-vis des jeunes dont ils s'occupent. Toutefois, à la lecture de ce témoignage, on voit aussi tout ce qu'ils peuvent potentiellement leur apporter sous réserve qu'ils n'exercent pas leurs activités dans un quartier dont ils seraient eux-mêmes originaires et qu'ils aient pu régler un certain nombre de problèmes personnels. Sous ces conditions ils pourraient perpétuer aujourd'hui un héritage historique de la Prévention spécialisée quand des éducateurs issus des milieux populaires, militants d'organisations laïques ou religieuses, cherchaient à donner aux jeunes dont ils s'occupaient les moyens d'échapper à leur milieu social d'origine.

Mieux vaut, cependant s'efforcer, au sein des équipes, de maintenir un minimum de mixité ethnique et culturelle, puisque, comme on l'a vu, un éducateur « blanc » peut souvent intervenir plus facilement auprès des familles issues de l'immigration lorsqu'il s'agit de remettre en cause ou de faire évoluer certains modes de fonctionnement liés à la tradition. Enfin, et surtout, on peut aussi considérer que des équipes mixtes peuvent, collectivement, être plus efficaces sur un quartier du fait d'une mise en commun des apports culturels propre aux uns et aux autres.

Cependant, pour ce qui les concerne, les éducateurs issus de la diversité sont loin d'avoir une approche homogène sur la prise en compte et la mobilisation de leur capital ethnique et culturel dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils se positionnent de façon très diverse, et souvent très passionnelle, sur ce sujet. Certains refusent absolument, au nom du principe républicain d'égalité des citoyens, de le prendre en considération tandis que d'autres le revendiquent à des degrés divers et l'utilisent dans leurs interventions.

A l'occasion d'une audition, la question de la tenue vestimentaire des éducateurs issus de la diversité a fait l'objet d'un débat nourri avec les membres de la commission. Jusqu'où un éducateur peut-il afficher extérieurement une appartenance ethnique, culturelle ou religieuse ? Dans le cas de l'association auditionnée, le « tenue islamique » et le port du « boubou » n'étaient pas acceptés alors que le « look rasta » ne posait pas de problème.

Lors des journées de la Prévention spécialisée de Colomiers, à l'automne 2007, la diversité des approches possibles concernant la prise en compte des appartenances « d'origine » s'est fortement exprimée. On a pu ainsi assister, lors d'une réunion d'atelier, à un échange assez vif entre un éducateur « noir » et une éducatrice « maghrébine ». Le premier disant « je suis français point barre » et la seconde lui répliquant « je suis française mais je suis aussi, femme, musulmane, et originaire d'une famille marocaine... ».

Sans vouloir trancher en faveur d'un positionnement plutôt qu'un autre, les deux ayant leur légitimité, il semblerait cependant que le second soit pédagogiquement plus adapté à la situation française actuelle qui voit beaucoup de jeunes issus de l'immigration rejeter, parfois avec véhémence, leur identité française. Sauf à accepter la poursuite d'une fragmentation de notre société, déjà bien engagée, il y a maintenant une réelle urgence, à aider les jeunes générations à concilier leurs appartenances particulières avec leur appartenance à la nation française. Les éducateurs issus de la diversité, quand ils y sont eux même parvenus, peuvent grandement y contribuer.

Lors du colloque sur la laïcité organisé par la Région Ile de France et évoqué dans un chapitre précédent, Aïssa Kadri, Directrice de l'institut Maghreb Europe de l'université de Paris VIII, a présenté les résultats d'une enquête, sur « les enseignants issus de l'immigration » dans l'académie de Créteil (20% des étudiants inscrits à L'IUFM), dont les résultats sont intéressants. Elle a observé, en les distinguant, trois catégories d'enseignants, en fonction de leur génération, catégories que l'on pourrait sans doute retrouver dans la population des éducateurs :

-Il y a d'abord ceux de la génération la plus âgée, qu'Aïssa Kadri qualifie « les Républicains plus », qui sont généralement dans le modèle républicain assimilationniste. Ces enseignants, issus d'une immigration déjà ancienne, considèrent que le modèle fonctionne bien et qu'il n'y a d'ailleurs pas de raisons pour qu'il fonctionne mal. Pour eux les difficultés actuelles des

jeunes sont essentiellement d'ordre économique et social et, pour les résoudre, il faut donner plus de moyens à l'éducation et à la formation. Ils considèrent que leur rôle auprès de ces jeunes est de les émanciper par rapport à leur famille.

-Il y a ensuite ceux de la génération intermédiaire, qui sont qualifiés « les SOS Républicains », qui tirent la sonnette d'alarme en pointant les dysfonctionnements du modèle républicain. Pour eux les formations dispensées à l'UIFM ne tiennent pas compte de l'évolution de la société française qui est devenue plus diverse. Ils considèrent que les contenus et les programmes d'enseignement devraient mieux intégrer la diversité. Ils regrettent l'excessive médiatisation de l'islam qui prend l'école en otage.

-Il y a enfin les plus jeunes, qu'Aïssa Kadri qualifie « les écorchés vifs », qui sont plus en connivence et en proximité par rapport à leurs origines. Ceux là trouvent que la société française ne reconnaît pas leurs parents. Ils se sentent cantonnés dans leur métier du fait de leurs origines. Comme la génération intermédiaire, ils mettent l'accent sur l'hyper médiatisation des questions liées à l'immigration et à l'islam mais ils sont beaucoup plus distants par rapport au modèle républicain d'intégration.

On voit donc, que cette enquête confirme, qu'il n'y a pas une ligne de partage simple qui distinguerait, et séparerait, les éducateurs suivant qu'ils sont ou non issus de la diversité. Par rapport à la problématique de l'intégration républicaine les uns et les autres se positionnent en fonction de multiples facteurs tenant à leur histoire familiale, mais aussi à leur parcours personnel, à leur formation, à leurs convictions, à leurs engagements, etc. La gestion des ressources humaines en Prévention spécialisée doit prendre en compte cette réalité complexe en se gardant, dans ce domaine, de toute approche simplificatrice.

V-2- Quelle politique de gestion des ressources humaines pour la Prévention spécialisée (recrutement, formation, management des équipes, etc.) dans ce contexte de diversification ethnique et culturelle de ses personnels?

Sur un plan général, la problématique de la gestion des ressources humaines au regard de la diversité ethnique et culturelle est aujourd'hui une question qui interpelle à des degrés divers l'ensemble des employeurs (administrations, entreprises, associations, etc.). Dans notre pays, une politique dans ce domaine est à construire tout en sachant que notre droit du travail, régi par nos principes républicains, n'offre actuellement guère de souplesse en la matière à la différence de celui des pays anglo-saxons. Ainsi aux USA, pour répondre à certaines obligations, les entreprises peuvent effectuer des recrutements prenant en compte des critères ethniques ce qui est totalement prohibé en France.

Il y a donc ici un sujet délicat que les gestionnaires de personnels doivent aborder avec prudence. Il faut notamment rappeler, qu'il y a quelques années, un pharmacien parisien avait été condamné assez lourdement en justice, pour discrimination raciale, pour avoir refusé de recruter une salariée « noire ». Ce malheureux, qui n'était manifestement pas raciste, avait commis l'imprudence de justifier ce refus d'embauche par le fait qu'il avait déjà une collaboratrice de cette couleur. Etant amené à effectuer un second recrutement, il avait simplement souhaité embaucher une salariée « blanche » afin de ne pas donner à sa pharmacie le caractère d'un commerce ethnique réservé à une clientèle « noire ».

Dans le secteur des grandes entreprises les réflexions sur ce délicat sujet avancent. Après avoir produit en juin 2008, avec le groupe CEGOS, un DVD sur la gestion de la diversité, l'université de Paris Dauphine a lancé, le 21 janvier 2009, une chaire « Management et diversité » avec le concours de plusieurs grands groupes publics et privés. Cette chaire qui développera des recherches dans ce domaine a commencé à dispenser un enseignement des pratiques managériales en matière de gestion de la diversité : diversité de genre, diversité générationnelle mais aussi diversité ethnico culturelle. Le club du XXI ème siècle qui réunit des cadres issus de cette diversité ethnico culturelle a joué un rôle important dans la réalisation de ce projet.

Dans le même temps, dans des petites et moyennes entreprises de plusieurs secteurs économiques, l'ethnicisation de l'emploi se banalise. Nous avons dépassé l'époque des emplois non qualifiés du bâtiment et des travaux publics, des restaurants chinois et des épiceries maghrébines ou, plus récemment, des boucheries halal. Aujourd'hui, beaucoup de métiers liés à la sécurité ou au nettoyage sont largement ethnicisés : vigiles de supermarchés et autres fonctions de surveillance, entreprises de ménage, etc. Les recrutements s'y font, de fait, sur une base ethnique même si ce critère n'est évidemment pas formulé vis à vis des instances publiques en charge de l'emploi.

Cette tendance est également à l'œuvre pour un nombre croissant de métiers féminins du secteur sanitaire et médico-social se rapportant à l'aide à la personne : aides soignantes, auxiliaires de vie, etc. C'est également le cas, dans les zones urbaines, pour beaucoup de « nouveaux métiers » sociaux éducatifs : animateurs, médiateurs, femmes relais, agents d'ambiance, correspondant de nuits, etc. Le métier d'éducateur, bien qu'appartenant aux professions canoniques du secteur social, n'échappe pas à ces phénomènes d'ethnicisation, notamment en Prévention spécialisée.

Pierre Billon, sociologue à l'Université de Tours, dans un chapitre de l'ouvrage « les animateurs professionnels face à la différence ethnique », pointe le risque d'une division ethnique de l'intervention sociale entre les « métiers centraux » axés sur la gestion technique de dispositifs de plus en plus complexes et les « nouveaux intervenants » au contact des populations sur le terrain. Toutefois, pour la Prévention spécialisée, cette division ethnique tendrait plutôt à se développer, dans les quartiers difficiles, au sein même de la profession entre un encadrement, le plus souvent d'origine européenne, assurant les relations institutionnelles avec les élus et les partenaires, et des éducateurs d'origine maghrébine et africaine au contact des jeunes.

Pour beaucoup d'organismes gestionnaires, et pour la plupart des organisations professionnelles du secteur, le management de la diversité n'est pas encore devenu un sujet de préoccupation mais il peut s'imposer au cours des années à venir comme une question importante, en raison notamment des aspects conflictuels qu'il peut revêtir.

Des associations commencent aussi, ponctuellement, à être confrontées à des actions contentieuses, pour discrimination, engagées par certains de leurs salariés. Ce motif peut être invoqué à l'occasion des différends du travail susceptibles de survenir entre employeurs et salariés issus de la diversité. Le sentiment de « victimisation » n'existe pas que chez les jeunes, il existe aussi chez certains professionnels, notamment dans la génération des « écorchés vifs », évoquée plus haut pour les enseignants, qui existe aussi chez les éducateurs.

Une remarque, ou une sanction, pour insuffisance professionnelle peut être facilement perçue, et ressentie, à tort ou à raison, comme une mesure discriminatoire. Le refus de promouvoir un éducateur d'origine maghrébine, bon sur le terrain et à l'oral mais maîtrisant mal l'expression écrite, situation assez fréquemment rencontrée, constitue-t-elle une décision discriminatoire ? Que penser aussi de procédures de licenciements engagées à l'encontre d'éducateurs portant une tenue vestimentaire considérée comme « islamique » alors qu'un usage immodéré du piercing et divers accoutrements bizarres portés par d'autres sont acceptés ?

On a vu précédemment que, pour des raisons éducatives et pédagogiques, les employeurs associatifs ont intérêt à rechercher, pour la composition de leurs équipes, une diversité de genre et une diversité ethnico culturelle. Toutefois, dans le cadre législatif et réglementaire qui est le nôtre, cette préoccupation légitime ne peut pas être exprimée lors d'un recrutement, sauf à prendre le risque d'une condamnation pénale pour discrimination comme ce fut le cas pour le pharmacien parisien. Concrètement une telle mesure de bonne gestion ne peut être mise en œuvre que dans la dissimulation en prenant un certain nombre de précautions visant à ne pas laisser de traces écrites.

Dans ce contexte, il serait utile que ces questions délicates et nouvelles puissent prendre progressivement place dans les programmes de formation à la gestion des ressources humaines organisés par les Instituts régionaux de formation au travail social (IRTS) pour l'accès aux fonctions d'encadrement. L'initiative prise par l'Université de Paris Dauphine, pour les entreprises, devrait inciter les IRTS à se saisir de cette problématique pour les établissements sociaux et médico-sociaux.

Cependant c'est d'abord au niveau des formations initiales et continues des éducateurs que la diversité culturelle devrait être prioritairement mieux prise en compte par les IRTS. Cette importante question ne pouvait pas être développée, comme elle le mérite, dans le cadre du présent rapport mais la commission est persuadée qu'il y a là un sujet essentiel à travailler et à approfondir au cours des années qui viennent.

Les quelques réflexions développées ici s'appuient sur des propos tenus lors des réunions de la commission, sur les échanges intervenus lors d'une table ronde sur la formation organisée lors des journées de la prévention spécialisée de l'UNASEA d'octobre 2008, et sur l'audition de la directrice de l'association de développement et de revalorisation de l'interculturel pour la citoyenneté (ADRIC). Ces différents éléments sont insuffisants pour étayer un jugement exhaustif sur la place actuellement réservée aux questions interculturelles dans les dispositifs de formation initiale des éducateurs mais ils témoignent d'une convergence de points de vue et de réflexions qui autorisent à porter quelques appréciations et à formuler quelques suggestions dans ce domaine.

D'un avis assez général, il apparaît d'abord que les formations initiales d'éducateurs ne seraient plus vraiment adaptées aux problématiques de la société et des jeunes d'aujourd'hui. Il y aurait un décalage entre les formations dispensées, trop psychologisantes, et les réalités rencontrées sur le terrain. La directrice d'un établissement de la Sauvegarde des Yvelines qui reçoit des jeunes « difficiles » qui ont été rejetés par d'autres structures et qui connaît beaucoup de difficultés de recrutement malgré un projet de service attractif se plaint, dans des réunions de travail, à exprimer ce décalage de façon imagée :

« Quand les jeunes grimpent aux rideaux les éducateurs tombent de l'armoire »

Il a été également dit au sein de la commission, que les éducateurs seraient de moins en moins bien formés au niveau méthodologique, que les formations seraient trop monolithiques et qu'elles resteraient trop centrées sur l'aide à la personne et pas assez sur les approches collectives, importantes en Prévention spécialisée.

Le Ministère chargé des affaires sociales ayant conservé la pleine compétence de l'élaboration, au plan national, des programmes et référentiels de formation des travailleurs sociaux, il serait responsable de cette situation à laquelle il lui appartiendrait donc de remédier. Curieusement, le constat fait ici pour les éducateurs en rejoint un autre qui a été signalé précédemment pour les enseignants dont la formation, par les UIFM, ne prendrait pas suffisamment en compte les réalités auxquelles ils sont confrontés dans les quartiers.

La commission en charge du présent rapport a pris acte de ces remarques assez critiques mais elle rappelle qu'elle n'a mené aucune investigation auprès des centres de formation pour les vérifier ni rencontré les services du Ministère des affaires sociales en charge de ce dossier. Elle ne peut donc que rester prudente sur cet important sujet qui, encore une fois, mériterait des travaux plus approfondis. On peut toutefois penser que les régions, maintenant en charge du financement de la formation des travailleurs sociaux, seront vraisemblablement amenées, assez rapidement, à s'intéresser aussi à leur contenu au regard de la connaissance qu'elles peuvent avoir des problèmes sociaux qui se posent sur leurs territoires.

En ce qui concerne la place réservée à la « diversité » dans les formations initiales d'éducateurs il semblerait, qu'à l'exception de l'IRTS de Paris Parmentier, elle soit absente en tant que préoccupation centrale prise spécifiquement en compte par les établissements de formation, du moins en Ile de France. Les centres de formation, sans ignorer ce thème, ne lui consacrerait généralement que des interventions ponctuelles. A l'inverse, à l'IRTS de Paris Parmentier, une formation de 24 jours répartis sur 6 mois, conçue avec le concours de l'ADRIC, est proposée depuis plusieurs années aux étudiants sur le thème général de « l'accueil et l'accompagnement des jeunes issus des immigrations dans leur processus d'insertion sociale ».

Cette formation ainsi dispensée aux futurs éducateurs vise à leur apporter des connaissances théoriques et méthodologiques pour optimiser leur capacité à intervenir auprès des jeunes issus de l'immigration et de leurs familles. Les nombreux thèmes abordés dans ce cadre, qu'il serait trop long d'énumérer ici, ne se limitent pas, loin de là, à des généralités sur « les cultures d'origine ». Ils font une large place à toutes les problématiques qui ont été évoquées précédemment dans ce rapport et notamment aux questions liées à la construction identitaire des jeunes, aux rapports garçons filles, au fait religieux, etc.

Les membres de la commission ont été surpris d'apprendre que des IRTS qui avaient été sollicités par l'ADRIC, il y a quelques années, pour les aider à monter de telles formations, n'avaient pas répondu à cette proposition alors qu'elle était accompagnée à l'époque d'un financement public. Il est donc permis de se demander si ces centres de formations d'éducateurs ont réellement pris conscience des évolutions de notre société et de la présence importante des « minorités » ethniques et culturelles parmi les bénéficiaires des différents dispositifs éducatifs relevant de la protection de l'enfance. L'usager au centre du travail social, depuis la loi du 2 janvier 2002, peut être faudrait il leur rappeler, est souvent un usager d'origine maghrébine ou africaine et, de surcroît, musulman...

Il faudrait donc que l'Etat et les régions, solidairement concernés par la formation des éducateurs, se mobilisent sur ces questions car il y a maintenant urgence. Yazid Sabeg, chef d'entreprise nommé commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, qui a conservé son franc parler, en a témoigné dans une interview donné en janvier 2009 à une chaîne TV peu de temps après sa nomination :

« Aujourd'hui, on est en train de creuser un sillon qui nous conduit tout droit à l'apartheid, territorial, dans les têtes, social »

« Ce n'est même plus le communautarisme. On est une société qui est en train de se fractionner. C'est un vrai trouble à l'ordre public. »

« Les pauvres, les exclus, sont essentiellement, massivement, des minorités »

« La période qui s'ouvre est la dernière chance que nous ayons »

« On est en train de créer une guerre civile sociale dans ce pays qui est peut être en train de devenir une guerre communautaire demain »

Dans ce contexte, la commission ne peut que souscrire aux propositions de la directrice de l'ADRIC qui estime indispensable, aujourd'hui, de capitaliser l'expérience menée depuis plusieurs années par l'IRTS de Paris Parmentier afin de pouvoir la développer ensuite dans d'autres centres de formation. L'ADRIC se déclare être à la disposition des pouvoirs publics et des centres de formation pour mettre en place des « formations de formateurs à la diversité culturelle » afin de rattraper les retards pris dans ce domaine.

Actuellement les éducateurs issus des instituts de formation ne disposent pas d'un réel bagage méthodologique pour aborder les questions liées à la diversité culturelle. De plus, ceux d'entre eux qui sont issus de cette diversité, aux identités souvent brouillées, auraient besoin d'un appui spécifique personnalisé pour se construire professionnellement. L'éducateur d'origine algérienne dont le témoignage a été rapporté au début de ce chapitre exprimait bien l'importance du soutien que ses pairs lui avaient apporté pour se construire personnellement et professionnellement. Il faudrait pouvoir formaliser et organiser cette possibilité d'appui personnalisé.

Compte tenu de l'insuffisante prise en compte de la diversité culturelle au niveau des formations initiales, qui demandera du temps pour être rattrapé, la formation permanente pourrait jouer un rôle important. L'ADRIC dispose aussi dans ce domaine d'une expérience riche de quinze années de questionnements et d'expérimentations, auprès de différents acteurs sociaux qui se sont interrogé ou qui ont rencontré des difficultés avec cette problématique, qui mériterait d'être valorisée. Sur la base d'une modeste expérience de formations continues déjà proposées dans ce domaine, le CNLAPS a la volonté de développer une offre plus conséquente en partenariat avec des organismes comme l'ADRIC.

Des actions de formation en cours d'emploi devraient permettre aux éducateurs de travailler sur la posture professionnelle à adopter face aux questions auxquelles ils sont confrontés du fait de la diversité culturelle. A partir d'approches pluridisciplinaires, ces formations peuvent les aider à se construire une méthodologie pour s'approprier ces questions complexes. L'expérience acquise par l'ADRIC invite à développer ces formations qui, loin de confiner

les professionnels qui en bénéficient dans une sorte de compétence ghettoïsée, les rendent au contraire plus compétent auprès de tous publics.

Pour que ces formations soient utiles il faut toutefois qu'elles ne soient pas trop abstraites et qu'elles aient le souci des aspects pratiques. Des interventions, comme on en trouve encore trop souvent, qui restent au niveau des concepts sans prendre en compte les réalités de terrain manquent leur cible. De même beaucoup de formations sur les « cultures d'origine » sont trop facilement proposées pour aider à comprendre les fonctionnements familiaux d'ici sans intégrer les transformations des modes de vie générées du fait de la migration. La question de la « double absence » des immigrés (au lieu d'origine et au lieu d'arrivée), développée par Abdelmalek Sayad, est trop souvent occultée alors qu'elle est centrale pour comprendre les difficultés des jeunes d'aujourd'hui.

Il faudrait aussi que les IRTS essaient de capitaliser les savoirs pragmatiques acquis, sur le terrain, par les équipes de Prévention spécialisée sur ces questions afin d'actualiser la culture professionnelle de ce secteur qui ne peut plus être celle des années 70. A l'initiative de l'encadrement des équipes, la diversité doit également être travaillée, en leur sein même, de façon à ce que les professionnels soient au clair avec les jeunes. Des journées d'échanges sur les pratiques professionnelles, organisées à l'initiative de centres de formation ou de regroupements associatifs régionaux, aideraient grandement à la réalisation de ces objectifs.

Sur la question de la « laïcité », importante en Prévention spécialisée comme on a pu le voir précédemment, le rapport Obin pointait l'inadaptation des formations destinées aux enseignants, voire à d'autres acteurs, qui restent trop souvent centrées sur l'histoire de la loi de 1905 et les combats qui ont opposé la République et l'Eglise catholique il y a un siècle. De telles formations ne sont évidemment d'aucune utilité pour aider leurs bénéficiaires à faire face aux provocations de jeunes endoctrinés par des fondamentalistes musulmans.

Des journées d'étude et des actions de formations adaptées aux problématiques d'aujourd'hui commencent cependant à se développer dans le secteur social. Le colloque du DERPAD d'avril 2007, sur le thème « Cultures institutionnelles, cultures des familles, alliance ou malentendu ? », en affichant sans ambiguïté que les jeunes issus de l'immigration constituaient une part importante des enfants et des adolescents pris en charge par les intervenants du champ social et médico-social y a sans doute contribué.

La sociologue Faïza Guélamine, à l'époque responsable des formations supérieures de l'IRTS de Montrouge, a organisé, pour des équipes de Prévention spécialisée de la Fondation Jeunesse feu vert, une formation sur site sur la laïcité qui a été appréciée et qui sera renouvelée dans d'autres lieux.

Il faut signaler aussi, dans le secteur de l'éducation populaire, l'initiative prise par trois mouvements, la Ligue de l'enseignement, les CEMEA et les Francas, qui se sont associés pour créer le site « la laïcité au service des éducateurs » qui a pour objectif de répondre très concrètement à l'ensemble des problèmes rencontrés par les acteurs de terrain.

Peut être plus proche des préoccupations des travailleurs sociaux, le guide pratique sur la laïcité publié récemment par l'ADRIC, sur le modèle de celui qui avait été édité auparavant pour aider les professionnels à accompagner les femmes issues des immigrations face aux violences et aux discriminations, devrait être très utile aux éducateurs de Prévention spécialisée.

La Prévention spécialisée, plus concernée que d'autres par la problématique de la diversité, et surtout obligée de s'y adapter pour conserver la confiance des jeunes qu'elle côtoie, a un rôle à jouer pour que cette thématique soit mieux prise en compte dans les formations destinées aux travailleurs sociaux.

V-3- Comment la Prévention spécialisée peut elle conserver sa spécificité professionnelle dans un environnement marqué par l'ethnicisation des compétences (animateurs, médiateurs, etc.) ?

Dans les quartiers à forte population d'origine étrangère, il y a deux secteurs professionnels qui peuvent intervenir en partenariat ou en concurrence avec la Prévention spécialisée, celui de l'animation et celui de la médiation qui se sont, comme elle, largement ethnicisés ces dernières années. Dans ces territoires qui relèvent généralement de la politique de la ville la question de la « spécificité » de la Prévention spécialisée se pose pour les élus locaux qui, face aux problèmes qu'ils rencontrent, peuvent avoir le choix entre développer leur service municipal de la jeunesse, mettre en place des médiateurs ou accueillir une équipe de Prévention spécialisée.

Ayant bénéficié d'une formation plus complète que celle dispensée aux animateurs et aux médiateurs, les éducateurs diplômés disposent en principe d'un capital professionnel supérieur à celui de leurs collègues mais, dans les quartiers difficiles, les équipes de Prévention spécialisée sont souvent composées pour partie de « faisant fonction », non diplômés, issus d'autres secteurs d'activité. Par ailleurs les éducateurs diplômés « issus du milieu », également nombreux dans ces quartiers, ne disposeraient pas toujours, d'après certains employeurs, de toutes les compétences normalement attendues d'un professionnel qualifié, notamment au niveau de l'expression écrite. Pour le dire un peu brutalement l'ethnicisation de la Prévention spécialisée dans les quartiers se serait accompagnée d'une certaine déqualification de la profession.

Sur ces territoires, face à d'autres acteurs qui coûtent moins cher et qui ont un temps de présence sur le terrain plus conséquent, la Prévention spécialisée peut donc avoir de réelles difficultés à faire valoir la plus value qu'elle peut apporter. Souffrant d'un manque de lisibilité dû, pour partie, à des principes d'action que les élus ne comprennent plus très bien elle peut notamment se trouver en difficulté si, lors de situations de crise, elle ne parvient pas à fournir aux autorités locales des éléments de compréhension des événements accompagnés de propositions d'action.

Cependant l'ethnicisation des deux autres secteurs professionnels, partenaires ou concurrents, n'a pas été non plus sans conséquences sur l'évolution de leurs missions. Dans un article de l'ouvrage « les animateurs professionnels face à la différence ethnique », Benjamin Moignard, auteur de différents travaux sur la violence scolaire, porte ainsi un regard assez critique sur les évolutions de l'animation socio culturelle dans les quartiers ségrégués :

« Dans ces quartiers l'animation n'est plus envisagée comme un outil d'émancipation pour les adolescents ou leurs familles mais plutôt comme un moyen de contrôle social qui ne produit rien d'autre qu'une forme d'oppression douce qui ne se dit pas. »

« La définition d'un registre de compétences ethnicisées renvoie à une forme de gestion communautariste de l'action socio culturelle... »

Mylena Doytcheva, dans un autre article du même ouvrage, est encore plus sévère en se référant à l'anthropologue Jean-Loup Amselle, qui rappelle, qu'à l'époque coloniale, l'assimilationnisme républicain proclamé au plan national est toujours allé de pair avec une pratique différentialiste au plan local. Elle analyse la situation actuelle comme étant dans le prolongement de cet héritage du passé :

« A la faveur des migrations post- coloniales ces coutumes ont été rapatriées en métropole où elles ont donné lieu à une gestion communautaire des populations issues des anciennes colonies, notamment du Maghreb »

« ...une hypocrisie républicaine qui consiste, tout en se réclamant d'un projet universel, à tenir compte de manière pragmatique des différences de fait »

Benjamin Moignard souhaiterait donc que l'animation socio culturelle de proximité puisse se donner d'autres orientations plus ambitieuses:

« Il semble indispensable d'asseoir les actions de proximité sur d'autres bases que celles de l'enclavement de ces quartiers et des acteurs qui y interviennent...Animer pour ouvrir plutôt que pour enfermer, éduquer pour émanciper plutôt que pour combler des manques supposés. »

Depuis la première décentralisation, il y a plus d'une vingtaine d'années, les effectifs de la Prévention spécialisée dont la vocation historique était d'éduquer pour « émanciper » ont relativement stagnés. Dans le même temps des recrutements massifs d'animateurs « grands frères » sont intervenus dans les quartiers auxquels ont ensuite succédé des recrutements de médiateurs dans les domaines les plus divers. La proximité relationnelle avec les habitants a toujours été un critère important pour ces recrutements qui se sont largement effectués sur des critères ethniques, les animateurs devant « occuper » les adolescents désœuvrés et les médiateurs prévenir les incompréhensions et les tensions entre les institutions et les populations.

Dans ces quartiers ethnicisés, « l'animateur émancipateur » des grandes années de l'éducation populaire aurait cédé la place à « l'animateur pacificateur » cependant que des médiateurs, dotés de « compétences indigènes », se seraient multipliés pour faciliter les relations des populations issues de la diversité avec des institutions de la République ainsi dispensées d'avoir à s'adapter à la société nouvelle. Dans ce contexte, on peut comprendre, bien qu'il affiche de façon caricaturale des positions totalement abusives au regard de réalités d'aujourd'hui totalement différentes de celles d'hier, qu'un mouvement comme « les indigènes de la République » ait pu prendre place, ces dernières années, dans le paysage militant des jeunes générations issues de l'immigration.

Le désir des pouvoirs publics de vouloir apaiser ainsi les tensions dans les quartiers difficiles est compréhensible mais, compte tenu des limites inhérentes à ce type d'actions qui visent plus à agir sur les effets que sur les causes, il serait souhaitable de ne pas s'en contenter et de redonner toute leur place, dans ces territoires, à des actions éducatives à finalité émancipatrices.

La montée continue et inquiétante des violences qu'on y observe, depuis plusieurs années, devrait nous y inciter fortement. Dans un article du journal Le Monde du 28 octobre 2008 intitulé « Banlieues, l'état d'urgence demeure » Luc Bronner écrit notamment :

« Trois ans après les émeutes urbaines de l'automne 2005, la situation des quartiers populaires de banlieue ne s'est pas améliorée »

« Les forces de l'ordre constatent que le niveau de tension n'a jamais réellement diminué depuis la crise de 2005 »

« ... les quartiers sont secoués, presque tous les jours, par des poussées de violence, de la voiture incendiée au « caillassage » de policiers »

« Les craintes portent sur l'aggravation continue des violences... »

Dans un autre article publié à la même époque, Luc Bronner a rendu compte, de la nouvelle stratégie de maintien de l'ordre mise en œuvre par le Ministère de l'intérieur pour faire face à des actions de guérilla urbaine qui peuvent survenir à tous moments : occupation massive du terrain par gendarmes et CRS dès les premiers incidents, déploiement d'unités policières très mobiles pour poursuivre les émeutiers, utilisation de drones pour surveiller d'en haut le théâtre des opérations, etc.

Mais l'actualité quotidienne tend à nous rappeler en permanence qu'une politique de sécurité est impuissante, à elle seule, à faire face à des désordres urbains qui ne se limitent pas à des épisodes émeutiers spectaculaires. On le sait, les incivilités demeurent, les incendies de voitures ne régressent pas, les violences à l'égard des personnes augmentent et, depuis quelques mois, les braquages de petits commerces se multiplient, parfois pour des sommes dérisoires.

Dans ce contexte difficile et inquiétant qui rend visible aux yeux de tous nos difficultés à « intégrer » nos jeunes concitoyens issus des immigrations maghrébines et africaines, la Prévention spécialisée, ne peut pas se contenter de vivre sur les acquis de son histoire, aussi riche soit elle. Elle doit devenir, comme l'y invitent Philippe Ropers et Pierre Verney dans leur ouvrage, une force de propositions pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Avec la même audace dont elle a su faire preuve, dans un passé ancien, pour promouvoir et institutionnaliser le travail de rue il faut qu'elle propose aujourd'hui aux pouvoirs publics des perspectives éducatives émancipatrices pour les jeunes de ces quartiers.

La période de crise que nous traversons actuellement, qui permet de s'affranchir plus facilement de certains tabous, devrait être propice à cette réflexion.

Cette réflexion pourrait se nourrir d'expériences étrangères menées dans des contextes nationaux très différents du nôtre mais pouvant se révéler proches sous certains aspects particuliers. La psychosociologue Joëlle Bordet, qui a beaucoup travaillé avec le CTPS et qui connaît bien la Prévention spécialisée, intervient sur des chantiers au Brésil avec lesquels elle évoque des sources d'inspiration possibles. Jacques Donzelot, qui a comparé « les politiques de la ville » en France et aux USA, invite à cesser de stigmatiser les démarches nord américaines qui se sont substituées, avec succès, il y a maintenant pas mal d'années, à des démarches proches de celles que la France met actuellement en œuvre et qui ont échoué.

L'association RECIT, dans un compte rendu de sa participation au Forum Social Mondial de Belém, début 2009, rend compte d'une action de développement social communautaire menée dans la banlieue d'une grande agglomération brésilienne en référence aux analyses et aux pratiques de conscientisation de Paulo Freire. La méthodologie de cette action d'éducation populaire est de « *faire jaillir ce que les gens ont en eux* » et de les former aux questions de développement urbain pour leur donner les moyens de structurer les initiatives qu'ils peuvent prendre.

Pour l'animatrice de cette action, de formation universitaire mais qui s'est initiée aux savoirs populaires, il faut partir des besoins des gens en « *utilisant leur langage pour pouvoir amorcer un dialogue, et commencer à analyser les situations d'injustice vécues* » puis « *faire comprendre et percevoir l'existence d'autres possibilités, en articulant éducation personnelle et éducation politique* ».

Un participant français y a trouvé une source d'inspiration :

« J'ai ressenti une envie d'agir, un énorme besoin de concret dans mes réalisations et grâce aux réponses qui m'ont été apportées je sais comment, maintenant, agir avec les jeunes de mon quartier. Pour cela, l'idée de toujours partir de la base pour arriver au sommet, même si cela peut être contraignant parfois, est très importante dans les démarches que je dois entreprendre dans l'avenir ».

Jacques Donzelot, dans sa comparaison entre les politiques menées de part et d'autre de l'Atlantique, distingue une préférence française pour traiter les lieux (l'option « *place* ») d'une tendance américaine à aider les gens à se remettre en mouvement (l'option « *people* »). Chez nous, prévaudrait le souci de restaurer la confiance dans les institutions alors qu'aux USA ce serait celui de restaurer la confiance entre les gens. L'action sur le bâti serait privilégiée en France et celle sur les populations aux USA.

Deux catégories d'acteurs sociaux mettent en œuvre cette politique sur le terrain aux USA :

-Les « *Community builder* » qui sont chargés de fabriquer une « communauté » de quartier interethnique en faisant en sorte que des rapports de tolérance et de collaboration s'établissent entre des groupes de culture différente

-Les « *Community organizer* » qui aident les populations à formuler leurs revendications et à acquérir du pouvoir pour leur permettre de résoudre par elles mêmes leurs problèmes

Ces démarches d' « empowerment » qui visent à développer le « capital social » des individus et des groupes ont toujours été regardées en France avec beaucoup de suspicion en raison d'une crainte maladroite du communautarisme depuis les premiers événements autour du foulard islamique en 1989. Toutefois, dans le contexte de l' « obamania » qui a saisi une partie de notre pays depuis l'élection du nouveau président américain, ces démarches de type « communautaires » pourraient être revisitées et, pourquoi pas, expérimentées sur certains territoires. La Prévention spécialisée, dont l'identité profonde a toujours reposée sur l'établissement d'une relation de confiance avec son public pour pouvoir promouvoir une action éducative émancipatrice, pourrait contribuer à cette réhabilitation.

Dans une tribune publiée dans le journal « La Croix », du 7 novembre 2002, intitulée « Pour une relance de la politique de la ville », Jean-Marie Petitclerc, disposant d'une expérience

reconnue en Prévention spécialisée, indiquait déjà que le problème central aujourd'hui était celui de l'éducation :

« Sans doute a-t-on trop longtemps pensé que le mal provenait uniquement du type d'urbanisme. »

« Conscient que la crise de la banlieue est survenue comme conséquence du chômage massif, on a déployé des efforts importants sur le terrain de l'emploi. Mais on se rend compte que les jeunes de la seconde génération du chômage ne sont guères prêts à l'emploi, tant leurs comportements sont éloignés de ceux attendus dans le monde professionnel. »

« Le problème central consiste aujourd'hui en celui de l'éducation. La montée de la violence, observable chez les jeunes aujourd'hui, peut être décryptée comme symptôme d'un déficit d'éducation. »

La Prévention spécialisée a vocation à faire prévaloir cette priorité à donner à l'éducation y compris pour les jeunes appartenant aux minorités ethniques.

VI- Pour s'adapter à la diversification ethnique et culturelle de ses publics la Prévention spécialisée a su prendre depuis longtemps des initiatives qui lui permettent aujourd'hui de s'investir dans des projets innovants de développement social communautaire

VI-1- Des initiatives ont été prises, depuis longtemps, par la Prévention spécialisée en matière de projet de service, de formation, d'accompagnement d'équipes et de partenariat afin de s'adapter à l'évolution de ses publics

Le présent rapport a pour objectif de donner une certaine visibilité à la problématique de la diversité culturelle en Prévention spécialisée afin d'encourager la mise en débat de questions qui se posent sur le terrain auxquelles les réponses à apporter ne vont pas de soi. Le CTPS espère contribuer ainsi à ouvrir des pistes de réflexion qui permettront aux équipes d'être plus à l'aise avec cette thématique qui interpelle tous les acteurs sociaux. Il faut cependant rappeler que, depuis toujours, des initiatives ont été prises localement par les clubs de prévention pour s'adapter avec pragmatisme aux évolutions de la société et que la question de la diversité n'a généralement pas été ignorée là où les populations issues de l'immigration étaient nombreuses.

En effet, si ces questions ont été assez peu présentes dans les travaux du CTPS de ces dernières années, elles ont cependant été débattues dans d'autres lieux. Ainsi Claude Thibault, secrétaire général de l'UNASEA et membre du CTPS, est-il intervenu, en novembre 2000, pour ouvrir un séminaire de Prévention spécialisée, de deux jours, dont le titre était sans équivoque : « Ethnicité et Prévention spécialisée ».

Dans son intervention, Claude Thibault, sans périphrases superflues, posait des questions, établissait des constats et proposait des orientations à donner à l'action éducative que l'on retrouve assez largement dans le travail réalisé par l'actuelle commission du CTPS dont il fait partie comme le montrent ces quelques extraits :

« La France est-elle devenue une société multiculturelle ou subit-elle une fracture culturelle ? »...

« Je souhaite que nous traitions cette question à travers le travail éducatif des travailleurs sociaux et plus particulièrement de ceux qui interviennent auprès des jeunes dans les cités et qui sont confrontés à la nécessité de concilier cohésion sociale et reconnaissance des diversités culturelles qu'ils rencontrent »...

« L'intervention en Prévention Spécialisée se fait le plus souvent auprès d'individus ou de groupes d'origines ethniques variées et connaissant une insertion difficile ; ils sont isolés dans leur histoire, ils ont peu de contacts avec le reste de la population, ils ont tendance à se replier sur eux-mêmes et s'imprègnent peu des habitudes du groupe dominant. »...

« Dans la sphère privée, vous rencontrez des pratiques culturelles plus discrètes qui subsistent longtemps, telles que le rôle du père, de la mère, des pratiques éducatives tels que

les châtiments corporels des enfants, les mariages forcés, l'excision, des familles qui reconnaissent difficilement une personnalité aux enfants, d'autres pour qui l'éducation de l'enfant est autant le fait de l'environnement que des parents biologiques. »...

« Dans la sphère publique, compte tenu du choix français de l'intégration avec rejet de la mosaïque culturelle, vous intervenez dans des secteurs à fort mélange ethnique, où le monde adulte compte tenu de ses origines diverses donne des modèles hétérogènes et ambivalents, si bien que les jeunes ne réussissent à en assimiler et en respecter aucun. »...

« L'identité culturelle est du registre de l'être, de l'ordre de l'affectif, de l'intime, de la mémoire, de la filiation, du domaine familial. »...

« Vous intervenez dans le registre de l'action et majoritairement dans l'espace public, votre intervention ne peut se justifier et être cohérente que si vous affirmez une présence citoyenne en préparant les jeunes à la vie qui les attend en France ; en leur faisant découvrir et accepter des valeurs laïques, en leur montrant la nécessité de participer à un processus réciproque d'échanges et de communication et la nécessité d'accepter l'ensemble de droits qui sont autant d'obligation à l'égard de ceux qui peuvent revendiquer les mêmes libertés. »...

« Qu'il y ait quelques malentendus dans une relation interculturelle n'est pas en soi un obstacle au dialogue ; en revanche, le fossé se creuse lorsque l'incompatibilité, voire l'opposition ou le refus des modes de vie et des engagements à l'égard de la collectivité l'emportent. »...

« Je souhaite que ces journées participent à l'élaboration d'un système de valeurs et de normes communément partagées ; le bon exercice de la citoyenneté démocratique n'étant possible que si un droit commun règle la coexistence des libertés individuelles et particulières »...

De même, ces dernières années, des projets de service d'équipes de Prévention spécialisée ont intégré la problématique de la diversité culturelle en tant que telle. On n'hésite plus à nommer les problèmes et à exposer les réponses spécifiques à leur apporter. Ainsi dans le projet de service d'une équipe de Prévention spécialisée des Hauts de Seine on peut lire :

« Nous devons prendre en compte, que pour des jeunes en devenir, il est nécessaire qu'ils se construisent et s'épanouissent au sein de l'univers culturel de leurs familles, point de départ de leur socialisation. D'autres instances vont jouer leur rôle de socialisation. Cependant, certains jeunes ne s'y retrouvent pas et se referment sur l'univers familial de la famille ou du quartier. L'éducateur doit alors pouvoir proposer une ouverture aux autres et au monde. »...

« On distingue l'espace public où les individus n'interviennent que comme sujets de droit participant à la délibération collective par l'échange et le partage et l'espace privé où ils peuvent, dans une certaine mesure, vivre leurs différences. On parle parfois d'une crise du lien social. Derrière cette affirmation, qui englobe une problématique plus complexe, on peut envisager que, sous des formes diverses, se manifestent des difficultés à vivre ensemble. Dans les quartiers populaires habités par de nombreuses familles ayant vécu directement ou dans leur histoire des parcours d'immigration, il existe un décalage entre l'intégration culturelle et la non intégration sociale. »...

« La diversité, les différences, les variétés, le multiculturalisme, sont des mots qui ne devraient pas rester seulement relégués au symbolique. La diversité assumée ainsi, devient une valeur et permet d'agir au milieu des croisements des différences pas seulement sociales... »

Enfin en matière de partenariats directement liés à la problématique de la diversité culturelle, les équipes de Prévention spécialisée, implantées dans des quartiers à forte population d'origine étrangère, les ont développées ces dernières années, au moins sur un plan informel. Il n'est pas possible d'en esquisser ici une typologie faute d'enquête spécifique réalisée auprès des clubs mais on peut vérifier, à l'occasion de colloques ou de journées d'étude, que des liens se sont établis, sur le terrain, tant avec des associations communautaires qu'avec des personnes ressources issues de l'immigration.

Avec plus de réserve, pour éviter tout malentendu au regard des principes laïques qui s'imposent aux équipes, ces coopérations se sont également étendues à des acteurs de la sphère religieuse musulmane. Lors d'une journée d'étude de l'association départementale pour le développement des actions de prévention 13 (ADAPP 13), organisée en septembre 2008 à Marseille, un atelier avait d'ailleurs souhaité que des éléments de clarification soit apportés pour savoir jusqu'où il était possible d'aller dans ce domaine:

« ... la question du territoire sur lequel on travaille et comment on le fait : avec toutes ses composantes et si oui dans quelles limites ? Par exemple travaille-t-on avec l'imam ? Il fait partie du contexte dans lequel nous intervenons mais jusqu'où travailler avec lui ? Il faut élaborer des réponses sur ces points. »

La démarche, un peu singulière, d'un éducateur d'origine turque de l'est de la France apporte des éléments de réponse à ces interrogations. Pour rencontrer les pères des jeunes avec lesquels il est en relation, et qu'il n'était pas parvenu à voir jusque là, il a accepté la proposition de l'un de ses amis, imam, de venir les retrouver à la mosquée après la prière du vendredi. Dans ce cas particulier, il a considéré que l'objectif éducatif qu'il s'était fixé devait prendre le pas sur les caractéristiques particulières du lieu où allaient s'établir ces rencontres. De plus, il avait pressenti que, dans le cadre de la mosquée, ces échanges pourraient avoir lieu dans un climat de confiance qu'il aurait été sans doute plus difficile d'établir ailleurs.

VI-2- Le projet « Lobaly » menée actuellement par la Sauvegarde de l'Aisne, à Saint Quentin, avec la communauté sénégalaise d'un quartier de la ville, constitue une démarche innovante, en matière de développement social communautaire, qui pourrait être engagée sur d'autres sites et avec d'autres communautés

Le projet « Lobaly » qui a fait l'objet d'une médiatisation récente est présenté ici pour cette raison mais il faut toutefois signaler que d'autres équipes de Prévention spécialisée se sont engagées dans des démarches du même ordre depuis plus longtemps.

Le numéro de « Lien social » du 8 mai 2008 a consacré sa page de couverture à ce projet qui était présenté sur 5 pages dans sa rubrique « le forum social du jeudi ». Titre et intertitres témoignaient sans ambiguïté de la reconnaissance, par cette publication, de la capacité de

l'équipe de St Quentin à répondre aux problèmes posés par les adolescents africains d'un quartier difficile de cette ville à travers la mise en œuvre d'une démarche originale, inhabituelle en Prévention spécialisée:

« Quand la prévention spécialisée retisse du lien social »

« Une petite équipe de prévention spécialisée parvient à mobiliser un quartier autour d'un projet de solidarité avec Lobaly, un village sénégalais. Un moyen de travailler sur l'interculturel, les questions identitaires, d'impliquer tous les acteurs sociaux, la communauté africaine, de valoriser des adolescents en difficulté, de changer l'image d'un quartier.

« Le soutien au dispensaire est avant tout un support éducatif, un prétexte pour travailler avec la communauté africaine, responsabiliser les jeunes acteurs et les rapprocher de leur culture d'origine.

Le point de départ du projet « Lobaly » se situe à Saint Quentin, dans l'Aisne, où, dans un quartier de la ville, nombre de « jeunes noirs » ont été repérés comme violents et délinquants. Dans cette sous-préfecture du département, qui est aussi la « capitale de la Haute Picardie, on trouve « bien gentils » les adultes venus du Sénégal il y a des décennies, mais on commence à avoir peur de leurs enfants, trop souvent livrés à eux même, dont on ne supporte plus les débordements quand ils atteignent l'adolescence. La municipalité, sensibilisée à cette situation, souhaite que quelque chose soit fait en direction de ces enfants et adolescents.

Par le biais d'un chantier organisé pour ces jeunes, l'équipe de Prévention spécialisée parvient à nouer des liens avec la communauté sénégalaise de St Quentin dont les membres sont majoritairement issus d'un même village : « Lobaly ». Une relation de confiance se construit progressivement entre les éducateurs et ces familles qui vont alors les solliciter de plus en plus fréquemment pour les aider à résoudre les difficultés qu'elles éprouvent avec leurs enfants, par exemple :

- Trouver une nouvelle école pour des élèves renvoyés et déscolarisés.
- Obtenir un financement pour pouvoir payer un transport scolaire si une possibilité de scolarisation a été trouvée à l'extérieur de Saint-Quentin.
- Les accompagner avec leurs enfants lors des rendez vous avec la PJJ et avec le tribunal.
- Les aider dans diverses démarches (solliciter une carte d'identité française pour un jeune, gérer les dettes accumulées du fait des amendes infligées à leurs enfants, demander un permis de visite en prison, etc.).

En rencontrant ces familles régulièrement, les éducateurs s'aperçoivent qu'elles privent leurs enfants du minimum nécessaire, du fait des sommes d'argent importantes qu'elles doivent envoyer au village pour faire vivre des membres de la famille élargie qui y sont restés.

Ils constatent aussi le désarroi des pères face à la délinquance de leurs garçons que les châtiments corporels, qu'ils leur infligent, n'arrivent pas à arrêter. A différentes reprises, ils sont confrontés, dans l'urgence, aux conséquences des retours soudain au pays de ces pères désespérés, avec toutes les conséquences économiques et sociales qui en résultent pour la

mère et les enfants ainsi délaissés. Ils découvrent également les difficultés de réinsertion en France d'adolescents délinquants qui avaient été renvoyés temporairement en Afrique, pour y être rééduqués dans des écoles coraniques, les aînés qui prennent la place des parents, les problèmes engendrés par les mariages forcés, etc.

Face à ces problèmes très spécifiques, qui les interpellent fortement par rapport à leur mission de protection de l'enfance, ils font le choix d'engager un travail de fond avec cette communauté sénégalaise de St Quentin, auquel ils souhaitent associer tous les partenaires intéressés. Dans cette perspective ils considèrent qu'il est indispensable qu'un minimum de compréhension réciproque puisse s'établir entre ces familles et ces jeunes, d'une part, et l'ensemble des acteurs du quartier où ils vivent (policiers, travailleurs sociaux, enseignants, bénévoles associatifs, etc.), d'autre part.

Des rencontres vont alors être organisées entre ces familles africaines et les acteurs locaux concernés pour travailler ensemble les diverses obligations qu'impliquent, pour elles, la vie en France : les soins pour la petite enfance, la parentalité, la place des femmes, l'éducation des jeunes, etc. Pour animer ces rencontres l'équipe de prévention spécialisée sollicite l'appui de l'association «*Afrique conseil*» qui dispose de psychologues africains, spécialisés dans l'interculturalité, qui sont habitués à intervenir dans des situations de ce type à la demande d'institutions sociales, d'établissements d'enseignement, de maisons de justice, etc.

Pour obtenir l'indispensable adhésion des familles africaines à ce délicat travail en commun et faire en sorte que les actions pouvant en résulter soient menées avec, dans, et par la communauté, trois principes ont été retenus par l'équipe de Prévention spécialisée :

- entretenir une relation de confiance,
- s'écouter pour pouvoir réellement réfléchir en commun
- faire ensemble

C'est pour conforter cette indispensable relation de confiance avec la communauté africaine que les éducateurs vont, parallèlement, s'intéresser à un projet de développement porté par des ressortissants de Lobaly. Ces derniers se sont organisés en association pour financer, par leurs cotisations, certains équipements dont le village dont ils sont originaires a besoin. Ils ont réussi ainsi à construire une « case santé » mais celle-ci reste à équiper en mobilier et en matériel médical.

La recherche des moyens nécessaires à l'équipement de ce dispensaire va alors devenir, pour l'équipe de Prévention spécialisée, un support éducatif pour permettre aux jeunes de renouer le lien générationnel avec leurs parents. Jeunes et adultes vont se mobiliser ensemble, au niveau du quartier, pour organiser des moments festifs et conviviaux afin de collecter des fonds. Différents partenaires, comme le collège, la PJJ, d'autres travailleurs sociaux, la caf, des élus et même la police, vont s'intéresser à la réalisation de ce projet de développement et contribuer à sa réalisation.

Il ne devrait donc pas y avoir matière à malentendu au sujet de la démarche engagée par la Prévention spécialisée à St Quentin. La mobilisation collective suscitée par cette équipe éducative pour réunir les fonds nécessaires à l'équipement du dispensaire de Lobaly n'a

jamais été son objectif principal. Comme l'a bien analysé Lien social, elle n'a été qu'un prétexte pour faciliter un rapprochement entre les familles africaines et les acteurs locaux.

Se retrouvant pour la réalisation de ce projet de coopération, les uns et les autres pourront ensuite parler plus facilement ensemble des « questions qui fâchent » dans les réunions organisées par Afrique Conseil, y compris du délaissement des enfants ici du fait des fonds envoyés au pays par les parents. Rappelons nous ce que disait Amin Maalouf, cité précédemment dans ce rapport : « *le droit de critiquer l'autre se gagne, se mérite* ».

Aujourd'hui l'équipe de Prévention spécialisée constate que des jeunes engagés dans la violence et la délinquance y ont renoncé et que l'image du quartier s'est améliorée. Les acteurs locaux qui étaient très ignorants des cultures africaines ont changé leur regard sur la communauté sénégalaise de la ville. De leur côté, les familles africaines qui ont appréciées que l'on s'intéresse à elles, au-delà des problèmes suscités par leurs enfants, et qui se sentent donc « *reconnues* », se montrent plus participatives.

L'équipe de Prévention spécialisée s'intéresse maintenant à un projet de maraîchage à Lobaly et elle souhaiterait que les jeunes appelés à y participer puissent recevoir une formation qui leur soit utile lors de leur retour en France. C'est peut être là qu'il pourrait y avoir problème si les éducateurs devaient s'affranchir, pour l'avenir, du principe de « non institutionnalisation » des actions mises en œuvre. En effet, la règle en Prévention spécialisée est que les projets réalisés, appelés à être pérennisés, le soient par un autre organisme. Il semble toutefois difficile, pour le moment, de leur faire ce procès.

Quel bilan tirer de cette expérience originale menée à St Quentin ?

Ce projet, quand il a été exposé par le directeur du service aux journées « prévention spécialisée » de l'UNASEA de l'automne 2008, a été perçu de façon contrasté par les participants. Il a suscité également de sérieuses réserves de la part d'un membre de la commission en charge du présent rapport. En simplifiant un peu, les critiques formulées à son égard ont été de deux ordres :

-Les uns lui reprochent d'être axé, à tort, sur une communauté particulière (sénégalaise) alors que la mission de la Prévention spécialisée est de s'adresser à tous les jeunes sans tenir compte de leurs origines. Il y aurait donc là une dérive de type communautariste, contraire aux principes républicains, et qui, de plus, néglige les autres jeunes qui ne sont pas africains.

-Les autres estiment que la finalité de ce projet relève plus de la coopération décentralisée que d'une action éducative de Prévention spécialisée. La Prévention spécialisée n'a pas vocation à financer, même indirectement, la construction d'un dispensaire au Sénégal. Ce n'est pas son métier.

Par rapport aux questions soulevées, dans un chapitre précédent du présent rapport, sur les problématiques africaines sub-sahariennes elle apparaît à l'évidence extrêmement intéressante. Elle témoigne très concrètement qu'il est possible d'apporter des réponses éducatives, qui donnent des résultats, au problème « black » devant lequel beaucoup d'acteurs de terrains se sentent aujourd'hui très démunis. Il serait donc utile que d'autres équipes de Prévention spécialisée s'inspirent de l'expérience de St Quentin pour développer des démarches analogues sur d'autres sites où vivent des communautés africaines.

Dans le même temps il faut admettre et comprendre le caractère dérangeant, pour beaucoup d'acteurs sociaux, de cette action dont le fondement « communautaire », au sens ethnique et culturel, est totalement étranger à notre culture. Il faut sans doute être attentif à ne pas glisser du « communautaire » au « communautariste » mais, en ce qui concerne St Quentin, on a plutôt le sentiment que le « communautaire » a justement permis d'éviter le repli communautariste d'une population qui commençait à être stigmatisée pour son incapacité à empêcher les dérives délinquantes de ses enfants.

Par ailleurs l'aspect « coopération » de ce projet peut également être interpellant à divers titres : est-on encore ici dans la Prévention spécialisée et les crédits de l'aide sociale à l'enfance peuvent ils concourir à financer, même indirectement, des équipements dans les pays du sud, etc. Ces interrogations sont légitimes mais les pouvoirs publics doivent se les poser au regard des résultats obtenus. Y a-t-il eu amélioration de la situation du quartier ou non ?

VI-3- Le programme de recherche action, mis en œuvre par le Comité National de liaison des Associations de Prévention spécialisée (CNLAPS) Grand Est, sur la construction des processus d'intégration sociale des jeunes issus de l'immigration algérienne témoigne d'une ambition nouvelle pour la Prévention spécialisée qui doit être confortée et développée dans d'autres régions et avec d'autres communautés

La recherche action menée, depuis 2005, par le CNLAPS Grand Est (Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée pour l'est de la France) est une démarche ambitieuse qui vise, elle aussi, à voir comment mieux travailler, dans les quartiers, avec les populations issues de l'immigration. Elle a été présentée, dans une ambiance houleuse, lors des journées de la Prévention spécialisée organisées, les 30 et 31 octobre 2007, à Colomiers dans le cadre d'un atelier qui avait fait salle comble. Les ASH lui ont consacré quatre pages dans leur numéro du 12 septembre 2008 sous le titre « *Chercheurs et éducateurs croisent leurs regards sur les processus d'intégration sociale.* »

Cette recherche action a pour origine un séjour humanitaire qui a été organisé par des éducateurs de Prévention spécialisée du Comité mosellan de sauvegarde des enfants des adolescents et des adultes (CMSEA) dans le cadre d'une opération de solidarité avec les victimes d'un tremblement de terre survenu, dans une zone montagneuse près d'Alger, en mai 2003. Des jeunes et des familles vivant en Moselle, originaires de cette région et donc très touchés par cet événement, avaient sollicité l'équipe éducative pour que des actions soient mises en place pour venir en aide aux populations sinistrées. Des éducateurs, eux-mêmes d'origine maghrébine, ont participé activement à la préparation de ce séjour qui a permis de transporter sur place des équipements informatiques et du matériel scolaire collectés par les jeunes, lesquels ont également participé à la réfection de la caserne des pompiers de l'un des villages touchés par cette catastrophe.

Les réunions préparatoires à ce voyage, puis le séjour en Algérie, lui-même générateur de beaucoup d'émotions, ont donné naissance à un dialogue intense entre les jeunes, leurs parents, et les éducateurs, avec beaucoup de questionnements réciproques. Ces échanges très riches, qui n'avaient pu s'établir précédemment au sein des familles, ont toutefois été porteurs de tensions en révélant certains épisodes des histoires familiales qui n'avaient jamais

été dits auparavant. Ils ont rendu visible, pour les éducateurs, la complexité des liens qui existent, chez les jeunes, entre construction identitaire, transmission intergénérationnelle et intégration sociale. Cela les a incité à réfléchir à leurs représentations du vécu et du parcours des populations avec lesquelles ils travaillent au quotidien.

C'est à la suite de ce séjour, qui a été révélateur d'une histoire souvent douloureuse enfouie dans les mémoires familiales, qu'une démarche de recherche action a été mise en place par le CMSEA pour essayer de mieux comprendre, à partir de l'exemple algérien, les processus d'intégration des jeunes « issus de l'immigration ». Une trentaine d'éducateurs de Prévention spécialisé intervenant en Lorraine, dans les Ardennes, et en Alsace y sont très directement impliqués depuis quatre ans.

Depuis l'origine, cette démarche de recherche-action s'est articulée autour de trois entités : un comité de pilotage, un groupe expert et des groupes locaux d'action recherche.

Le comité de pilotage est composé, d'une part, de représentants des d'associations de Prévention spécialisées concernées et, d'autre part, de chercheurs, d'universitaires, d'acteurs institutionnels et de personnes ressources issues d'autres secteurs associatifs. Lors des réunions d'étape, il a été très vite décidé que certains thèmes, ou questionnements, récurrents devaient absolument faire l'objet d'un travail spécifique d'approfondissement. Des séminaires de réflexion sur ces questions, ouverts à d'autres associations de Prévention spécialisée, ont donc été régulièrement organisés (un tous les 6 mois en moyenne) avec le concours d'intervenants extérieurs.

Le groupe expert est composé du directeur pédagogique du CMSEA, d'une historienne et d'une sociologue, directrice de l'observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) de Strasbourg.

Les groupes locaux d'action recherche ont été constitués sur chacun des sites où interviennent les équipes de Prévention spécialisée participant au projet. Ils se sont donnés pour objectifs de :

- mener un travail de fond d'investigation avec quelques familles algériennes (mères, pères et enfants) et des acteurs se situant dans leur environnement proche, à partir d'entretiens approfondis menés par des étudiants intéressés par ces questions.

- développer des actions d'information sur la démarche, au cœur même des quartiers, en organisant des débats sur les questions qui fâchent (violences intrafamiliales, mariages forcés, répudiations, certificats de virginité, etc.), souvent à partir d'un film, et en faisant intervenir, à plusieurs reprises, des sociologues, ou des historiens, d'origine algérienne.

- promouvoir ainsi une autoformation des travailleurs sociaux intervenant auprès des personnes issues de l'immigration

- sensibiliser tous les autres intervenants, confrontés au même public, en les invitant à participer aux différents séminaires et conférences

Cette recherche action n'est pas encore achevée et il n'est donc pas encore possible d'en faire le bilan. Toutefois en faisant état ici de quelques propos, tenus par les acteurs qui y participent

le plus directement, rapportés par les ASH dans son numéro précédemment cité, il apparaît que cette démarche répond complètement à la problématique du présent rapport.

Francis Grandjean, directeur du service d'éducation en milieu naturel (SEMN) du CMSEA et président national du CNLAPS, à l'origine de cette recherche action dont il assure la direction :

« ...sur ces questions d'intégration, d'immigration, d'identité, d'histoire, nous avons compris que nous sommes prisonniers de nos représentations et de notre histoire et que cela empêche une approche sereine et professionnelle des problèmes et une intervention éducative efficace. Les travailleurs sociaux se retrouvent ainsi souvent pris dans un processus de simplification et de catégorisation et en viennent à aborder les relations d'aide sur un mode condescendant qui nie la personne dans sa complexité. »

Leila Calmé coordonnatrice de la recherche action :

« ...l'objectif de la démarche est d'aller à la rencontre de la population au travers de ce qu'elle dit et vit et non en partant d'interprétations extérieures. Une population qui est très étonnée que l'on s'intéresse à elle et qui a manifesté un enthousiasme débordant. A chaque action on a beaucoup de participants. En fait, on donne une place à leur histoire sans les stigmatiser. »

Murielle Maffessoli, directrice de l'observatoire régional de l'intégration et de la ville à Strasbourg et membre du groupe expert :

« Quand on se réfère à ces publics, on s'interroge toujours sur la question de l'intégration. Or la plupart sont français. Nous avons donc voulu aborder la problématique autrement, en terme d'intégration sociale. Une notion dynamique, entendue comme la participation de tous à la société dans son ensemble. Il s'agit donc d'interaction. Cela permet de poser le jeu entre les travailleurs sociaux et les jeunes, et la façon dont cela se coconstruit. »

Zohra Thared, historienne, également membre du groupe expert, qui répond à la question « en quoi la mémoire sert elle l'intégration ? »

« Quand elle rassure une génération. Quand elle fait remonter à la surface des souvenirs, des bribes, des silences, des vérités latentes, quand elle fait qu'on se retrouve sur ses deux jambes, comme en psychanalyse. Mais aussi quand elle répare une injustice. »

« Ces jeunes veulent comprendre l'histoire, dont ils savent peu de choses. Des entretiens émergent comme une souffrance transmise et beaucoup de non vérités historiques. »

« Le choix ne se situe pas entre oubli et ressassement, mais dans une appropriation individuelle de l'histoire. »

Arsène Amen, directeur pédagogique du CMSEA et troisième membre du groupe expert :

« ...cette démarche a obligé les équipes à prendre des initiatives pour aller autrement à la rencontre des jeunes, de leurs parents, du quartier. »

Rudy Wagner, directeur de l'équipe de prévention spécialisée de la Meinau à Strasbourg et membre du CTPS, manifestement séduit par cette recherche action, en tire des conclusions qui vont bien au-delà de la Prévention spécialisée :

« Il y a vraiment une manière d'être des institutions françaises, de la société d'accueil, à repenser. »

Cette recherche action a permis de mettre en débat, au niveau du CNLAPS Grand Est, toutes les questions délicates qui ont été évoquées au cours de ce rapport, notamment celles se rapportant à la difficulté de nommer les problématiques (« l'intégration », par exemple) et les personnes « issues de l'immigration » mais aussi celles se rapportant à la construction identitaire des jeunes, au « religieux », au « vivre ensemble » dans une société laïque, etc. Ces questions intéressent la Prévention spécialisée mais aussi tous les autres intervenants sociaux, les enseignants et d'une façon générale tous les acteurs publics et privés appelés à intervenir auprès des populations originaires de l'immigration (bailleurs sociaux, policiers, etc.)

Lors des réunions de travail et des séminaires, elle a souvent suscité des réactions passionnelles de la part de certains éducateurs prisonniers de leurs représentations ou de leur propre histoire, montrant ainsi qu'il était difficile d'avoir une approche sereine, et donc professionnelle, de ces questions et des publics qui y sont liés. Mais, de fait, malgré ces tensions, elle a permis qu'un véritable travail sur les pratiques professionnelles au regard de la diversité soit engagé dont l'utilité a généralement été reconnue par tous ceux qui y ont participé.

Ainsi, pour une jeune éducatrice issue de l'immigration algérienne, citée par les ASH, la démarche entamée est prometteuse :

« ...grâce aux débats qui ont eu lieu, au séminaire sur la laïcité, on va pouvoir commencer à travailler sur certains sujets difficiles à digérer pour tout le monde. La recherche- action permet de prendre du recul. D'ailleurs au départ, je ne voulais pas y participer : je ne me voyais pas parler d'intégration, d'immigration et je craignais la stigmatisation. »

Murielle Maffessoli, à la fin de l'article des ASH, tire une conclusion provisoire à cette recherche-action qui devrait inciter d'autres régions à s'engager dans des démarches de cette nature :

« Pierre Bourdieu parlait des fantassins de la République au sujet des travailleurs sociaux, on est fortement là-dessus aujourd'hui. »

« On laisse des éducateurs se débrouiller tout seuls, dans certains quartiers, avec ces jeunes. Il faut une réflexion sur la pratique professionnelle concernant l'approche religieuse et culturelle, regarder l'évolution du profil des acteurs de la Prévention spécialisée et se recentrer sur les compétences. L'enjeu est de taille et il est lié aux tabous de la République. Il l'interroge sur sa façon de penser la diversité dans une dimension de l'être universaliste. »

La prévention spécialisée à l'heure de la diversité culturelle : état des lieux, questionnements, initiatives, projets innovants en matière de développement social communautaire

Conclusions et propositions

Conclusions

La diversité ethnique, culturelle, et religieuse qui caractérise maintenant beaucoup de quartiers de nos grandes agglomérations urbaines, est une conséquence de l'évolution des flux migratoires vers notre pays qui sont devenus de plus en plus extra-européens au cours des dernières décennies. Comme pour beaucoup d'autres régions d'Europe occidentale et d'Amérique du nord à faible démographie, cette évolution va se poursuivre, à un rythme plus ou moins rapide, au cours des prochaines années, ce qui va contribuer à rendre notre société encore plus diverse et métissée.

En France, le « modèle d'intégration », laïque et républicain, que notre vieille nation d'immigration s'est forgée au cours de son histoire, est aujourd'hui en difficulté. En effet, après avoir réussi, dans le passé, à assimiler les descendants d'une immigration alors majoritairement d'origine européenne, nous ne parvenons plus, depuis de nombreuses années, à intégrer socialement une part importante de nos jeunes compatriotes issus des immigrations post coloniales, maghrébines et africaines sub-sahariennes essentiellement. Il en résulte que la fracture sociale que connaît notre pays tend à devenir une fracture territoriale, ethnique, culturelle et religieuse.

Actuellement tous les acteurs de terrain font le constat que beaucoup de ces jeunes, trop souvent confrontés à l'échec scolaire et aux discriminations, sont dans une situation de désespérance sociale qui contribue à nourrir les replis communautaires et territoriaux, ainsi que les diverses formes de violences et de délinquance, que l'on observe dans les banlieues. Cette situation, fréquemment évoquée dans l'actualité médiatique, est préoccupante pour l'avenir de notre « vivre ensemble ».

Cependant, comme le montre le présent rapport, la Prévention spécialisée, présente et active sur ces territoires en voie de ghettoïsation à travers ses équipes d'éducateurs de rue, dispose d'une expérience singulière de ces questions, trop souvent ignorée, qui mériterait d'être mieux connue et utilisée. En effet, intervenant sans mandat nominatif auprès d'adolescents et de jeunes adultes en voie de marginalisation, elle est obligée, à la différence de tous les autres intervenants sociaux, de construire avec ses interlocuteurs une relation de confiance qui l'oblige à prendre pleinement en compte la problématique de la diversité culturelle.

Sans dissimuler les difficultés auxquelles elle doit faire face, notamment pour répondre aux questionnements identitaires de ces jeunes ou valoriser les ressources spécifiques que lui apportent ses personnels lorsqu'ils sont eux mêmes issus de la diversité, la Prévention spécialisée apparaît donc particulièrement en mesure de proposer et de développer, localement, de nouvelles réponses, modestes mais originales, à cette crise de l'intégration que nous connaissons.

En travaillant avec des familles, trop facilement stigmatisées pour leur incapacité à empêcher les dérives délinquantes de leurs enfants, elle parvient à construire des démarches éducatives adaptées aux problématiques des jeunes des cités. On voit également, qu'en partageant cette expérience singulière avec les autres acteurs qui interviennent dans ces quartiers, elle peut les aider à mieux comprendre ces populations en manque de « reconnaissance » et à mieux agir avec elles.

En créant la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), les autorités de l'Etat ont engagé le nécessaire travail symbolique de légitimation des apports de l'immigration à la construction de notre identité nationale post coloniale. Sans remettre en cause les principes qui fondent notre pacte républicain, notamment les principes d'égalité et de laïcité, il est devenu possible aujourd'hui de poursuivre ce travail de reconnaissance en acceptant, dans l'espace public, une prise en compte raisonnable des identités particulières de nos concitoyens les plus récents afin de favoriser le « vivre ensemble » au quotidien.

Ce travail peut être mené au plan local, et beaucoup d'élus l'ont compris en facilitant maintenant l'édification de lieux de culte musulmans, car c'est d'abord à ce niveau de proximité que les jeunes générations, d'origine maghrébine et africaine sub-saharienne, aspirent à être reconnues comme des citoyens, à la fois égaux et différents. Egaux, avant tout, en veillant notamment à ce qu'ils soient mieux protégés des discriminations raciales qui minent notre principe républicain d'égalité. Mais différents aussi en acceptant, pour ceux qui le souhaitent, de prendre en considération leurs appartenances particulières, afin de permettre leur pleine participation à la vie commune plutôt que leur retrait au sein d'espaces communautarisés.

Compte tenu de sa familiarité, sur le terrain, avec les multiples enjeux de la diversité, et de sa capacité à engager des démarches socialement innovantes, la Prévention spécialisée a un rôle spécifique à jouer dans ce domaine auprès des élus et des principaux acteurs locaux concernés, au premier rang desquels figurent, bien évidemment, les établissements scolaires dont beaucoup concentrent aujourd'hui, plus que toute autre institution, l'ensemble des ingrédients propres à la diversité ethnique, culturelle et religieuse.

Elle gagnerait donc à voir sa place confortée et renforcée dans le paysage des politiques publiques menées en direction des jeunes en difficultés, dont une part importante est « issue de l'immigration », notamment au niveau des dispositifs relevant du Ministère de l'éducation nationale visant à prévenir le décrochage scolaire et à conforter la fonction parentale (dans la continuité des propositions du rapport du CTPS de mars 2008 « de la coopération entre les acteurs de l'Institution scolaire et de la Prévention spécialisée »).

En affichant plus nettement son souci de partager sa connaissance de ces problématiques délicates, la Prévention spécialisée devrait pouvoir être perçue comme plus proche et plus lisible par les élus et ses partenaires et se voir reconnaître, au cours des années à venir, une légitimité spécifique à intervenir sur ces importantes questions de société.

Propositions

Dans cette perspective, le CTPS formule les recommandations suivantes à l'attention des pouvoirs publics et des associations gestionnaires des équipes et services de Prévention spécialisée :

1- Donner une priorité, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, aux activités éducatives à finalités émancipatrices

-Rééquilibrer, dans ces quartiers, la place réservée à l'éducatif, notamment par rapport, mais aussi en lien, avec les activités d'animation et de médiation (retrouver une dynamique d'éducation populaire adaptée à la société contemporaine pluriculturelle)

2-Développer la Prévention spécialisée dans ces quartiers

-Renforcer à cet effet les équipes existantes de Prévention spécialisée et en créer de nouvelles en complémentarité avec les actions menées par les services de l'Etat (Education nationale, Politique de la ville, Justice, Police, etc.) et des collectivités territoriales

3-Conforter la fonction de « conseil » de la Prévention spécialisée auprès des élus locaux sur les problématiques de la diversité culturelle

Sur un double plan :

-Une fonction d'expertise locale, auprès des élus, sur les problématiques liées à la diversité culturelle auxquelles ils sont confrontés et qu'ils peinent souvent à décrypter (la question n'étant pas de leur fournir des informations nominatives qu'ils possèdent déjà le plus souvent mais de leur apporter des éléments de compréhension des situations vécues dans les quartiers)

-Un rôle de prévention et d'accompagnement des situations de crise (interpellation, alerte, et accompagnement des élus en cas de tensions dans les quartiers)

4-Afficher la capacité d'expertise de la Prévention spécialisée sur les questions de diversité culturelle auprès de son environnement

-Dans les instances locales et départementales de concertation (CLSPD, CLS, CDPD, COPEC, etc.)

-Auprès de l'ensemble des acteurs intervenant sur un même territoire (autres travailleurs sociaux, enseignants, institution judiciaire, policiers, bailleurs sociaux, etc.) et, notamment, auprès des personnels engagés dans les programmes de réussite éducative

5-Inscrire explicitement la problématique de la diversité culturelle dans un certain nombre de documents encadrant les activités de Prévention spécialisées :

-Dans les diagnostics territoriaux effectués lors de l'implantation de nouvelles équipes de façon à mieux connaître les problématiques culturelles des populations avec lesquelles les éducateurs vont être amenés à travailler, particulièrement celles d'origine étrangère

-Dans les projets de service des équipes de Prévention spécialisée

-Dans les conventions passées avec les départements et les communes par les associations gestionnaires

6-Continuer à expérimenter, au sein de la Prévention spécialisée, la mise en place d'actions de développement social communautaire auprès de certaines communautés ethniques et culturelles

-En poursuivant, et développant, les actions de développement social engagées par des équipes de Prévention spécialisée auprès de certaines communautés, notamment celles d'origine africaine sub-saharienne, pour renforcer leur « capital social » et permettre ainsi aux familles de mieux assurer leurs responsabilités parentales

-En examinant les possibilités d'expérimenter en France, avec son concours, des formes d'interventions sociales communautaires développées dans le monde anglo-saxon, ou dans les pays émergents, mais ignorées dans notre pays

-En accompagnant ces expérimentations d'un dispositif d'évaluation adapté

7-Associer la Prévention spécialisée aux réflexions qui se développent aujourd'hui autour du travail social communautaire

-En veillant à l'associer systématiquement aux diverses réflexions et démarches visant à réhabiliter cette forme de travail trop longtemps tenue en suspicion dans notre pays

-En réfléchissant, avec elle, à la création dans notre pays d'une véritable ingénierie de l'intervention communautaire, en s'inspirant d'exemples étrangers et de la recherche action menée par le CNLAPS Grand Est

8-Inciter des services de Prévention spécialisée à mettre en place, dans d'autres régions, des recherches action du type de celle actuellement menée par le CNLAPS Grand Est sur les jeunes d'origine algérienne

-En Région parisienne, Rhône alpes, Provence Cote d'azur, Nord Pas de Calais, par exemple, qui sont des régions à forte diversité culturelle

-En engageant ces nouvelles recherches action sur des jeunes issus d'autres communautés

9-Créer des « espaces institutionnels de négociation » pour aider les professionnels de la Prévention spécialisée à se positionner par rapport aux demandes « religieuses » des jeunes

-Mettre en place ces espaces, au niveau associatif ou inter associatif, sous forme de rencontres périodiques entre professionnels, sur des situations concrètes, afin de leur permettre de mieux comprendre, décrypter, et répondre aux nombreuses demandes des jeunes liées au « religieux »

-Utiliser également ces espaces pour mettre en débat d'autres questions liées au religieux, d'ordre plus général, qui se posent aux équipes éducatives (comment concilier éthique professionnelle et laïcité, quelles relations avoir avec les mouvements religieux, etc.)

10- Construire et promouvoir une pédagogie de la diversité culturelle en Prévention spécialisée en adaptant les formations initiales et continues dispensées aux éducateurs aux réalités interculturelles auxquelles ils sont confrontés au quotidien (Responsabilité du Ministère des affaires sociales en liaison avec les Régions, les Instituts de formation et le secteur professionnel)

-en inscrivant explicitement la problématique de la diversité culturelle dans les programmes de formation initiale des éducateurs

- en capitalisant l'expérience acquise par beaucoup d'équipes dans ce domaine

-en développant des formations pratiques visant à mieux comprendre et maîtriser les situations interculturelles pour faciliter l'accompagnement des jeunes issus des diverses immigrations

-en construisant des outils méthodologiques spécifiques relatifs à la problématique de la diversité (jeux de rôle, mises en situation, etc.)

-en organisant des échanges autour de l'analyse des pratiques professionnelles liées à la diversité (au niveau départemental ou régional avec le concours des IRTS)

-en facilitant les échanges professionnels entre éducateurs de pays européens ayant une population importante de jeunes issus de l'immigration et avec les professionnels des pays d'origine des familles étrangères installées en France

11- Répondre rapidement à certains besoins de formation devenus prioritaires aujourd'hui en Prévention spécialisée

-Former les éducateurs à une approche laïque des problématiques religieuses qu'ils rencontrent sur le terrain (connaissance des rites, obligations, interdits et traditions ; accompagnement des jeunes sur les questions religieuses et spirituelles ; relations avec les mosquées, les églises évangélistes, les associations liées à ces confessions, etc.)

-Former les cadres au développement social communautaire et à la gestion des ressources humaines au regard de la diversité

-Organiser et développer, dans l'ensemble des régions, des formations transversales sur la diversité culturelle qui soient communes aux différents acteurs concernés par cette problématique, comme cela se fait déjà sur d'autres thématiques (toxicomanie, adolescents difficiles, etc.), sur le modèle sur ce qui a été fait en Picardie, en application de l'accord cadre DPJJ, DAIC, ACSE, cité dans le rapport, et de ce qui semble être également prévu par une récente convention DAIC, Ministère de l'Education nationale

12-Créer une rubrique « diversité » au sein des sites Internet relatifs à la Prévention spécialisée (Ministère des affaires sociales, CNLAPS, associations)

-Avec des liens pour pouvoir accéder à d'autres sites spécialisés dans le domaine de la diversité culturelle

Annexe N°1

AUTEURS, OUVRAGES, ARTICLES, DOCUMENTS ET ORGANISMES CITES DANS LE RAPPORT

ABD AL MALIK, *Qu'Allah bénisse la France*, Albin Michel 2007

ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, *Pour un humanisme du divers*, voir l'ouvrage, cité ci-après, publié sous la direction de Stéphane TESSIER, incluant cette communication présentée lors du colloque du DERPAD

ACCORD CADRE DPJJ, DPM, ASCE, *en matière de promotion sociale et professionnelle et d'égalité des chances des jeunes immigrés ou issus de l'immigration sous protection judiciaire*, avril 2006

ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, *Jeunes issus de l'immigration : chercheurs et éducateurs de prévention croisent leurs regards sur les processus « d'intégration sociale »*, N° 2572 du 12 septembre 2008

ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté), *Diverses publications notamment sur la prévention des violences faites aux femmes et sur les problématiques actuelles de la laïcité dans les quartiers*, www.adricformation.org

AFRIQUE CONSEIL, *association de psychologues africains*, www.afriqueconseil.org

APSN, *Journée d'étude sur les apports de l'ethnopsychiatrie au travail social*, septembre 2000 apsn@nordnet.fr

BELHADDAD Souâd, *Entre deux je : Algérie France parcours d'une double culture*, Mango 2001

BEGAG Azouz, *Mort et identité dans les cités*, Revue Ecart d'identité N° 100 automne 2002

BEN JELLOUN Tahar, *Au Pays*, Gallimard 2009

BODIN Claudette, *Notes et rapports produits par Afrique partenaires services*, afriserv@free.fr

BORDET Joëlle, *Oui à une société avec les jeunes des cités – sortir de la spirale sécuritaire*, Editions de l'Atelier 2007

BOULTE Patrick, *Individus en friche*, Desclée de Brouwer 1995
Réfléchir ensemble : l'éthique du débat, Colloque de St Denis 1, 2, 3 décembre 2006, Démocratie et spiritualité www.democratie-spiritualite.org

BOURG Didier, *thèse non disponible*, Président de Fraternité musulmane contre l'antisémitisme et la musulmanophobie (FRAMCA) didier.bourg@gmail.com

BOUZAR Dounia, *Quelle éducation face au radicalisme religieux ?* Dunod 2006 (autres ouvrages intéressant du même auteur, à vocation pédagogique, chez La Martinière)

BRUEL Alain, *Un avenir pour la paternité ?* Syros septembre 1998

CARREFOUR DES ACTEURS SOCIAUX (Partenariat Euro africain), dircas@cas-france.org

COSTA LASCOUX Jacqueline, *Les trois ages de la laïcité*, Hachette 1996 (plus d'autres ouvrages, articles, et contributions, produites notamment à l'occasion de rencontres de la Prévention spécialisée)

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE, *Colloque la responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ?* 21 janvier 2008, www.strategie.gouv.fr

CNLAPS (Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée), *Informations sur la prévention spécialisée et les derniers travaux du CTPS*, www.cnlaps.asso.fr

COHEN Martine, *Groupe de sociologie des religions et de la laïcité du CNRS*, Divers articles et contributions sur les minorités religieuses www.gsrl.cnrs.fr

CRAN, *Conseil représentatif des associations noires de France*, www.lecran.org

CTPS, *Jeunes en rupture Education parentale et relations familiales*, Ministère des affaires sociales DGAS Juin 1997

DERPAD, *Dispositif Expert Régional Pour Adolescents en Difficulté*, www.derpad.com

DJOUDER Ahmed, *Désintégration - enfants d'immigrés : les racines du malaise*, Stock 2006

DONZELOT Jacques, MEVEL Catherine, WYVEKENS Anne, *Faire Société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, 2003

FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, 1961 réédité La Découverte 2002

FIP (Fondation pour l'innovation politique), *Dossier Identités, communautés*, Revue 2050 N°1 avril 2006, www.fondapol.org

FIZE Michel, *Les pièges de la mixité scolaire*, Presses de la renaissance août 2003

FREIRE Paolo, *Pédagogie de l'opprimé*, la Découverte, 1970

GARAPON Antoine, *Diversité ethnique : le mot et la chose Pour une révolution réaliste*, Revue Esprit décembre 2005

GILLET Jean-Claude (sous la direction de), *Les animateurs professionnels face à la différence ethnique*, l'Harmattan 2007

HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION, *L'Islam dans la République*, Documentation française 2001,
www.hci.gouv.fr

HERAN François, *Le temps des immigrés*, Seuil 2007

HUGUENIN François, *Les communautés sont elles un danger pour la France ?* Revue 2050 N°1 avril 2006 (voir dossier FIP)

KHOSROKHAVAR Farhad, *L'Islam dans les prisons*, Balland 2004

KOKOREFF Michel, *Sociologie des émeutes*, Payot 2008

LAACHER Smaïn, *Femmes invisibles : leurs mots contre la violence*, Calmann-Lévy octobre 2008

LAICITE AU SERVICE DES EDUCATEURS, *Site spécialisé créé par la Ligue de l'enseignement, les francas et les CEMEA*, www.laicite-educateurs.org

LAPEYRONNIE Didier, *Ghetto urbain : Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont septembre 2008

LIEN SOCIAL, forum social du jeudi, *Un projet de solidarité avec un village africain : quand la prévention spécialisée retisse du lien social*, N° 883 du 8 mai 2008

MAALOUF Amin, *Les identités meurtrières*, LGF 2001

MADZOU Lamence, *J'étais un chef de gang*, la Découverte 2008 (suivi de *Voyage dans le monde des bandes* de BACQUE Marie-Hélène)

MAFFESOLI Michel, *Le temps des tribus*, 1988 puis livre de poche 1991

MENCHI Patrick et MIGNARD Jean-François, *Le développement social contre le repli ethnique : pour se réconcilier avec une identité collective*, Erès 2008

MUCHIELLI Laurent, *Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée*, Revue socio logos N°2 2007

OBIN Jean-Pierre, *L'Ecole face à l'obscurantisme religieux (Rapport IGEN commenté par 20 personnalités)*, Max Milo 2006

PETITCLERC Jean-Marie, *Les nouvelles délinquances des jeunes : violences urbaines et réponses éducatives*, Dunod 2001

PEYRAT Didier, *En manque de civilité*, Textuel 2005

PUPPONI François, *La France d'en dessous - Banlieues : Chroniques d'un aveuglement*, Privé 2006

REGION ILE DE France, *Quelle laïcité pour vivre ensemble dans la Région ?* Conseil régional IdF 2008

ROPERS Philippe et VERNEY Pierre, *La prévention spécialisée : un projet coopératif*, Vuibert 2008

SANTELLI Emmanuelle, *Grandir en banlieue*, CIEMI 2007

SAYAD Abdelmalek, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil 1999

TESSIER Stéphane (sous la direction de), *Familles et institutions : cultures, identités et imaginaires (rapport DERPAD enrichi)*, Erès 2009

TOURAINÉ Alain, *Pourrons nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Fayard 1997

TRAVAIL SOCIAL ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES, Appel à réflexion pour l'action du 20 décembre 2006, site de l'IRDSU (Inter réseau des professionnels du développement social urbain) www.irdsu.net

UEJF (Union des étudiants juifs de France), *Les enfants de la République - Y a-t-il un bon usage des communautés ?* La Martinière 2004

UNASEA (Union nationale des sauvegardes de l'enfance et de l'adolescence), *notamment les actes des journées de formation en prévention spécialisée*, www.unasea.org

UNIVERSITE TOULOUSE LE MIRAIL, *Jeunes filles et garçons des quartiers : une approche des injonctions de genre*, Rapport GIP Justice et DIV septembre 2003

VIDAL Dominique et BOURTEL Karim, *Le mal être arabe : enfants de la colonisation*, Agone 2005

YACOUB Ibrahim, *Goma polygame à la Courneuve*, Buchet Chastel 2008

De nombreux documents ont par ailleurs été mis en circulation au sein de la Commission à l'initiative de son Président et de ses membres (articles de presse, notes, documents de travail, etc.)

Annexe N°2

AUDITIONS ET AUTRES SOURCES D'INFORMATION

AUDITIONS REALISEES

- Des représentants de 2 équipes de Jeunesse Feu vert Paris avec Pascal PEIGER
- Des représentants de 3 équipes de l'ADSEA 95 avec Pierre VERNEY
- Joëlle BORDET, psychosociologue
- Michel KOKOREFF, sociologue
- Responsables et acteurs de la recherche action du CNLAPS Grand Est (*)
- Chahla BESKI, directrice de l'ADRIC
- Bernard MONNIER (sur les tsiganes et les gens du voyage)

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

- Journées nationales de la Prévention spécialisée du CNLAPS, *forum sur les processus d'intégration des jeunes issus de l'immigration, discrimination et construction identitaire*, (Colomiers 30 et 31 octobre 2007)
- Assemblée générale du CNLAPS, *débat laïcité et pratiques éducatives*, (Paris 24 mai 2008)
- Entretiens à Lille à l'occasion de l'Assemblée générale de l'APSN (25 et 26 juin 2008)
- Journées UNASEA « *les pratiques éducatives à l'épreuve de la diversité culturelle* » (Paris 13 et 14 octobre 2008)
- Séminaire international « *le travail de rue dans le monde* » (CNLAPS La Ciotat 27 et 28 novembre 2008)
- Contacts personnels du Président de la Commission avec des personnes exerçant, ou ayant exercées, dans le secteur social ou en Prévention spécialisée

(*) Francis GRANDJEAN, *directeur du CEMN du CMSEA*, responsable du projet
Murielle MAFESSOLI, *directrice de l'ORIV à Strasbourg*, membre du groupe expert
Leila CALME, *coordinatrice de la recherche action*
Monique HUCORNE, *ACPSO Sedan*
Helena MUSCILLO, *APAR Revin*
Rudy Wagner, *APAM Strasbourg*
André MALAVASI, *SEMN CMSEA Metz*
Aicha Halima FILALI, *SEMN CMSEA Val de l'Orne*

Annexe N°3

COMPOSITION DE LA COMMISSION DIVERSITE

Président : Jean-Claude SOMMAIRE, Président du CTPS

Membres:

Jenny BACRY, psychologue ethno clinicienne longtemps en prévention spécialisée dans le 95

Paulette BENSADON, ancienne responsable prévention spécialisée département 78

Sylvain BERDAH, pédo- psychiatre, président du GRAJAR dans le 93

Bernard HECKEL, directeur du CNLAPS

Pascal PEIGER, directeur adjoint prévention spécialisée Jeunesse Feu vert 75

Pascal ROBIN, Ministère de la Justice, DPJJ, SDK, Bureau K3

Michelle SIMON, directrice de l'association Médiannes dans le 78

Claude THIBAUT, administrateur UNASEA

Pierre VERNEY, directeur prévention spécialisée ADSEA 95

Auxquels se sont joints, pour certaines séances, plusieurs fonctionnaires de la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du Ministère en charge de ces questions ainsi que Marie Raynal, rédactrice en chef de la revue « Diversité Ville-école-intégration » éditée par le CNDP

Rédaction : Jean-Claude SOMMAIRE